

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Mercredi 29 avril 2026

Le Conseil, légalement convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni à l'Espace Charenton - 323bis rue de Charenton - 75012 PARIS sous la présidence de Patrick OLLIER.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h40.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 205

*
* *

Madame Alice BOSLER est désignée secrétaire de séance.

*
* *

M. OLLIER - Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir regagner vos places. Le quorum est atteint.

J'accueille notre secrétaire de séance, Madame Alice BOSLER, du groupe écologiste, qui vient de Montreuil.

Je vous informe d'un changement administratif au sein de notre Métropole du Grand Paris : Philippe CASTANET arrive au terme de son détachement. D'un commun accord, il réintègre le ministère de l'Intérieur où d'autres missions l'attendent. Je tiens à le remercier pour son travail, je lui en suis reconnaissant. Monsieur le préfet, je vous souhaite un bon retour au ministère de l'Intérieur. (*Applaudissements.*)

Nous avons beaucoup de sujets à traiter aujourd'hui, notre ordre du jour comporte 22 délibérations. Tout à l'heure, nous aborderons notre budget, ce qui est le plus important. Au titre des points divers, je vous communiquerai les éléments relatifs au contrôle de la chambre régionale des comptes.

Tous les groupes se sont réunis, je remercie les présidents de groupes d'avoir travaillé, sous la coordination de Philippe DALLIER, qui a remplacé Éric CESARI dans ce cadre. Nous avons désigné la quasi-totalité des conseillères et conseillers délégué(e)s. Tout à l'heure, nous devrons voter à ce sujet.

Je vous annonce que les présidents de groupes vont travailler sur la nature des délégations. Nous communiquerons à chacun la nature de la délégation aux alentours des 14, 15 mai, afin que la machinerie métropolitaine se mette en marche. Compte tenu des multiples demandes et des échanges entre les groupes, c'est assez compliqué. Nous allons y travailler ensemble, afin d'être tous rassurés sur le fait que les délégations, que le président donnera aux adjoints et aux délégués, donnent satisfaction à l'ensemble des groupes, afin de satisfaire à toutes les exigences et éviter des ressentis.

Nous passons à l'ordre du jour.

A) Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil de la Métropole du Grand Paris de la séance du 13 avril 2026

M. OLLIER - Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Il est adopté à l'unanimité.

LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

B) Compte-rendu des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole au Président en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

M. OLLIER - C'est une délibération habituelle après l'élection. Y a-t-il des observations ?

Je précise que toutes les délibérations ont été vues lors d'une réunion des présidents de groupes pour voir s'il y avait des problèmes. Aucun ne m'a été remonté.

Je mets aux voix.

LE COMPTE-RENDU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

C) Délibérations du Conseil

❖ **Administration générale**

01/ MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU [DÉTERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLER(E)S MÉTROPOLITAIN(E)S DÉLÉGUÉ(E)S]

M. OLLIER - Il convient de satisfaire tous les groupes, je le comprends et je n'ai aucune objection. Ceci étant dit, c'est plus difficile à gérer, parce que plus nous sommes nombreux et plus c'est compliqué. Toutefois, la dernière mandature s'est très, très bien passée.

Je vous remercie une nouvelle fois de votre unanimité pour l'élection du président ; cela m'a fait très plaisir, j'ai été très ému. J'en profite pour vous dire que ce message – que vous avez donné tous ensemble, quels que soient les groupes, à la France entière et au Gouvernement – a été bien reçu. Je peux me permettre de vous le dire. Il a été reçu comme étant un acte d'unanimité pour manifester la satisfaction des maires de la Métropole, contrairement à certaines allégations. Bien sûr, tout ne va pas toujours parfaitement. Bien sûr il y a des changements à envisager, mais je crois que votre unanimité a permis de remettre en cause certaines interrogations de nos amis, dont certains sont ici présents, concernant notre fonctionnement.

Le Bureau sera composé de 50 membres : le président, 20 vice-présidentes et vice-présidents et 29 conseillères et conseillers métropolitains. Il y a une demande supplémentaire que nous avons acceptée sans difficulté. Je dois vous demander votre accord.

Monsieur MEUNIER a demandé la parole.

M. MEUNIER - Merci, Monsieur le Président.

Au nom de notre groupe de l'opposition, je tiens à dire que nous sommes un peu surpris par le nombre de membres au Bureau. J'imagine que les délégués ont une indemnité supplémentaire ? Vu les contraintes financières de la Métropole, dont nous discuterons lors de l'examen du budget et des comptes administratifs, même si je comprends que chaque groupe souhaite absolument avoir son délégué au sein du Bureau, n'aurions-nous pas intérêt collectivement à faire preuve de responsabilité vis-à-vis des 7 millions de métropolitains ?

M. OLLIER - Je ne vais pas ouvrir le débat maintenant, parce que ce n'est pas le moment.

Vous connaissez parfaitement la loi, Monsieur MEUNIER, vous savez qu'une enveloppe globale indemnitaire est prévue et qu'elle est fixe dans votre mairie comme à la Métropole. Vous posez une question dont vous connaissez déjà la réponse. Franchement, je considère que c'est une provocation. Vous savez très bien que la loi fixe l'enveloppe indemnitaire pour la Métropole comme pour votre ville. Vous êtes élu à Paris, eh bien, c'est pareil.

Dans cette enveloppe, si d'aventure nous ajoutons des délégués, ce que nous avons fait, l'indemnité diminue à due proportion. Les présidents de groupes ont accepté d'ajouter un à deux délégués pour certains groupes qui l'ont demandé, certains en ayant demandé beaucoup plus. Ensemble, nous nous sommes mis d'accord sur ce chiffre. Ensemble, nous acceptons la responsabilité de voir notre indemnité diminuer.

Voilà comment cela se passe, Monsieur MEUNIER et, je vous rassure, il n'y a aucune dépense supplémentaire.

La réponse vous convient -elle ?

M. MEUNIER - À moitié, parce qu'il y a des frais. Les délégués ont des missions, ils vont bien se rendre quelque part et tout cela est organisé par la Métropole.

M. OLLIER - Ce débat n'a pas lieu d'être. Franchement, il n'est pas à la hauteur des enjeux de la Métropole. Je vous ai rassuré sur les dépenses supplémentaires : il n'y en aura pas.

Je mets aux voix.

MODIFIE la délibération CM2026/04/13/02 du 13 avril 2026 relative à la composition du Bureau de la Métropole du Grand Paris et à la détermination du nombre de vice-président(e)s et de conseillers et conseillères délégué(e)s, comme suit :

- le Président de la Métropole du Grand Paris,
- 20 Vice-président (e)s,
- 29 conseillers et conseillères métropolitain(e)s membres du Bureau.

DIT que la présente délibération sera exécutoire :

- dès sa transmission au préfet,
- après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité.

AUTORISE le Président à accomplir les formalités de publicité précitées, ainsi que toutes les formalités nécessaires à l'entrée en vigueur de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

CONTRE : 6 (Mesdames Sophia CHIKIROU représentée par Céline VERZELETTI, Céline VERZELETTI, Messieurs Bally BAGAYOKO, Aly DIOUARA représenté par Emile MEUNIER, Emile MEUNIER, Yohan SALES SALADA)

02/ ÉLECTION DES CONSEILLER(E)S MÉTROPOLITAIN(E)S DÉLÉGUÉ(E)S

M. OLLIER - Nous allons procéder à cette élection *via* le vote électronique. Vous avez reçu sur table la liste des délégué(e)s. Je me permets de répéter que cette liste a été discutée avec les présidents de groupes. Chacun nous a transmis des noms ; je découvre de nouvelles personnalités et j'en suis ravi. Cette liste ne soulève aucune difficulté.

Je vous propose de voter successivement pour les 29 délégué(e)s.

Je cède la parole à Monsieur Pierre TERRADE, de la société Quizzbox, afin qu'il vous explique les modalités du vote électronique.

M. TERRADE - Bonjour à tous.

Vous avez tous un boîtier de vote. Ceux qui ont des procurations en ont deux et devront faire deux fois la même chose.

Le candidat portera le n°1, vous taperez 1 pour ce candidat. S'il y a un deuxième candidat, vous taperez 2. Le vote blanc est le n°777, l'abstention le n°999. Vous validez votre vote en appuyant sur la touche OK.

En cas d'erreur, vous appuyez sur la croix située en haut à droite du boîtier et vous recommencez, en appuyant bien sur la touche OK pour valider votre vote.

En cas de difficulté, levez la main, des personnes se trouvent dans la salle pour vous aider.

M. OLLIER - Je vous remercie.

Nous passons au vote.

Le nom du candidat que je vais annoncer porte le n°1 sur votre boîtier.

- Le premier candidat est Monsieur Didier GONZALES. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 154
- Majorité absolue : 72
- Nombre de votes pour : 142
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Abstentions : 7
- Non-votants : 24

Monsieur Didier GONZALES est élu premier conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- La deuxième candidate est Madame Hélène de COMARMOND. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 157
- Majorité absolue : 74
- Nombre de votes pour : 147
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Abstentions : 6
- Non-votants : 21

Madame Hélène de COMARMOND est élue deuxième conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- Le troisième candidat est Monsieur Étienne LENGEREAU. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 158
- Majorité absolue : 74
- Nombre de votes pour : 146
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Abstentions : 7
- Non-votants : 20

M. Étienne LENGEREAU est élu troisième conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- Le quatrième candidat est Monsieur François DECHY. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 158
- Majorité absolue : 71
- Nombre de votes pour : 141
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Abstentions : 10
- Non-votants : 20

Monsieur François DECHY est élu quatrième conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- La cinquième candidate est Madame Anne-Gaëlle LEYDIER. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 163
- Majorité absolue : 72
- Nombre de votes pour : 143
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Abstentions : 13
- Non-votants : 15

Madame Anne-Gaëlle LEYDIER est élue cinquième conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- Le sixième candidat est Monsieur Daniel-Georges COURTOIS. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 156
- Majorité absolue : 71
- Nombre de votes pour : 140
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Abstentions : 10
- Non-votants : 22

Monsieur Daniel-Georges COURTOIS est élu sixième conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- Le septième candidat est Monsieur Xavier LEMOINE. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 158
- Majorité absolue : 73
- Nombre de votes pour : 145
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Abstentions : 6
- Non-votants : 20

Monsieur Xavier LEMOINE est élu septième conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- La huitième candidate est Madame Marine ROSSET. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 163
- Majorité absolue : 74
- Nombre de votes pour : 147
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Abstentions : 8
- Non-votants : 15

Madame Marine ROSSET est élue huitième conseillère métropolitaine membre du bureau de la Métropole du Grand Paris.

- Le neuvième candidat est Monsieur Pierre-Yves MARTIN. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 161
- Majorité absolue : 72
- Nombre de votes pour : 143
- Nombre de bulletins blancs : 10
- Abstentions : 8
- Non-votants : 17

Monsieur Pierre-Yves MARTIN est élu neuvième conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- La dixième candidate est Madame Françoise LECOUFLE. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 156
- Majorité absolue : 74
- Nombre de votes pour : 146
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Abstentions : 5
- Non-votants : 22

Madame Françoise LECOUFLE est élue dixième conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- Le onzième candidat est Monsieur Sébastien BENETEAU. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 161
- Majorité absolue : 74
- Nombre de votes pour : 147
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Abstentions : 7
- Non-votants : 17

Monsieur Sébastien BENETEAU est élu onzième conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- Le douzième candidat est Monsieur Vincent BEDU. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 162
- Majorité absolue : 74
- Nombre de votes pour : 146
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Abstentions : 13
- Non-votants : 16

Monsieur Vincent BEDU est élu douzième conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- La treizième candidate est Madame Camille GICQUEL. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 163
- Majorité absolue : 74
- Nombre de votes pour : 146
- Nombre de bulletins blancs : 9
- Abstentions : 8
- Non-votants : 15

Madame Camille GICQUEL est élue treizième conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- La quatorzième candidate est Madame Pauline LE FUR. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 163
- Majorité absolue : 72
- Nombre de votes pour : 143
- Nombre de bulletins blancs : 13
- Abstentions : 7
- Non-votants : 15

Madame Pauline LE FUR est élue quatorzième conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- Le quinzième candidat est Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 160
- Majorité absolue : 73
- Nombre de votes pour : 144
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Abstentions : 8
- Non-votants : 18

Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS est élu quinzième conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- La seizième candidate est Madame Lucie CASTETS. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 156
- Majorité absolue : 60
- Nombre de votes pour : 119
- Nombre de bulletins blancs : 22
- Abstentions : 15
- Non-votants : 22

Madame Lucie CASTETS est élue seizième conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- Le dix-septième candidat est Monsieur Hervé CHEVREAU. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 163
- Majorité absolue : 76
- Nombre de votes pour : 150
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Abstentions : 7
- Non-votants : 15

Monsieur Hervé CHEVREAU est élu dix-septième conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- La dix-huitième candidate est Madame Nathalie GUESDON. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 164
- Majorité absolue : 73
- Nombre de votes pour : 145
- Nombre de bulletins blancs : 10
- Abstentions : 9
- Non-votants : 14

Madame Nathalie GUESDON est élue dix-huitième conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- La dix-neuvième candidate est Madame Virginie de CARVALHO. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 162
- Majorité absolue : 73
- Nombre de votes pour : 144
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Abstentions : 10
- Non-votants : 16

Mme Virginie de CARVALHO est élue dix-neuvième conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- La vingtième candidate est Madame Johanne KOUASSI. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 161
- Majorité absolue : 72
- Nombre de votes pour : 143
- Nombre de bulletins blancs : 11
- Abstentions : 7
- Non-votants : 17

Madame Johanne KOUASSI est élue vingtième conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- La vingt et unième candidate est Madame Delphine BÜRKLI. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 166
- Majorité absolue : 76
- Nombre de votes pour : 150
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Abstentions : 8
- Non-votants : 12

Madame Delphine BÜRKLI est élue vingt et unième conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- Le vingt-deuxième candidat est Monsieur Fatah AGGOUNE. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 158
- Majorité absolue : 69
- Nombre de votes pour : 137
- Nombre de bulletins blancs : 14
- Abstentions : 7
- Non-votants : 20

Monsieur Fatah AGGOUNE est élu vingt-deuxième conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- La vingt-troisième candidate est Madame Magalie THIBAULT. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 160
- Majorité absolue : 75
- Nombre de votes pour : 149
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Abstentions : 7
- Non-votants : 18

Madame Magalie THIBAULT est élue vingt-troisième conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- Le vingt-quatrième candidat est Monsieur Zartoshte BAKHTIARI. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 157
- Majorité absolue : 74
- Nombre de votes pour : 146
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Abstentions : 7
- Non-votants : 21

Monsieur Zartoshte BAKHTIARI est élu vingt-quatrième conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- La vingt-cinquième candidate est Madame Théa FOURDRINIER. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 161
- Majorité absolue : 71
- Nombre de votes pour : 140
- Nombre de bulletins blancs : 14
- Abstentions : 7
- Non-votants : 17

Madame Théa FOURDRINIER est élue vingt-cinquième conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- Le vingt-sixième candidat est Monsieur Philippe PEMEZEC. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 159
- Majorité absolue : 69
- Nombre de votes pour : 137
- Nombre de bulletins blancs : 15
- Abstentions : 7
- Non-votants : 19

Monsieur Philippe PEMEZEC est élu vingt-sixième conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- La vingt-septième candidate est Madame Naïga STEFEL. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 164
- Majorité absolue : 69
- Nombre de votes pour : 137
- Nombre de bulletins blancs : 19
- Abstentions : 8
- Non-votants : 14

Madame Naïga STEFEL est élue vingt-septième conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- La vingt-huitième candidate est Madame Sofia BOUTRIH. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 160
- Majorité absolue : 71
- Nombre de votes pour : 141
- Nombre de bulletins blancs : 12
- Abstentions : 7
- Non-votants : 18

Madame Sofia BOUTRIH est élue vingt-huitième conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

- Le vingt-neuvième candidat est Monsieur Éric SCHAHL. *(Il est procédé au vote électronique.)*

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 165 ;
- Majorité absolue : 72 ;
- Nombre de votes pour : 143 ;
- Nombre de bulletins blancs : 12 ;
- Abstentions : 10 ;
- Non-votants : 13

Monsieur Éric SCHAHL est élu vingt-neuvième conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

PROCLAME :

- Monsieur Didier GONZALES 1^{er} conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et le déclare immédiatement installé ;
- Madame Hélène de COMARMOND 2^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et la déclare immédiatement installé ;
- Monsieur Etienne LENGEREAU 3^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et le déclare immédiatement installé ;
- Monsieur François DECHY 4^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et le déclare immédiatement installé ;
- Madame Anne-Gaëlle LEYDIER 5^{ème} conseiller(e) métropolitain(e) membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et la déclare immédiatement installée ;
- Monsieur Daniel-Georges COURTOIS 6^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et le déclare immédiatement installé ;
- Monsieur Xavier LEMOINE 7^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et le déclare immédiatement installé ;

- Madame Marine ROSSET 8^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et la déclare immédiatement installée ;
- Monsieur Pierre-Yves MARTIN 9^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et le déclare immédiatement installé ;
- Madame Françoise LECOUFLE 10^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et la déclare immédiatement installée ;
- Monsieur Sébastien BENETEAU 11^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et le déclare immédiatement installé ;
- Monsieur Vincent BEDU 12^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et le déclare immédiatement installé ;
- Madame Camille GICQUEL 13^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et la déclare immédiatement installée ;
- Madame Pauline LE FUR 14^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et la déclare immédiatement installée ;
- Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS 15^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et le déclare immédiatement installé ;
- Madame Lucie CASTETS 16^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et la déclare immédiatement installée ;
- Monsieur Hervé CHEVREAU 17^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et le déclare immédiatement installé ;
- Madame Nathalie GUESDON 18^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et la déclare immédiatement installée ;
- Madame Virginie de CARVALHO 19^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et la déclare immédiatement installée ;
- Madame Johanne KOUASSI 20^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et la déclare immédiatement installée ;
- Madame Delphine BÜRKL 21^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et la déclare immédiatement installée ;
- Monsieur Fatah AGGOUNE 22^{ème} conseiller(e) métropolitain(e) membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et le déclare immédiatement installé ;
- Madame/Magalie THIBault 23^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et la déclare immédiatement installée ;
- Monsieur Zartosht BAKHTIARI 24^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et le déclare immédiatement installé ;

- Madame Théa FOURDRINIER 25^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et la déclare immédiatement installée ;
- Monsieur Philippe PEMEZEC 26^{ème} conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et le déclare immédiatement installé ;
- Madame Naïga STEFEL 27^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et la déclare immédiatement installée ;
- Madame Sofia BOUTRIH 28^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et la déclare immédiatement installée ;
- Monsieur Eric SCHAHL 29^{ème} conseiller(e) métropolitain(e) membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et le(la) déclare immédiatement installé(e).

M. OLLIER - Je félicite les nouveaux élus et nous pouvons les applaudir. (*Applaudissements.*)

En tant que président, je suis très fier de cette unanimité qui s'est déroulée tout au long de ce vote. Cette unanimité tient le choc, tient la route. Bravo et merci à chacune et chacun d'avoir respecté nos règles de gouvernance commune.

Nous verrons comment les délégations seront attribuées dans les jours à venir. Je demande aux présidents de groupes d'émettre des propositions concrètes, parce que je vous rappelle que c'est le président qui donne les délégations, tout comme les maires dans vos villes.

03/ AJUSTEMENT DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

M. OLLIER - Nous avons évoqué ce sujet tout à l'heure. Je serai bref, puisque l'enveloppe est constante.

Compte tenu du nombre de candidats élus, j'ai souhaité que les indemnités des vice-présidents puissent être diminuées et celles des conseillers délégués rehaussées.

C'est une délégation du président, c'est-à-dire que je vous délègue une partie du pouvoir du président. Quelle que soit la nature de votre fonction, que vous soyez conseiller délégué ou vice-président, vous avez la même délégation. La loi est malheureusement faite ainsi et il faut faire une distinction.

Le résultat de nos discussions fait que le président reçoit 114,14 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, les vice-présidents et vice-présidentes 53,13 %, les conseillers et conseillères métropolitains 25,20 %.

La modification est importante puisqu'il vous est proposé pour les conseillers délégués :

- une indemnité de fonction de 25,20 %,
- une indemnité complémentaire au titre de la délégation fixée à 14,50 %.

Ces deux composantes sont cumulables, conduisant à une indemnité totale de 39,70 % de l'indice brut terminal, dans le respect des dispositions du code général des collectivités territoriales. Je remercie celles et ceux qui vont percevoir les indemnités de bien vouloir faire le travail correspondant à leur délégation, puisque tout travail mérite salaire ou indemnité dans ce cas. Lors de la dernière gouvernance, il y a eu un peu de mou pour certaines ou certains délégués et, je vous le dis comme je le pense, je ne supporte pas ce mou.

(S'adressant aux présidents de groupes.) Si d'aventure quelqu'un n'exerçait pas sa délégation de manière satisfaisante, nous changerions de délégué. Nous ne l'avons pas fait la dernière fois. Nous avons besoin de ces personnes autour de nous, de cette gouvernance partagée. Notre métropole compte 7 millions d'habitants, 130 villes. Notre administration compte 200 personnes. Il est évident que les délégués doivent contribuer à l'aider considérablement, pour pouvoir prendre les contacts politiques nécessaires avec les mairies et les services, pour déléguer le travail qui est le nôtre.

Pour les vice-présidents, – je regarde Daniel GUIRAUD qui, je le sais, partage mon sentiment –, il est pénible de faire le travail des autres. Je préfère le dire, afin que les choses soient claires. Nous avons des règles de fonctionnement entre nous qui sont publiques, transparentes et bien établies.

Je mets aux voix.

DÉCIDE que les conseiller(e)s métropolitain(e)s membres du Bureau titulaires d'une délégation de fonction perçoivent :

- d'une part, une indemnité de fonction au titre de leur mandat de conseiller(e) métropolitain(e) fixée à 25,20 % de l'indice brut terminal ;
- d'autre part, une indemnité complémentaire au titre de l'exercice de leur délégation fixée à 14,50 % du même indice.

PRÉCISE que ces deux composantes sont cumulables, dans le respect des dispositions du code général des collectivités territoriales, et conduisent à une indemnité totale de 39,70 % de l'indice brut terminal.

PRÉCISE que les autres dispositions de la délibération CM2026/04/13/07 sont inchangées.

PRÉCISE que les crédits nécessaires au versement des indemnités de fonction des élu(e)s métropolitain(e)s seront inscrits au budget principal des exercices correspondant à la durée du mandat 2026-2032 et imputés au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

❖ Finances et Budget

04/ RAPPORT 2025 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. OLLIER - Il s'agit de prendre acte. Je tiens à remercier Daniel GUIRAUD qui, depuis dix ans, porte ce sujet comme le saint sacrement. *(Sourire.)*

M. GUIRAUD - Je suis athée, mais néanmoins, de culture et d'origine protestantes. Par conséquent, les saints sacrements, non merci. (*Sourire.*)

M. OLLIER - Daniel GUIRAUD assume très bien cette responsabilité et accomplit un travail remarquable. Ce n'est pas facile. Dans les délégations, il y aura quelques personnes pour l'aider, j'espère que cela accélérera le processus de travail.

Monsieur le président, je vous cède la parole.

M. GUIRAUD - Merci, Monsieur le Président.

Bonjour à toutes et à tous, pour les EPCI de plus de 50 000 habitants, le code général des collectivités territoriales prévoit de présenter un rapport annuel sur le développement durable.

Ce rapport 2025 est relativement court, il comporte 140 pages, il en comportera une 141^{ème} lorsque nous aurons cosigné un éditorial avec Patrick OLLIER. C'est un vade-mecum très utile pour mesurer non seulement tout le travail accompli au cours de l'exercice considéré, mais aussi toutes les possibilités de partenariat qui sont ouvertes entre la Métropole et les communes. En disant cela, je pense notamment aux nouveaux maires.

La structure de ce rapport s'inspire des finalités du développement durable qui sont prévues par le code de l'environnement et comporte quatre parties :

- La neutralité carbone, la résilience et l'adaptation – Le cadre de vie au regard de la santé des habitants et de la cohésion du territoire – Le développement territorial durable – La préservation et la reconquête de la biodiversité, des cours d'eau et milieux aquatiques, sachant que la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) est l'une des compétences fortes de la Métropole ;
- Les initiatives des communes ;
- La Métropole exemplaire et responsable ;
- Enfin, un glossaire des acronymes.

Comme l'a souligné le Président, c'est un travail sérieux. Je tiens à remercier l'administration, spécialement Nicolas ROLLAND et Maria SPENDEL, ainsi que l'ensemble des collaborateurs de la direction de l'Environnement, Énergie et Climat.

Le rapport est complètement raccord avec les objectifs de l'Accord de Paris (décembre 2015) et du Green Deal de l'Union européenne (2019). À l'instar du plan Climat-Air-Énergie métropolitain (PCAEM), que nous avons adopté à l'unanimité en février 2025, je cite les grands objectifs :

- La neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
- La réduction de 61 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 et 90 % en 2050 par rapport à 2005 ;
- La réduction de 35 % des consommations énergétiques globales en 2030, 55 % en 2050 ;
- 19 % d'énergies renouvelables et de récupération locale dans le mix énergétique en 2004, 48 % en 2050 ;
- Le raccordement de 40 % des logements en réseau de chaleur ;
- Atteindre 12 % de part modale vélo en 2028 ;
- Atteindre 20 % de véhicules particuliers en 2030 ;
- Une qualité de l'air conforme à la réglementation en 2030 ;
- Un territoire attractif et adapté aux évolutions du climat.

Ces objectifs sont ambitieux, mais qui veut la fin veut les moyens. Nous travaillons sur l'atténuation des effets du changement climatique d'une part, en luttant contre le réchauffement et les émissions de gaz à effet de serre, sur l'adaptation d'autre part, *via* des mesures de protection de la population contre le dérèglement climatique. Je citerai notre objectif de planter 100 000 arbres et de tendre vers 10 mètres carrés d'espace vert par habitant, sachant que 95 des 130 communes de la Métropole sont carencées en espaces verts.

Outre la révision du PCAEM, que nous avons effectuée il y a quelques mois, vous pourrez noter dans ce rapport, que la Métropole agit comme un catalyseur, un accélérateur et un facilitateur des projets locaux, notamment *via* :

- Le fonds Énergies, créé en 2023, avec un budget de 100 M€ sur la période 2023-2030, a permis de financer 45 projets en 2025 pour un montant de 26,6 M€ ;
- Le fonds Biodiversité avec 80 M€ ;
- Le projet de solarisation métropolitain concerne 21 collectivités et permettra d'augmenter de plus de 20 % la production photovoltaïque actuelle ;
- Le partenariat ÉduRénov, signé le 7 avril 2025 avec la Banque des Territoires, a déjà permis la rénovation de 16 groupes scolaires pour un montant de 40 M€.

La Métropole collabore également à l'élaboration de nouveaux outils, notamment :

- Grand Paris Climat, présidé par Yves CONTASSOT, qui est en quelque sorte la fédération des agences locales de l'énergie et du climat (ALEC), qui sont un peu le sel de la terre dans le domaine de la rénovation énergétique ;
- La SEM Axe-Seine Énergies Renouvelables, présidée par Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, maire de Rouen ;
- La Coopérative Carbone, présidée par Alice TIMSIT, qui est désormais conseillère métropolitaine – que je salue – et assure un rôle de *go-between* entre des financeurs et des porteurs de projets pour des opérations de compensation carbone.

Enfin, la Métropole participe à des organismes, par exemple Airparif pour ce qui concerne la qualité de l'air.

À propos de la qualité de l'air, je ne peux pas manquer d'évoquer la zone à faibles émissions (ZFE). Le 14 avril dernier, à l'Assemblée nationale, par 275 voix contre 225, une majorité a jugé bon de jeter le bébé avec l'eau du bain. Pour ce qui nous concerne, nous avons toujours plaidé en faveur d'une ZFE sociale. Malheureusement, nous n'avons jamais été entendus par l'État en ce domaine, pour aider les ménages aux revenus modestes à changer de véhicule. Je ne sais pas de quoi l'avenir sera fait, puisqu'un recours a été déposé devant le Conseil constitutionnel. À titre personnel, j'espère que celui-ci sera fructueux. S'il l'est, nous serons en mesure de reprendre le fil de tous nos dispositifs, en particulier « Métropole Roule Propre ! », ainsi que les aides en faveur des particuliers pour changer de véhicule. Toutefois, si le Conseil constitutionnel n'infirmes pas la décision malencontreuse, selon moi, de l'Assemblée nationale, nous devons reprendre le fil de notre réflexion sur la qualité de l'air, en particulier la restructuration des autoroutes urbaines en zone dense métropolitaine, le leasing social, etc.

J'ouvre une parenthèse. La Métropole s'est efforcée de satisfaire à ses compétences en matière environnementale. Ce n'est malheureusement pas le cas de l'État. Au lieu de lutter contre le *backlash*, je regrette que l'État, au contraire, y participe en imposant des restrictions en matière de ZAN, en réduisant les exigences du diagnostic de performance énergétique (DPE), en réintroduisant des pesticides, etc. La liste est malheureusement longue et trop fournie et je vous ferai grâce de cette énumération. Cependant, je crois que nous sommes confrontés à un véritable sujet politique en la matière.

Nous ne participons pas à ce *backlash*, j'en veux pour preuve la reconnaissance qui est faite à la Métropole pour son travail en matière environnementale. À l'automne dernier, avec Nicolas ROLLAND, à l'occasion du Salon des maires, au nom de la Métropole du Grand Paris, nous avons reçu le prix « Territoire Engagé Transition Écologique », le prix 3 étoiles porté par l'ADEME, qui a classé la Métropole du Grand Paris parmi les collectivités et EPCI les plus avancés et volontaristes en matière de transition écologique et énergétique.

Je vous engage à examiner attentivement ce rapport, car il comporte des éléments qui pourront vous aider dans votre travail quotidien de maires.

Je vous remercie pour votre attention.

M. OLLIER - Merci, cher Daniel (GUIRAUD).

Je remercie également Nicolas ROLLAND et Maria SPENDEL pour leur travail exceptionnel. La reconnaissance de l'ADEME, c'est bien, mais il n'y a pas seulement l'ADEME. Tout le monde s'accorde à dire que la Métropole est exemplaire dans ce domaine, ce qui me touche beaucoup et j'en suis très heureux.

Bien sûr, nous pouvons faire plus ; nous pouvons toujours faire plus. Ce que nous faisons est déjà considérable, parce que nous faisons plus que beaucoup d'autres.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur, présentez-vous et prenez la parole.

M. SALES SALADA - Merci. Je suis Monsieur SALES SALADA du groupe – du moins, nous l'espérons un jour – La France insoumise.

Même si nous sommes parfaitement conscients du caractère obligatoire de ce rapport et du fait qu'il n'appellera probablement pas un vote en tant que tel de notre assemblée, sa présentation est pour moi l'occasion d'aborder les orientations politiques qu'il porte.

Évidemment, la quasi-totalité de ce rapport va dans le bon sens, c'est difficile à contester. Néanmoins, se pose la question du paradigme dans lequel s'inscrit la Métropole, puisque cela reste à nos yeux une écologie d'accompagnement. La solarisation, la rénovation énergétique des écoles, le plan Vélo, tout cela est très bien, néanmoins, on reste dans une logique d'accompagnement du système. On aide, on labellise, on finance des projets, c'est très bien, mais c'est palliatif. Cela ne permet pas de remettre en cause le modèle économique métropolitain à la hauteur que nous souhaiterions. On reste dans une écologie qui prend les choses par le bout de l'attractivité, des grands projets, de la dépendance aux logiques privées.

Comme vous vous en doutez, nous avons des divergences fondamentales en termes de lecture, c'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur la prise de connaissance de ce rapport.

M. OLLIER - Merci. Je me permets de vous répondre deux choses.

Premièrement, nous sommes la Métropole des maires, nous faisons en sorte d'accompagner les initiatives des maires, vous l'avez reconnu et je vous en remercie. Mais vous ne pouvez pas dire que nous ne sommes pas à l'origine de très nombreuses initiatives. Je pense que vous avez lu et que vous connaissez certainement par cœur le PCAEM. Ce plan Climat-Air-Énergie, conduit par Daniel GUIRAUD, est une ligne de conduite stratégique pour la Métropole, qui existe depuis maintenant huit ans.

Deuxièmement, nous avons voté le schéma de cohérence territoriale (SCoT). Je pense que vous l'avez lu aussi en raison de ce que vous venez de dire. Ce SCoT introduit un certain nombre de principes et actions qui sont contraignants. Par exemple, je cite les 30 % de pleine terre, qui nous ont valu plusieurs mois de discussions avec nos collègues, quels que soient leurs groupes, pour les faire accepter. La Métropole a fait de grands progrès. Le SCoT a obtenu un vote favorable de la part de 96,2 % des conseillers métropolitains.

Notre stratégie est inscrite dans le SCoT et dans le PCAEM et nous la suivons. Dans le cadre de nos compétences et de cette stratégie, nous apportons des soutiens financiers à ceux qui respectent nos compétences et qui rentrent dans cette stratégie. Et la boucle est bouclée. Je pense que nous avons fait du bon travail.

Monsieur BELLIARD.

M. BELLIARD - Monsieur le Président, j'ai une question un peu formelle sur la ZFE.

Je partage l'analyse de mon collègue, le vote de l'Assemblée nationale est à mon avis catastrophique pour l'amélioration de la qualité de l'air et la santé de centaines de milliers de nos concitoyens et concitoyennes. En effet, on a jeté le bébé avec l'eau du bain. J'espère que le Conseil constitutionnel rectifiera cette décision.

Je voudrais savoir si notre Métropole a l'intention d'afficher une position officielle sur le sujet, pour soutenir cette ZFE, qui est un dispositif très contesté. Je le dirai tout à l'heure lors des interventions budgétaires, nous avons eu une longue discussion à ce sujet. Nous voyons toutes les fragilités et faiblesses de ce dispositif, notamment en termes d'inégalités sociales. Cependant, c'est le seul dispositif que nous avons aujourd'hui et nous devons l'améliorer plutôt que le supprimer.

D'une certaine manière, la question nous est posée. À mon sens, le vote à l'Assemblée nationale nous oblige à prendre une position en tant qu'institution, c'est pourquoi je voulais vous interpeller, Monsieur le Président, ainsi que Daniel GUIRAUD, sur cette question.

M. OLLIER - Merci.

En accord avec Daniel GUIRAUD et l'équipe, nous n'avons pas souhaité interférer dans les débats parlementaires. Cela aurait été la pire des choses, parce que des personnes ne sont pas d'accord avec le fonctionnement de la Métropole, elles en auraient profité pour créer un débat dans le débat. Il y a eu les élections municipales, puis l'élection métropolitaine. Nous prendrons nos responsabilités en fonction de la décision du Conseil constitutionnel.

Voilà ce que je peux vous dire, Monsieur BELLIARD. Ce n'est pas ici que l'affaire va se régler, mais au Conseil constitutionnel et au Parlement s'il y a lieu. Malheureusement, nous n'avons pas ce pouvoir. Ce que vous dites est plein de bon sens, je le reconnais tout à fait, car je suis d'accord sur le fond. Je suis le premier à me sentir assez mécontent de la manière dont le Gouvernement n'a pas suivi les efforts de la Métropole pour nous permettre de faire passer la ZFE beaucoup plus vite. Je me souviens de nos discussions sur les aides pour les plus défavorisés, sur le guichet unique, pour lesquels on nous avait aidés. Et puis, d'un seul coup, on nous a retiré le tapis sous les pieds sans nous prévenir. Tout cela est assez difficile à subir pour ceux qui ont accompli un travail considérable en faveur des 5 millions d'habitants concernés.

Il s'agit de prendre acte de ce rapport. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

PREND ACTE du rapport 2025 sur la situation en matière de développement durable de la Métropole du Grand Paris

LA PRISE D'ACTE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

ABSTENTIONS : 6 (Mesdames Sophia CHIKIROU représentée par Céline VERZELETTI, Céline VERZELETTI, Messieurs Bally BAGAYOKO, Aly DIOUARA représenté par Emile MEUNIER, Emile MEUNIER, Yohan SALES SALADA)

M. OLLIER - Il est pris très largement acte de ce rapport.

05/ RAPPORT 2025 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

M. OLLIER - La parole est à Manuel AESCHLIMANN.

M. AESCHLIMANN - Merci, Monsieur le Président.

Le 23 avril 2026, ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres du comité social territorial de la Métropole, que je préside. Il fait état d'une situation globalement satisfaisante en termes d'égalité entre les femmes et les hommes à la Métropole, laquelle continue de s'améliorer. Plusieurs constats positifs éclairent sur la situation de la Métropole en la matière :

- une féminisation prépondérante des effectifs, avec 59 % de femmes dans les effectifs permanents en 2025 *versus* 58 % en 2023 (année de référence préolympique) ;
- une répartition équilibrée des femmes dans les différentes filières professionnelles et une présence majoritaire des femmes (57 %) parmi les agents de catégorie A ;
- une féminisation élevée des postes d'encadrement supérieur avec 7 femmes occupant un emploi de direction contre 10 hommes ;
- Des écarts de rémunération femmes très faibles (2,5 % en moyenne) entre les femmes et les hommes occupant un emploi permanent à la Métropole, de moitié inférieurs à ceux constatés dans la fonction publique territoriale (5 % à 7 %).

L'index à l'égalité professionnelle, qui mesure les écarts entre les femmes et les hommes en termes de rémunération, de promotion et d'accès aux postes les mieux rémunérés, fait état d'une situation remarquable pour la Métropole, avec un score de 91/100 en 2024, ce qui la place parmi les collectivités territoriales les plus avancées en la matière. Ce niveau très élevé traduit un engagement réel de notre Métropole sur ce sujet. Nous devons évidemment poursuivre les efforts engagés pour consolider une égalité professionnelle durable.

Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le président, de noter les efforts que nous faisons avec acharnement ; je tiens à le dire.

La parole est à Monsieur COSKUN.

M. COSKUN - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, c'est un peu particulier que deux hommes prennent successivement la parole concernant la question de l'égalité femmes-hommes. C'est essentiellement à la demande des collègues féminines de notre groupe que je me permets de prendre la parole, car il s'agit également de marquer l'engagement des hommes dans cette cause.

D'ailleurs, il est difficile pour moi d'intervenir après ma collègue Patricia TORDJMAN, qui prenait régulièrement la parole sur cette question lors du dernier mandat et qui s'était fortement impliquée dans le groupe de travail « Égalité femmes-hommes », que vous aviez mis en place, Monsieur le Président.

Ma collègue avait formulé plusieurs demandes.

Premièrement, elle avait demandé que soit étudiée la question des écarts de primes entre les femmes et les hommes parmi le personnel de la GeMAPI. Je peux me tromper, mais il ne me semble pas qu'une réponse lui ait été apportée.

Il semble que le rapport 2025 ne contienne aucune information spécifique sur les personnels de la GeMAPI. Si vous en êtes d'accord, nous souhaiterions être informés des avancées qui ont pu avoir lieu entre 2024 et 2025 à ce sujet.

Deuxièmement, elle avait insisté pour qu'un item « Enfant malade » apparaisse, afin que l'on puisse repérer et corriger le cas échéant, la prise en charge par les mères et les pères. Nous continuons de demander que nos statistiques soient affinées en faisant apparaître le nombre de familles monoparentales. Nous le savons, vous le savez, dans un foyer avec un parent unique, la charge mentale pèse davantage sur les femmes. En effet, plus de 90 % des familles monoparentales sont composées d'une femme seule avec un ou plusieurs enfants.

Troisièmement, nous souhaiterions que le nombre de signalements liés à toute forme de harcèlement moral et sexuel figure dans ce rapport annuel. S'il n'y en a eu aucun, nous souhaitons qu'on puisse nous le dire.

Par ailleurs, nous avons été destinataires des commentaires de l'organisation syndicale CFDT de la Métropole. Elle a formulé un certain nombre de propositions, dont certaines sont en partie mises en œuvre. Je retiendrai deux de ces propositions.

La première est l'adhésion de notre Métropole au centre Hubertine Auclert, créé par mon amie Henriette ZOUGHEBI, quand elle était vice-présidente à la Région, présidé un moment par ma collègue Djeneba KEITA, qui représentait Montreuil lors du dernier mandat. Non seulement le personnel, mais aussi les élus, pourraient ainsi accéder à des formations spécifiques liées à l'égalité, mais aussi à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Cette adhésion nous permettrait de bénéficier de cycles de formation et d'information très intéressants dispensés par ce centre.

Enfin, de nombreuses collectivités se sont lancées, depuis plusieurs années, sur des budgets genrés qui spécifient à qui profitent nos politiques publiques. Il serait intéressant de creuser ce sillon, comme nous l'avons déjà fait, par exemple pour la commande publique.

Je remercie les services de la Métropole pour le travail effectué. Notre groupe souhaite évidemment la reconduction du groupe de travail sur le sujet de l'égalité femmes-hommes.

Je vous remercie de votre attention.

M. OLLIER - Merci, Monsieur COSKUN. Vous avez fait de nombreuses propositions, elles ont été notées.

Ne vous inquiétez pas, je vais reconduire le groupe de travail et vous y participerez si vous le souhaitez. Parmi ces propositions, certaines d'entre elles peuvent être prises en compte. Nous verrons ce qui peut être fait, je vous promets que nous les étudierons avec beaucoup d'attention.

La parole est à Lucie CASTETS.

Mme CASTETS – Merci beaucoup, Monsieur le Président, je vous présente mes excuses de ne pas m'être inscrite en avance. Je suis nouvelle dans cette instance, je tâtonne...

M. OLLIER – Moi aussi, ça tombe bien.

Mme CASTETS – ... la prochaine fois, je tâcherai de m'inscrire à l'avance. Je vous remercie néanmoins de me donner la parole.

Je voudrais réagir et faire le lien entre ce qui vient d'être dit sur l'administration métropolitaine et ce qui a été dit lors de notre dernière séance et de votre élection.

Tout d'abord, c'est une très bonne nouvelle que les statistiques mettent en valeur la parité, notamment parmi les cadres de l'administration. C'est un signal encourageant et il faut s'en féliciter. Cela montre que les équilibres peuvent progresser lorsqu'une volonté existe. Toutefois, ce constat devrait nous obliger à aller plus loin en étant davantage exemplaires à l'échelon politique. En effet, nous ne pourrions pas nous satisfaire d'une parité qui serait réelle dans l'administration et totalement absente à l'échelon politique de la Métropole.

J'ai bien entendu l'argument que vous avez avancé la dernière fois, Monsieur le Président, vous estimez que ce n'est pas entre vos mains, voire pas du tout, puisque ce sont les groupes politiques qui vous remontent des candidatures pour les vice-présidences. Pour moi, la question de la parité est affaire de choix politiques, vous pouviez très bien exiger de la part des groupes, hors du cadre purement légal, qu'ils vous proposent des noms à parité, afin que nous composions un exécutif qui soit totalement paritaire.

Nous le savons, la loi a parfois du retard sur les avancées de la société. En tant que responsables politiques, il nous revient de montrer la voie et de créer l'impulsion. Je pense que c'est ce à quoi la Métropole devrait travailler. L'échelon politique étant l'échelon démocratique par excellence, elle devrait donner l'exemple. Donc, je vous propose de faire mieux collectivement sur ce sujet et de montrer la voie par l'exemplarité politique.

Je vous remercie.

M. OLLIER – Merci. Nous venons de le démontrer, Madame CASTETS, nous venons d'élire les conseillers délégués : il y a 14 femmes sur 29 conseillers délégués.

Mme CASTETS - Les conseillers délégués sont en dessous des vice-présidents et nous avons un exécutif qui n'est pas du tout...

M. OLLIER - Non, non, ils ont la même délégation.

Mme CASTETS - ... paritaire.

M. OLLIER – Madame CASTETS, vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit : les conseillers délégués ont la même délégation que les vice-présidents. C'est une délégation du président. Nous venons d'élire les conseillers délégués, il y a 14 femmes sur 29. C'est un effort.

À la suite du premier débat que nous avons eu, lors de mon élection, tout cela a été entendu par les groupes. Nous leur avons demandé de faire plus d'efforts, ils en ont fait tellement qu'il y a plus de femmes que d'hommes. La parité est plus que réalisée. Au Bureau, nous avons 34,6 % de femmes, ce qui est un gros progrès par rapport au passé. Donc, nous cheminons.

La volonté politique ne peut pas s'exercer dans une collectivité de deuxième degré. Dans une mairie, elle peut. Vous viendrez me voir dans mon bureau, je vous expliquerai pourquoi ; je ne vais pas ouvrir le débat maintenant. Je m'en suis expliqué la première fois, je n'y reviens pas. Quand on sait comment fonctionne une collectivité de deuxième degré, qui est une intercommunalité, on doit savoir qu'il n'est pas possible de faire ce que vous dites, quelle que soit la volonté politique, y compris de ce pauvre président, qui ne peut pas imposer quoi que ce soit aux maires qui sont en face de lui et qui décident qui ils lui envoient. Un point c'est tout. Je dis un point c'est tout, parce que je me suis battu pour qu'on m'envoie plus d'équilibre et, malheureusement, je n'ai pas gagné.

Madame VERZELETTI, vous avez la parole.

Mme VERZELETTI – Bonjour. Je suis Céline VERZELETTI du futur groupe La France insoumise et Verts Populaires.

Je reviens sur ce qui vient d'être dit, parce que ce qu'il s'est passé lors de la dernière séance, à savoir un tel déséquilibre au niveau des vice-présidences, m'a choquée. Je pense que tout peut se négocier et qu'un équilibre était possible s'il y avait eu une véritable volonté politique. Je suis tout aussi choquée que cela ait pu être accepté de cette manière par l'instance. C'est une première chose, puisque nous en aurons pour six ans.

Je reviens sur le rapport qui a été présenté. Il ne peut pas être dit qu'il y a une égalité réelle au sein de l'administration. Même s'il y a eu des mesures et un plan d'actions pour tendre vers l'égalité, les chiffres montrent que l'égalité réelle n'y est pas. Voici quelques exemples : il y a 58 % de femmes dans les effectifs. D'abord, dans les agents de catégorie A, il y a déjà un peu moins de femmes – c'est un premier sujet. Ensuite, dans les postes d'encadrement, la part des femmes tombe à 41 %. Il y a une perte entre l'effectif total et l'encadrement – c'est un premier problème.

Par ailleurs, concernant l'écart salarial, je veux bien qu'on ne le mentionne pas, mais il est de 2,5 %. Ce n'est pas complètement satisfaisant, cela signifie qu'il n'y a pas d'égalité réelle. Cet écart est mesuré à poste égal. La loi, ce n'est pas salaire égal à poste égal, mais salaire égal à travail de valeur égale. Par conséquent, si nous mesurons cet écart par filière, nous constaterions que la différence des salaires est encore plus importante.

Je pense qu'il y aurait des choses à faire pour atteindre une véritable égalité. Nous ne pouvons donc pas nous satisfaire de la situation actuelle. Cette obligation d'égalité réelle ne date pas d'hier, elle est inscrite dans les textes depuis plusieurs années. Donc, je pense qu'il reste encore beaucoup à faire.

Comme le rapport le mentionne, les filières sont également déséquilibrées. Nous le savons, la filière administrative est occupée majoritairement par des femmes par rapport aux filières techniques et c'est là qu'il y a des rémunérations plus faibles. Même si je sais que la Métropole ne peut pas tout faire, il peut y avoir un rééquilibrage au niveau indemnitaire. Or, je n'ai pas vu que des mesures soient prévues.

Pour terminer, quelque chose d'autre m'a choquée et personne n'en a parlé.

La Métropole n'emploie pas suffisamment de personnes en situation de handicap et c'est un véritable sujet. L'obligation est à 6 %, vous ne recrutez que 4,8 % et donc, vous payez une amende. La Métropole devrait être exemplaire dans le recrutement des personnes en situation de handicap qui, d'ailleurs, concerne plus de femmes. C'est un véritable sujet également et je n'ai pas vu que vous preniez des mesures pour respecter la loi en matière de recrutement de personnes en situation de handicap.

M. OLLIER – Merci beaucoup, Madame.

Vous aurez à cœur à participer au groupe de travail, qui va s'inscrire dans l'avenir. Ses propositions seront étudiées avec attention par le Conseil métropolitain.

Monsieur AESCHLIMANN, c'est à vous que revient la responsabilité de mettre en place tout cela, parce que beaucoup de choses ont été dites, mais nous n'allons pas ouvrir un débat.

Vous citez les personnes en situation de handicap, je vais vous répondre. Dans la Métropole, nous avons un certain nombre de personnes qui, malheureusement, sont frappées d'un handicap qu'elles ne veulent pas déclarer, pour des raisons qui les regardent. Nous sommes à 4,6 %, mais si nous enregistrons les différentes personnes qui ne souhaitent pas se déclarer, nous arriverions probablement à 6 %.

Je cite un exemple, mais il faut vivre la vie de nos personnels, il faut être avec nous pour savoir comment les choses se passent. Ce n'est pas parce que nous disons les choses qu'elles se passent comme nous les disons. Elles se passent en fonction de facteurs humains, de discussions, etc. Je ne sais pas si cela vous fait rire, ce n'est pas risible, parce que j'en souffre personnellement. Lorsqu'une personne a un handicap et ne souhaite pas le déclarer, je ne peux pas l'y obliger. Si nous les déclarions, nous serions certainement au-dessus de 6 %.

M. AESCHLIMANN - Je réagis aux différentes interventions. Ce rapport a pour objectif de constater, chiffres à l'appui, la démarche vertueuse de la Métropole. Nous sommes tout à fait ouverts à consolider cette démarche et à l'améliorer. Ce groupe de travail en fera partie, ainsi que les initiatives individuelles, parce que c'est un domaine qui est toujours très évolutif. Évidemment, toutes les équipes sont ouvertes à cela.

À juste titre, Lucie CASTETS remarquait les bonnes avancées du rapport concernant l'administration, mais c'est aussi une approche politique des choses. Il n'y a pas la politique pour les politiques et le reste pour l'administration. C'est aussi une volonté politique d'en arriver là. Vous êtes évidemment la bienvenue dans ce groupe de travail. Le précédent avait permis de réaliser des avancées intéressantes. Dès lors que nous ne sommes pas jusqu'au-boutistes et que nous reconnaissons le travail effectué, nous ne pouvons que faire mieux.

Merci, Monsieur le Président.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le président.

Nous prenons acte du rapport.

PREND ACTE de la présentation du rapport 2025 portant sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes établi par la Métropole du Grand Paris, annexé à la présente délibération.

LA PRISE D'ACTE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

06/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

M. OLLIER – Je cède la parole à Philippe LAURENT.

M. LAURENT – Merci, Monsieur le président.

Mes chers collègues, nous allons entamer une longue série de délibérations à caractère budgétaire. J'espère ne pas trop vous lasser, ces délibérations sont extrêmement importantes, notamment le vote sur le budget primitif.

Nous commençons par le plus simple, à savoir l'adoption du compte de gestion 2025 du budget principal. Comme vous le savez, préalablement à l'adoption du compte administratif, le Conseil métropolitain doit arrêter le compte de gestion de l'exercice clos qui retrace l'ensemble des mouvements comptables intervenus au cours de l'année N-1. Son solde est parfaitement conforme à celui du compte administratif que nous examinerons ensuite. Je précise qu'il s'agit de la dernière année de présentation concomitante du compte de gestion, établi par le comptable public et, du compte administratif, établi par l'ordonnateur, c'est-à-dire le Président. Comme vous le savez, puisque vous êtes concernés dans vos communes, ces documents seront remplacés par le compte financier unique à compter de la clôture de l'exercice 2026. À l'avenir, nous n'aurons plus qu'une seule délibération.

M. OLLIER – Merci, Monsieur le président.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

ARRÊTE les résultats d'exécution suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses de l'exercice	3 504 477 741,11	202 802 489,88	3 707 280 230,99
Recettes de l'exercice	3 623 079 638,35	132 620 874,87	3 755 700 513,22
Résultat de l'exercice 2025	118 601 897,24	-70 181 615,01	48 420 282,23
Résultat 2024 reporté	104 956 244,34	-69 183 795,74	35 772 448,60
Résultat de clôture	223 558 141,58	-139 365 410,75	84 192 730,83

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de 223 558 141,58 € (deux cent vingt-trois millions cinq cent cinquante-huit mille cent quarante et un euros et cinquante-huit centimes) et un déficit pour la section d'investissement de 139 365 410,75 € (cent trente-neuf millions trois cent soixante-cinq mille quatre cent dix euros et soixante-quinze centimes).

APPROUVE le compte de gestion 2025 établi par le directeur régional des finances publiques dont les écritures sont conformes au compte administratif établi par le Président de la Métropole.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

07/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET ANNEXE "OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT"

M. LAURENT - Ce budget annexe retrace les recettes et dépenses afférentes à la ZAC Saulnier. Ce compte de gestion établi par le comptable public doit être arrêté par le Conseil métropolitain au préalable au compte administratif. Son solde est identique à celui du compte administratif.

Il vous est proposé d'arrêter le compte de gestion 2025 du budget annexe.

M. OLLIER – Merci, Monsieur le président.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

ARRÊTE les résultats d'exécution suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses de l'exercice	75 315 593,85	73 265 593,85	148 581 187,70
Recettes de l'exercice	75 315 593,85	73 265 593,85	148 581 187,70
Résultat de l'exercice 2025	0,00	0,00	0,00
Résultat 2024 reporté	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00

APPROUVE le compte de gestion 2025 établi par le Directeur régional des finances publiques dont les écritures sont conformes au compte administratif établi par le Président de la Métropole.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

08/ ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

M. OLLIER - Je devrai sortir au moment du vote et laisser Philippe LAURENT présider jusqu'à mon retour.

M. LAURENT - Je vais vous présenter le plus rapidement possible le compte administratif 2025 du budget principal. Comme je vous le disais, le résultat de clôture est conforme à celui du compte de gestion. Le rapport vous est joint en annexe et vous permet d'avoir tous les détails. Il montre que notre Métropole a dû absorber un choc de recettes très important, avec une baisse de l'ordre de 60 M€ par rapport à 2024.

Cette baisse de recettes s'explique par deux facteurs :

- la nouvelle baisse des dotations de l'État à hauteur de 36 M€ ;
- la baisse de la fraction de TVA 2025 de l'ordre de 30 M€. Cette baisse de la fraction de TVA est liée à la modification du mode de calcul de la répartition du produit de TVA entre les différentes collectivités et l'État, qui nous a été extrêmement défavorable par rapport à ce qui précédait avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Dans ce contexte, le résultat de clôture s'établit à +48 M€. C'est un niveau historiquement bas, nettement inférieur – de l'ordre de 18 M€ – à celui de 2024 où il atteignait 66 M€, alors même qu'un emprunt d'équilibre de 25 M€ a été mobilisé en 2025. Sans cet emprunt d'équilibre, l'excédent aurait été de 23 M€.

Vous le savez, nous l'avons dit à de nombreuses reprises, la Métropole subit une contraction de ses ressources alors même qu'elle dispose de très peu de leviers fiscaux. Ainsi, le « matelas financier » de la Métropole se rétrécit comme peau de chagrin : le total des reports des résultats de clôture 2025 à 2026 sera donc de 48 M€ alors qu'il était encore de 97 M€ en 2022, de 69 M€ en 2023 et de 66 M€ en 2024.

Malgré cela, la Métropole a maintenu ses priorités en 2025 :

- d'abord, son rôle d'amortisseur au bénéfice des communes. Elle a reversé 3,371 Md€ au titre des attributions de compensation, soit environ 96 % de ses recettes de fonctionnement ;
- la Métropole a su également maintenir en 2025 son rôle d'investisseur territorial : elle a mis en œuvre un effort d'investissement de 127 M€...

M. OLLIER - Puis-je t'interrompre ?

M. LAURENT – Oui.

M. OLLIER – Parce que tu n'insistes pas assez sur le fait...

M. LAURENT – Je vais y revenir à plusieurs reprises.

M. OLLIER - ... que si nous n'avions pas joué ce rôle d'amortissement, les communes auraient dû payer ces 3 milliards.

M. LAURENT - Depuis sa création, soit depuis dix ans, la totalité des dépenses de la Métropole en tant qu'amortisseur représente 2 Md€.

M. OLLIER – Excuse-moi, j'ai 3 Md€.

M. LAURENT – Non, c'est 2 Md€.

Malgré cela, nous avons maintenu notre rôle d'investisseur territorial, avec un effort de 127 M€ en 2025, supérieur de 12 M€ à celui de 2024 et proche de la moyenne des cinq dernières années qui était à 129 M€.

Pour cela, la Métropole a dû engager un effort important de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, ce qui lui a permis de ramener leur niveau à 113 M€ (hors DILICO), soit 23 % en deçà de celui de 2023, année précédant l'année atypique des Jeux olympiques et paralympiques, où elles s'élevaient à 178 M€, mais notamment liées à cet événement exceptionnel.

Voici ce qu'il faut retenir de l'exercice 2025 :

- malgré un choc de recettes exceptionnel, la Métropole a préservé l'essentiel grâce à une gestion rigoureuse et à une maîtrise de ses dépenses ;
- la discipline budgétaire qui a été mise en œuvre en cours d'année a permis de contracter les dépenses de fonctionnement, ce qui a compensé cette baisse des recettes et a maintenu le niveau d'épargne brut au profit de la section d'investissement.

Ces efforts de gestion ont permis à la Métropole de continuer à jouer son rôle essentiel d'amortisseur financier – qui était un des éléments du pacte initial dès 2016 – au bénéfice des communes membres et de maintenir ses ambitions en termes d'efforts d'investissement sur l'ensemble de son territoire, avec le caractère de péréquation entre l'Est et l'Ouest de la Métropole.

(Monsieur Patrick OLLIER quitte la salle et cède le fauteuil de la présidence à Monsieur Philippe LAURENT.)

Toutefois, son modèle de financement se dégrade et j'y reviendrai au moment de vous présenter le rapport sur le budget primitif 2026. En 2025, la Métropole a supporté 269 M€ de baisse des dotations par rapport à la référence de 2016. En 2025, nous avons 269 M€ de recettes en moins par rapport à 2016.

Pour la première fois de son existence, la Métropole a dû recourir à un emprunt d'équilibre de 25 M€. Certes, ce montant est deux fois inférieur à celui qui était prévu au budget primitif 2025 (50 M€), mais cela reste un marqueur de la réduction significative, qui arrive désormais à un point de bascule de la capacité d'autofinancement de la Métropole.

Ces remarques ayant été faites, je propose au Conseil d'approuver le compte administratif du budget principal 2025. Nous reviendrons sur ces sujets lors de l'adoption du compte administratif pour 2026.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. MEUNIER – Merci beaucoup pour cette synthèse qui est éclairante et très simple à comprendre. Nous avons un système financier de la Métropole qui n'est pas durable. En réalité, ce rôle d'amortisseur ne fait que s'accroître, année après année, parce que la fraction de TVA baisse tandis que ce que la Métropole reverse aux communes reste fixe. Donc, nous voyons bien que nous arrivons à une impasse.

J'ajoute que le caractère d'amortisseur peut être discuté, parce que je rappelle que la mission première de la Métropole est le rééquilibrage territorial. Lorsque vous amortissez pour toutes les communes, vous amortissez pour les communes pauvres et c'est une bonne chose, mais vous amortissez aussi pour les communes riches. Donc, vous réduisez d'autant les capacités d'investissement qui, elles, doivent être fléchées en priorité pour rééquilibrer les différences structurelles entre les territoires pauvres et les territoires riches. Or, même là, le caractère de péréquation est relatif, puisqu'il y a encore une part importante d'investissement et de budget de fonctionnement qui va à l'endroit des communes les plus riches. Ces deux étages font que la mission initiale de la Métropole est aujourd'hui insatisfaisante.

Vous avez parlé, Monsieur le président, d'un effort de gestion et d'une maîtrise des dépenses. Permettez-moi de pointer du doigt nombre de subventions, à commencer par celle que nous allons voter tout à l'heure relative aux Championnats du monde d'escrime. Remplissons-nous vraiment le rôle de la Métropole en donnant 200 000 € pour les Championnats du monde d'escrime, pour avoir peut-être des places, un cocktail sympa et regarder les gens pratiquer l'escrime ? Je ne pense pas que ce soit notre rôle.

Nous sommes passés un peu vite sur le scandale des costumes. Lors des Jeux olympiques et paralympiques (JOP), je rappelle que plus de 100 000 € ont été versés en costumes, chaussures et mocassins à des élus et des collaborateurs. Là non plus, je ne vois pas bien le rééquilibrage dans cette dépense.

Enfin et c'est ce qui m'inquiète, mais nous en parlerons peut-être au moment du budget, je ne vois pas de solution, de plan. Que fait la Métropole pour alerter sur cette situation ? Tout à l'heure, la réponse du Président m'a quelque peu inquiété, lorsque nous avons évoqué timidement le rôle politique que la Métropole pourrait jouer pour essayer de changer les choses, par exemple sur la ZFE. Nous avons été renvoyés au débat parlementaire. Pardon, mais nous sommes aussi une instance politique, peut-être de deuxième niveau, mais nous sommes une instance politique.

Quelle décision politique prenons-nous pour dénoncer un système financier qui n'est pas durable et proposer des solutions ?

Nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

M. LAURENT - Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

DONNE ACTE au Président de la présentation faite du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2025.

ADOpte le compte administratif 2025 du budget principal de la Métropole du Grand Paris comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses de l'exercice	3 504 477 741,11	202 802 489,88	3 707 280 230,99
Recettes de l'exercice	3 623 079 638,35	132 620 874,87	3 755 700 513,22
Résultat de l'exercice 2025	118 601 897,24	-70 181 615,01	48 420 282,23
Résultat 2024 reporté	104 956 244,34	-69 183 795,74	35 772 448,60
Résultat de clôture	223 558 141,58	-139 365 410,75	84 192 730,83
Restes à réaliser (dépenses)	-36 198 602,49	-41 383,33	-36 239 985,82
Résultat disponible	187 359 539,09	-139 406 794,08	47 952 745,01

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

ABSTENTIONS : 6 (Mesdames Sophia CHIKIROU représentée par Céline VERZELETTI, Céline VERZELETTI, Messieurs Bally BAGAYOKO, Aly DIOUARA représenté par Emile MEUNIER, Emile MEUNIER, Yohan SALES SALADA)

09/ ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE "OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT"

M. LAURENT - Pour rappel, le suivi des opérations d'aménagement conduites en régie s'effectue à compter de 2025 dans le cadre d'un budget annexe. Celui-ci concerne à date la ZAC Plaine Saulnier.

Le financement du budget annexe est assuré par des avances du budget principal, qui figurent en dépenses d'investissement du budget principal et en recettes d'investissement du budget annexe. Les dépenses restant à assurer sur la ZAC, à compter de 2025, sont effectuées sur le budget annexe en fonctionnement. La vente ultérieure des lots générera des recettes au budget annexe permettant le remboursement des avances au budget principal.

Dans le cas particulier des dépenses réalisées au budget principal pour la ZAC Plaine Saulnier entre 2018 et 2024, des écritures comptables exceptionnelles sont nécessaires pour les réintégrer au budget annexe, et ainsi, assurer le suivi financier global de la ZAC sur celui-ci.

Au compte administratif 2025 du budget annexe, les opérations réelles suivantes ont été comptabilisées :

- **Dépenses de fonctionnement : 73,3 M€**
 - ✓ Dont des stocks de dépenses réalisées les années précédentes pour 44 M€,
 - ✓ Dont des dépenses nouvelles pour 29,2 M€ :
 - 1,8 M€ d'acquisitions foncières. C'est le paiement différé à la Ville de Paris de l'emprise, la première tranche ayant été versée en 2025. Les suivantes, pour un total de l'ordre de 15 M€, viendront dans les années suivantes ;
 - 22,7 M€ correspondant à la troisième et dernière tranche de l'indemnité de résiliation du bail dont disposait la société ENGIE sur l'emprise de la ZAC ;
 - 400 000 € d'études ;
 - 4,3 M€ de travaux, avec la poursuite des aménagements des espaces publics.
- **Recettes de fonctionnement : 2,1 M€**
 - ✓ Dont des stocks de recettes réalisées les années antérieures au budget principal et réintégrées au budget annexe.
- **Des recettes d'investissement à hauteur de 71,2 M€, pour le solde, qui sont des avances du budget principal.**

Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

DONNE ACTE au Président de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « opérations d'aménagement » pour l'exercice 2025.

ADOpte le compte administratif 2025 du budget annexe « opérations d'aménagement » de la Métropole du Grand Paris comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses de l'exercice	75 315 593,85	73 265 593,85	148 581 187,70
Recettes de l'exercice	75 315 593,85	73 265 593,85	148 581 187,70
Résultat de l'exercice 2025	0,00	0,00	0,00
Résultat 2024 reporté	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser (dépenses)	0,00	0,00	0,00
Résultat disponible	0,00	0,00	0,00

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

(Monsieur Patrick OLLIER regagne le fauteuil de la présidence.)

M. LAURENT - Monsieur le Président, les deux comptes administratifs ont été adoptés. Nous nous en félicitons.

M. OLLIER – J’ai entendu que l’on mettait en cause les tenues pour les Jeux olympiques. Je me permets de vous répondre, Monsieur MEUNIER.

La page des JOP est tournée, mais ils ont eu lieu. Quand ils ont été organisés, le questionnaire était celui de leur réussite pour la France – pas pour la Métropole, pour la France. Au sein du comité directeur des JOP, dont je faisais partie, avec Madame PÉCRESSE, Madame HIDALGO, etc., il s’agit de savoir comment nous nous organisons.

Nous avons décidé – et je maintiens ce choix – que la Métropole, qui se battait à l’époque pour être reconnue par tous et qui poursuit encore aujourd’hui ce combat, devait affirmer pleinement son identité. D’ailleurs, votre unanimité nous a permis d’avancer d’un grand pas, parce que certains refusent de reconnaître notre existence. Nous avons décidé de nous faire reconnaître comme acteur essentiel des JOP, en achetant un costume aux emblèmes de la Métropole, de telle sorte qu’elle puisse être reconnue partout, non seulement par les touristes, mais surtout, par les métropolitains qui venaient dans les manifestations. Tous nos agents étaient très fiers de porter cette tenue, qui permettait de reconnaître la Métropole. J’ajoute que quelques membres la direction générale ont également souhaité avoir le même costume.

Il ne s’agit que de cela, ce qui ne met pas en péril le budget de la Métropole et je ne pense pas que ce soit une manière de régler le problème du compte administratif, Monsieur MEUNIER. Je voulais simplement vous apporter cette réponse, parce que je suis choqué par cette interrogation.

10/ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL

M. LAURENT - Comme toujours après le vote du compte administratif, il s'agit d'affecter le résultat 2025.

Ce résultat excédentaire doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d’investissement.

Le compte administratif 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 223,6 M€ et un déficit de la section d’investissement de 139,4 M€, que couvre donc en priorité cet excédent. En conséquence, il est proposé de reporter le solde, c'est-à-dire le résultat net final, en section de fonctionnement à hauteur de 84,2 M€.

Après couverture des restes à réaliser en fonctionnement à hauteur de 36,2 M€ (les dépenses déjà engagées en 2025, mais non encore réglées en 2026), le résultat de clôture s’élève à 48 M€.

Il s'agit d'un résultat de clôture qui est historiquement faible et très en retrait par rapport à celui de l'exercice 2024 (66 M€).

M. OLLIER - Merci.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

DÉCIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, tel qu'il ressort du compte administratif 2025 du budget principal, comme suit :

Résultat de fonctionnement		
A	résultat de l'exercice 2025	118 601 897,24 €
B	résultats antérieurs reportés	104 956 244,34 €
C	résultat à affecter (C=A+B)	223 558 141,58 €

Besoin de financement de la section d'investissement		
D	résultat de l'exercice 2025	-70 181 615,01 €
E	résultats antérieurs reportés	-69 183 795,74 €
F	restes à réaliser en dépenses	41 383,33 €
G	restes à réaliser en recettes	0,00 €
H	solde des restes à réaliser (H=G-F)	-41 383,33 €
I	solde d'investissement de la section d'investissement (I=D+E+H)	-139 406 794,08 €
soit un besoin de financement de :		139 406 794,08 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
J	couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	139 406 794,08 €
K	dotation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
L	excédent reporté en section de fonctionnement	84 151 347,50 €

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

11/ DÉTERMINATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2026

M. LAURENT - Monsieur le Président, chers collègues, je vous rappelle qu'en 2017, le Conseil avait approuvé le transfert de la compétence GeMAPI à la Métropole avec une effectivité au 1^{er} janvier 2018.

Depuis cette date, un certain nombre d'opérations ont été lancées de manière extrêmement dynamique, en particulier avec Seine Grands Lacs.

Un travail très important a été mené sur la GeMAPI. Le Conseil métropolitain doit fixer le montant global de la taxe qu'il souhaite percevoir auprès des contribuables. Il s'agit de porter le produit de la taxe GeMAPI à 50 M€ en 2026, soit 6,8 € par habitant. Il était de 40 M€ en 2025. C'est un niveau qui reste inférieur à celui des collectivités exerçant cette compétence (10,8 € par habitant en moyenne).

La compétence GeMAPI est une compétence importante de la Métropole, qui lui permet de mener une politique active de prévention des crues ? politique qui n'était pas vraiment conduite jusqu'à présent.

L'année 2026 sera principalement marquée par :

En investissement (29,2 M€) :

- les financements sur l'amont : 12 M€ pour fidéliser le casier pilote de La Bassée et 2,3 M€ pour le développement des zones d'expansion des crues (ZEC). À ce jour, 395 projets de ZEC ont été identifiés par Seine Grands Lacs ;
- les financements sur le périmètre métropolitain à hauteur de 15 M€ pour des études et aménagements.

En fonctionnement, pour un total de 38,9 M€, dont 22,8 M€ de dépenses nouvelles, +5,6 M€ de dépenses engagées en 2025 et non mandatées, +10,5 M€ de charges transversales concernant les ressources humaines, les frais de structure et les intérêts d'emprunts, il s'agit de :

- l'étoffement du champ d'intervention à travers le transfert, au 1^{er} janvier 2026, des actions réalisées en matière de GeMAPI sur le département du Val-de-Marne ;
- l'entretien des ouvrages digues en systèmes d'endiguement ;
- un fort engagement en matière de maintenance et gestion des batardeaux ;
- la dernière phase du plan intercommunal de sauvegarde (PICS) ;
- la poursuite du jumelage avec Seine Grands Lacs et de partenariats avec d'autres syndicats de rivières ;
- la consolidation de la solidarité amont-aval à travers le soutien des territoires agricoles de l'amont, notamment dans les projets de paiement pour services environnementaux (PSE) auprès des agriculteurs dans les zones d'expansion des crues.

Cet écart entre les prévisions de recettes (62 M€) et les prévisions de dépenses (67 M€) est de 5 M€, que le projet de budget propose de couvrir par un emprunt. Nous verrons, dans le courant de l'année, si cet emprunt est nécessaire (Aqua Prêt).

Mes chers collègues, il vous est demandé de délibérer pour porter le montant total de la taxe GeMAPI à 50 M€ sur l'ensemble du territoire métropolitain contre 40 M€ en 2025.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le président.

C'est probablement l'une des missions les plus satisfaisantes et importantes pour la Métropole du Grand Paris, parce que nous sommes un acteur essentiel de la protection des populations (plusieurs millions d'habitants) contre les inondations.

Pour des raisons dans le détail desquelles je n'entrerai pas, depuis 35 ans, depuis le creusement du dernier grand lac – le lac du Temple dans l'Aube –, l'État n'avait pris aucune initiative majeure pour contribuer à réduire l'effet de la crue centennale de 1912. Depuis, plus rien ne s'était passé, jusqu'au moment où la Métropole a été chargée de la compétence. C'est pourquoi je suis assez irrité du fait qu'on la critique sur des sujets qui sont vertueux pour elle et majeurs pour la France.

Nous sommes engagés dans la lutte contre les inondations. Lorsque j'ai pris la présidence de Seine Grands Lacs, six zones d'expansion des crues (ZEC) étaient prévues pour le syndicat de Seine Grands Lacs. Celui-ci a les moyens d'organiser la mise en place des ZEC, mais pas ceux de financer les conséquences qui découlent de toutes ces opérations, en particulier l'indemnisation des agriculteurs. Ici, je vous parle de l'amont jusqu'à Châtillon-sur-Seine, Troyes, Châlons-en-Champagne, etc. Depuis le dernier lac, jusqu'à ce que la Métropole soit chargée de cette compétence, aucune initiative n'a été prise.

Écoutez bien ce que je vous dis, parce que c'est essentiel pour la Métropole. La solidarité pour lutter contre les inondations s'exerçait de l'amont, par exemple Châtillon-sur-Seine, vers l'aval, Paris et la Métropole, mais jamais dans le sens contraire. C'est pourquoi les agriculteurs avaient suspendu les discussions, ils n'avaient pas de retour ni de possibilité d'être indemnisés s'ils laissaient leurs terres être surinondées. Quant aux élus locaux présidents d'EPCI, qui doivent prendre en charge les travaux, ils ne voulaient pas prendre d'initiative, ne sachant pas comment ils seraient aidés. Nous avons inversé les choses en créant la solidarité de l'aval vers l'amont. Je vois Monsieur LARGHERO, responsable des finances de Seine Grands Lacs, approuver et je l'en remercie.

La solidarité de l'aval vers l'amont, c'est comment la Métropole peut aider. Tu t'en souviens, Denis (LARGHERO), je suis allé à Chaource avec un chèque de 10 M€ de la Métropole pour la chambre d'agriculture départementale pour aider au financement des PSE sur dix ans. C'est considérable, cela ne s'était jamais fait. Dès lors que nous créons la réciprocité et que nous montrons que nous aidons l'amont, ils continuent à nous aider. Résultat des courses : nous avons maintenant 395 ZEC qui, à la suite de cette prise d'initiative de la Métropole, ont été imaginées et mises en œuvre progressivement par Seine Grands Lacs ; il faut trois ans pour légaliser, quatre ans maximum.

C'est donc l'action conjointe de Seine Grands Lacs et de la Métropole qui permet la réussite de cette opération. J'entends dire : « *C'est Seine Grands Lacs qui fait le travail.* », non, pas du tout. Si la Métropole n'est plus associée à Seine Grands Lacs, c'est fini, le travail ne sera pas fait. Rien n'a été fait pendant 35 ans, rien ne sera fait sans ce jumelage dans l'action.

Ce que je vous dis est important, parce que ces 395 ZEC représentent 12 millions de retenues d'eau supplémentaires, qui s'ajoutent aux 10 millions de La Bassée (qui fonctionnera en fin d'année). Au total, cela représente 20 à 22 millions de retenues d'eau supplémentaires, soit entre 25 et 30 centimètres de moins d'inondation. Je vois Mohamed GNABALY, maire de L'Île-Saint-Denis, il se dit : « *C'est bien pour ma ville, parce que j'aurai 20 centimètres de moins d'inondation.* » À Rueil-Malmaison, si j'ai 8 centimètres de moins par rapport à la crue de 2018, je ne suis pas inondé ! Avec La Bassée, c'est 15 centimètres.

Je souhaite que nous intégrions ces chiffres, cette action et que nous la portions avec détermination.

Merci, Philippe (LAURENT), j'ai souhaité porter la taxe GeMAPI à 50 M€. En dehors de tout ce que nous faisons très bien sur l'aire métropolitaine (digues, batardeaux, redressement de méandres, renaturation des rives de la Bièvre), ces moyens financiers supplémentaires vont nous permettre d'aider encore plus l'amont, pour qu'ils fassent encore plus pour l'aval. Voilà le principe.

Si vous en êtes d'accord, nous allons passer à 6,88 € par habitant, une fois dans l'année, ce qui n'est pas beaucoup. La moyenne sur le périmètre de Seine Grands Lacs est de près de 15,80 €, nous vous proposons 6,8 €, avec ces 50 M€. Cela nous donnera des moyens considérables, dont nous vous rendrons évidemment compte.

Voilà pour ce plaidoyer actif en faveur de cette taxe. Dans les deux mois à venir, je suggère que nous organisions un séminaire commun entre Seine Grands Lacs et la Métropole, auquel vous pourriez tous assister, pas seulement les délégués à Seine Grands Lacs. Monsieur Didier GONZALES pourra nous aider à l'organiser, afin que nous puissions tous comprendre cette mécanique. Je vois Monsieur François VAUGLIN sourire, il sait l'immense travail qui a été accompli. Au passage, je remercie la délégation de Paris, Monsieur le maire de Paris, qui participe à Seine Grands Lacs. Ce serait bien que vous partagiez toutes et tous ces efforts qui sont faits et qu'il n'y ait pas simplement les dirigeants de Seine Grands Lacs et de la Métropole.

Je mets aux voix.

FIXE le produit de la taxe GeMAPI à 50 000 000 € (cinquante millions d'euros) pour l'année 2026.

CHARGE le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2026 de la Métropole du Grand Paris.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

M. OLLIER - Je suis très heureux de votre unanimité.

12/ ETAT RÉCAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLU(E)S SIÉGEANT AU SEIN DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

M. LAURENT - C'est une délibération classique qui consiste à vous présenter, pour prise d'acte, l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus siégeant au Conseil de la Métropole du Grand Paris. La loi du 27 décembre 2019 prévoit que, préalablement à l'examen du budget, nous présentions un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus. Il recense l'ensemble des indemnités de toute nature, exprimées en euros, perçues par les élus siégeant au Conseil métropolitain. Il couvre également les indemnités ou avantages liés aux fonctions exercées au sein des syndicats mixtes, pôles métropolitains, sociétés d'économie mixtes, sociétés publiques locales et leurs filiales.

Il convient de prendre acte de cet état récapitulatif qui vous a été adressé.

M. OLLIER - On me signale qu'à la suite d'une erreur matérielle, le nom de trois élus a été ajouté à cet état récapitulatif : Monsieur Michel LEPRÊTRE, Monsieur André SANTINI et Monsieur Georges SIFFREDI.

Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

PREND ACTE de l'état annuel de l'ensemble des indemnités de toute nature perçues par les élus siégeant au sein du Conseil de la Métropole du Grand Paris.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

13/ VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2026

M. LAURENT - Le volume des autorisations de programme 2026 atteint 701,6 M€ en dépenses et 10,8 M€ en recettes, soit un solde net d'engagement pluriannuel de 690,7 M€.

Les principales inscriptions d'autorisations de programme concernent :

- le renforcement des besoins en matière de GeMAPI (+16 M€) ;
- l'abondement des fonds annuels d'intervention : 25 M€ pour le fonds d'Investissement métropolitain (FIM), 15 M€ pour le fonds Énergies, 8 M€ pour le fonds Biodiversité.

Dans un souci d'amélioration de la maîtrise des engagements pluriannuels, que nous avons souhaitée et proposée il y a quelques mois et, d'utilisation prioritaire des autorisations de programme ouvertes antérieurement, les nouvelles inscriptions de dépenses qui sont proposées (70 M€) sont inférieures aux dépenses réalisées en 2025 (126 M€). Cela traduit une diminution du stock d'autorisations de programme en dépenses de 57 M€ par rapport au stock voté en octobre 2025.

Cette contraction est cohérente, d'une part, avec la montée en charge progressive des programmes d'investissement des nouvelles municipalités, d'autre part, avec le mouvement engagé en 2025 de reprise ou d'annulation des autorisations de programme relatives à des opérations interrompues ou abandonnées.

En 2026, le volume des crédits de paiement atteint 149,8 M€ en dépenses, 5,2 M€ de recettes, soit un solde net de 144,6 M€.

En parallèle, les opérations liées aux flux, entre le budget propre et le budget annexe, font l'objet de plusieurs ajustements. Le total des dépenses pluriannuelles s'établit à 65 M€ pour 196 M€ de recettes, soit un solde net de recettes de 131 M€. Pour l'année 2026, s'agissant du budget annexe, le total des crédits de paiement en dépenses s'élève à 62,2 M€ pour 59,6 M€ de recettes, soit un solde net de dépenses de 2,6 M€.

Mes chers collègues, il s'agit d'approuver ce nouveau tableau des autorisations de programme, qui a été joint au projet de délibérations, avec une diminution du stock des autorisations de programme proposée en 2026.

M. OLLIER - Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

APPROUVE les autorisations de programme en dépenses suivantes, hors flux entre le budget principal et le budget annexe :

Autorisations de programme / Opérations		Montant des autorisations de programmes Dépenses			Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				
N° opération	Libellé opération	Stock d'AP au 01/01/2026	AP votées au BP 2026	Total AP votées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et suivants
Z15200001	Fonds de soutien aux communes pour la restructuration et la reconstruction des bâtiments, mobiliers et matériels municipaux endommagés	3 292 210	-1 177 634	2 114 576	614 576	500 000	500 000	500 000	0
20100	Fonds de soutien aux communes 2023	3 292 210	-1 177 634	2 114 576	614 576	500 000	500 000	500 000	0
Z15100004	Fonds d'investissement métropolitain	143 129 218	25 000 000	168 129 218	34 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	29 129 218

Autorisations de programme / Opérations		Montant des autorisations de programmes Dépenses			Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				
N° opération	Libellé opération	Stock d'AP au 01/01/2026	AP votées au BP 2026	Total AP votées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et suivants
20013	Fonds d'investissement métropolitain	143 129 218	25 000 000	168 129 218	34 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	29 129 218
Z15100005	Fonds des équipements structurants	119 708 002	0	119 708 002	18 850 913	43 437 733	25 553 300	21 151 907	10 714 149
20015	Passerelle de Thiais	4 333 214	0	4 333 214	166 607	246 607	2 125 000	1 795 000	0
20017	Gare de Bry-Villiers-Champigny	5 661 637	0	5 661 637	781 184	1 672 402	2 200 441	1 007 610	0
20018	Franchissement Pleyel à Saint-Denis	6 459 114	0	6 459 114	229 557	3 229 557	1 500 000	1 500 000	0
20019	Franchissement A1-La Courneuve	3 836 000	0	3 836 000	418 000	1 418 000	1 000 000	1 000 000	0
20021	TZEN3	2 000 000	0	2 000 000	500 000	1 500 000	0	0	0
20022	Franchissement A1-Dugny-Le Bourget	100 000	0	100 000	100 000	0	0	0	0
20052	Cité de la Gastronomie	4 200 000	0	4 200 000	1 100 000	2 100 000	1 000 000	0	0
20053	Ateliers Médicis	7 200 000	0	7 200 000	2 000 000	4 700 000	500 000	0	0
20071	Franchissement Epinay-sur-Seine/Ile-Saint-Denis	5 916 683	0	5 916 683	0	2 958 342	2 958 341	0	0
20092	Altival	6 000 000	0	6 000 000	650 000	2 550 000	1 200 000	1 000 000	600 000
20093	Restructuration Porte de la Chapelle	4 999 500	0	4 999 500	1 388 750	3 610 750	0	0	0
20101	Gymnase de Dugny	250 000	0	250 000	250 000	0	0	0	0
20102	Piscine issue du réemploi de Sevrans	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0
20105	Centre culturel du Baillet-Latour	2 800 000	0	2 800 000	2 800 000	0	0	0	0
20106	Passerelle Valmy-ZAC Charenton Lez Paris	17 460 000	0	17 460 000	270 000	2 070 000	2 700 000	2 700 000	9 720 000
20107	Pôle culturel et associatif-Chennevières-sur-Marne	700 000	0	700 000	700 000	0	0	0	0
20127	Études de franchissements - EPT Paris Terres d'Envol	300 000	0	300 000	90 000	210 000	0	0	0
20128	Gare Val-de-Fontenay	547 704	133 333	681 037	90 560	224 148	167 583	121 711	77 035
20129	Pôle culturel du Raincy	1 719 581	0	1 719 581	1 719 581	0	0	0	0

Autorisations de programme / Opérations		Montant des autorisations de programmes Dépenses			Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				
N° opération	Libellé opération	Stock d'AP au 01/01/2026	AP votées au BP 2026	Total AP votées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et suivants
20130	Port de Bonneuil	10 000 000	0	10 000 000	715 434	2 146 332	1 430 868	5 707 366	0
20148	Gare Rosny-Bois-Perrier	396 267	1 145	397 412	147 363	181 591	34 229	17 115	17 114
20149	Factory Academy à Argenteuil	420 310	0	420 310	420 310	0	0	0	0
20150	Esplanade de la Commune de Paris à Noisy-le-Grand	1 736 199	0	1 736 199	525 000	1 211 199	0	0	0
20151	Théâtre Nanterre-Amandiers	600 000	0	600 000	600 000	0	0	0	0
20152	Passerelle du Delta Vert à Nanterre	3 960 000	0	3 960 000	0	2 000 000	1 168 000	792 000	0
20153	Piscine de réemploi à Bagnolet	2 000 000	0	2 000 000	500 000	1 500 000	0	0	0
20154	Pôle Sup 93-La Courneuve	3 100 000	0	3 100 000	600 000	1 800 000	700 000	0	0
20155	Passerelle à Villeneuve-le-Roi	500 000	0	500 000	0	250 000	250 000	0	0
20180	Pont de la 1ère armée entre Juvisy et Draveil - CD 91	1 500 000	0	1 500 000	150 000	450 000	300 000	300 000	300 000
20181	Pôle culturel de Joinville - EPT Paris Est Marne et Bois	2 200 000	0	2 200 000	366 667	1 100 000	733 333	0	0
20182	Belvédère Python-Duvernois - SEMAPA	260 000	104 000	364 000	36 400	109 200	218 400	0	0
20183	Réaménagement Porte de la villette- SPL PMA	780 000	0	780 000	175 500	448 500	156 000	0	0
20184	Franchissement Les Ardoines -EPA ORSA	507 780	392 220	900 000	360 000	540 000	0	0	0
20054	Autres équipements structurants	16 264 014	-630 698	15 633 316	0	5 211 105	5 211 105	5 211 105	0
ZI3200001	Centre aquatique olympique	1 260 577	-111 271	1 149 306	181 800	967 506	0	0	0
20003	Centre aquatique olympique Saint-Denis	1 260 577	-111 271	1 149 306	181 800	967 506	0	0	0
ZI3200002	Plan piscines "Héritage 2024"	2 350 000	0	2 350 000	2 350 000	0	0	0	0
20005	Piscine Maurice Thorez de Montreuil	1 350 000	0	1 350 000	1 350 000	0	0	0	0
20007	Piscine olympique de Colombes	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0
ZI3100001	Équipements culturels	594 649	-34 201	560 448	297 520	152 928	110 000	0	0

Autorisations de programme / Opérations		Montant des autorisations de programmes Dépenses			Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				
N° opération	Libellé opération	Stock d'AP au 01/01/2026	AP votées au BP 2026	Total AP votées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et suivants
20050	Réinstallation, dans la ZAC Plaine Saulnier, du Pavillon temporaire de la Biennale d'architecture de Versailles 2022	173 168	-15 240	157 928	45 000	2 928	110 000	0	0
20108	Pavillon temporaire-Biennale d'architecture de Versailles 2025	421 481	-168 961	252 520	252 520	0	0	0	0
20202	Pavillon Biennale d'architecture Versailles 2027		150 000	150 000	0	150 000	0	0	0
ZI0400001	Soutien à la ville de Kyiv	0	150 000	150 000	150 000	0	0	0	0
20194	Acquisition de générateurs	0	150 000	150 000	150 000	0	0	0	0
ZI5100002	Opérateurs d'aménagement	4 006 896	0	4 006 896	1 753 398	1 753 398	0	0	500 100
20011	EPL Paris la Défense-PPI 2018-2027	3 506 796	0	3 506 796	1 753 398	1 753 398	0	0	
20109	SPLA-IN Métropolitaine	500 100	0	500 100	0	0	0	0	500 100
ZI5100003	Opérations d'aménagement	2 583 066	-538 518	2 044 548	1 472 214	283 320	150 000	139 014	0
20012	ZAC Plaine Saulnier (solde des dépenses sur budget principal)	644 719	-372 505	272 214	272 214	0	0	0	0
20185	Percement de la A86 (ZAC Plaine Saulnier)	938 347	-166 013	772 334	200 000	283 320	150 000	139 014	0
20051	Portage foncier	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0
ZI5100001	Planification territoriale	494 959	101 926	596 885	428 912	134 388	33 585	0	0
20009	Schéma de cohérence territoriale	447 722	14 475	462 197	294 224	134 388	33 585	0	0
20010	Système d'information géographique	47 237	87 451	134 688	134 688	0	0	0	0
ZI4100001	Établissements de santé	5 800 000	0	5 800 000	3 100 000	2 200 000	500 000	0	0
20077	Hôpital Foch de Suresnes	2 000 000	0	2 000 000	500 000	1 000 000	500 000	0	0
20110	Institut de Santé parasport connecté (ISPC) - Les Mureaux	3 000 000	0	3 000 000	2 000 000	1 000 000	0	0	0
20131	Fondation Innovation & Transition - Boulogne Billancourt	800 000	0	800 000	600 000	200 000	0	0	0
ZI5500002	Soutien aux copropriétés dégradées	11 936 015	0	11 936 015	510 740	2 856 319	2 856 319	2 856 319	2 856 318

Autorisations de programme / Opérations		Montant des autorisations de programmes Dépenses			Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				
N° opération	Libellé opération	Stock d'AP au 01/01/2026	AP votées au BP 2026	Total AP votées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et suivants
20055	Plans de sauvegarde	5 836 015	0	5 836 015	430 740	1 351 319	1 351 319	1 351 319	1 351 318
20056	ORCOD Argenteuil	6 100 000	0	6 100 000	80 000	1 505 000	1 505 000	1 505 000	1 505 000
ZI5500003	Logements adaptés	300 000	0	300 000	300 000	0	0	0	0
20025	Logements adaptés Clichy-sous-Bois	300 000	0	300 000	300 000	0	0	0	0
ZI5700001	Fonds innovation numérique	8 292 034	4 200 000	12 492 034	3 089 770	4 902 955	1 999 309	2 500 000	0
20026	Fonds métropolitain de l'innovation et du numérique (FMIN)	1 260 113	0	1 260 113	760 112	500 001	0	0	0
20094	Fonds Innover dans la Ville	7 031 921	4 200 000	11 231 921	2 329 658	4 402 954	1 999 309	2 500 000	
ZI5700002	Plateformes et données numériques	3 480 242	0	3 480 242	0	3 480 242	0	0	0
20027	Acquisition de données numériques	200 000	0	200 000	0	200 000	0	0	0
20095	Plateforme pour l'attractivité du Grand Paris	3 280 242	0	3 280 242	0	3 280 242	0	0	0
20111	Plateforme de réemploi de matériaux de construction	0	0	0	0	0	0	0	0
ZI6300001	Fonds d'intervention métropolitain de soutien à l'artisanat, au commerce et aux services (FIMACS)	35 490 659	0	35 490 659	3 500 000	7 300 000	8 200 000	8 200 000	8 290 659
20028	FIMACS	35 490 659	0	35 490 659	3 500 000	7 300 000	8 200 000	8 200 000	8 290 659
ZI6300002	Opérateurs économiques	4 250 000	1 200 000	5 450 000	4 250 000	1 200 000	0	0	0
20065	Foncière Commerce	4 250 000	0	4 250 000	4 250 000	0	0	0	0
20112	Société d'exploitation de la Tour Eiffel			0	0	0	0	0	0
20203	SEM - Plateforme de concassage	0	1 200 000	1 200 000	0	1 200 000	0	0	0
ZI6300003	Projets d'aménagement touristiques	2 716 168	-216 168	2 500 000	1 000 000	1 000 000	500 000	0	0
20067	Tourisme fluvestre	16 168	-16 168	0	0	0	0	0	0
20114	Flèche de la basilique de Saint-Denis	2 500 000	0	2 500 000	1 000 000	1 000 000	500 000	0	0

Autorisations de programme / Opérations		Montant des autorisations de programmes Dépenses			Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				
N° opération	Libellé opération	Stock d'AP au 01/01/2026	AP votées au BP 2026	Total AP votées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et suivants
20115	Plateforme d'accueil de véhicules aériens quai d'Austerlitz	0	0	0	0	0	0	0	0
20173	Observatoire des hébergements touristiques	200 000	-200 000	0	0	0	0	0	0
Z17300001	GEMAPI	64 529 069	15 952 301	80 481 370	29 167 387	22 676 693	13 740 942	8 455 000	6 441 348
20030	Système d'endiguement métropolitain	5 112 433	0	5 112 433	900 000	1 742 433	370 000	1 000 000	1 100 000
20031	Ouvrages de protection anti-crue du Val-de-Marne	169 015	5 000 000	5 169 015	525 280	2 300 000	2 343 735	0	0
20032	Berges-Protections amovibles	4 511 625	1 709 891	6 221 516	957 157	1 155 000	1 280 000	1 330 000	1 499 359
20033	Réouverture et renaturation de la Bièvre	3 560 352	0	3 560 352	700 000	2 860 352	0	0	0
20034	Casier pilote de la Bassée	16 172 539	0	16 172 539	12 000 000	4 172 539	0	0	0
20035	Renaturation des Berges de l'Yerres	12 701 506	0	12 701 506	3 665 000	3 000 000	3 000 000	2 000 000	1 036 506
20036	Aménagement du Vallon du Sausset	5 662 915	0	5 662 915	3 814 808	1 000 000	848 107	0	0
20037	Redécouverte de la Veille Mer	3 669 221	0	3 669 221	50 000	219 221	2 000 000	1 400 000	0
20038	Opérations sur la confluence Seine-Essonne (PAPI)	479 100	0	479 100	150 000	200 000	129 100	0	0
20039	Reprise des berges du ru de la fontaine de Villiers	20 000	0	20 000	20 000	0	0	0	0
20057	Fonds intempéries	500 483	0	500 483	50 000	100 000	100 000	125 000	125 483
20068	Ouvrage de protection anti-crue de Seine Saint-Denis	74 720	0	74 720	74 720	0	0	0	0
20069	Matériel de gestion hydraulique	90 422	0	90 422	90 422	0	0	0	0
20079	Berges du Morbras	6 437 149	0	6 437 149	2 300 000	3 137 149	1 000 000	0	0
20080	Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Seine et Marne Franciliennes 2023-2029	432 028	-282 028	150 000	30 000	50 000	30 000	10 000	30 000
20097	Travaux de préservation, restauration et création de Zones d'Expansion de Crues (ZEC)	2 150 000	7 850 000	10 000 000	1 500 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 500 000
20116	Réouverture du ru d'Arthelon à Meudon	200 000	200 000	400 000	100 000	100 000	100 000	100 000	0

Autorisations de programme / Opérations		Montant des autorisations de programmes Dépenses			Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				
N° opération	Libellé opération	Stock d'AP au 01/01/2026	AP votées au BP 2026	Total AP votées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et suivants
20117	Soutien à la Résilience Inondations	285 562	-35 562	250 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
20132	Résilience Inondations - Grand Paris Grand Est	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0
20156	Réouverture du ru du Sausset à Aulnay-sous-Bois	100 000	250 000	350 000	100 000	100 000	50 000	100 000	0
20157	Renaturation berges de Seine à Argenteuil	100 000	200 000	300 000	100 000	100 000	100 000	0	0
20158	Renaturation des Berges de Seine et de Marne	100 000	0	100 000	100 000	0	0	0	0
20198	Restauration hydromorphologique petits cours d'eau	0	560 000	560 000	140 000	140 000	140 000	140 000	0
20159	Création de zones de surinondation	1 000 000	500 000	1 500 000	750 000	250 000	200 000	200 000	100 000
Z17300002	Eau dans la Ville	16 250 000	315 000	16 565 000	7 865 000	4 200 000	3 500 000	1 000 000	0
20099	Aménagement de sites de baignades	10 000 000	300 000	10 300 000	5 300 000	2 000 000	2 000 000	1 000 000	0
20197	Plan Baignade Qualité de l'eau	0	15 000	15 000	15 000	0	0	0	0
20081	Réouverture et renaturation de l'Orge	1 000 000	0	1 000 000	800 000	200 000	0	0	0
20175	Construction du bassin du parc du Moulin de Berny	5 250 000	0	5 250 000	1 750 000	2 000 000	1 500 000	0	0
Z17400001	Zone à faibles émissions (ZFE)	2 324 474	300 000	2 624 474	546 000	1 180 000	598 474	300 000	0
20041	Panneaux ZFE	580 000	0	580 000	0	580 000	0	0	0
20058	Partenariat AIRPARIF	0	300 000	300 000	300 000	0	0	0	0
20059	Guichet ZFE - Plateforme de gestion des dérogations	844 474	0	844 474	246 000	300 000	298 474	0	0
20160	Installation de radars pédagogiques dans la ZFE	900 000	0	900 000	0	300 000	300 000	300 000	0
Z17500001	Fonds Énergies	48 038 858	15 000 000	63 038 858	10 000 001	33 910 211	11 616 868	5 466 815	2 044 964
20090	Fonds Énergies-projets divers	15 925 075	13 488 072	29 413 147	1 676 497	15 210 880	7 009 953	3 470 853	2 044 964
20118	Rénovation de l'Ilot Rabelais-Montrouge	239 012	0	239 012	239 012	0	0	0	0
20119	Réseau de chaleur géothermique-Drancy-Bobigny	1 379 889	0	1 379 889	689 945	689 944	0	0	0

Autorisations de programme / Opérations		Montant des autorisations de programmes Dépenses			Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				
N° opération	Libellé opération	Stock d'AP au 01/01/2026	AP votées au BP 2026	Total AP votées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et suivants
20120	Réseau de chaleur géothermique-Malakoff	1 529 451	0	1 529 451	764 725	764 726	0	0	0
20121	Réseau de chaleur géothermique-Pantin-Les Lilas-Le Pré-Saint-Gervais-Romainville	2 062 013	0	2 062 013	1 031 007	1 031 006	0	0	0
20133	Extension Réseau Chaleur Urbain - Paris	910 000	0	910 000	910 000	0	0	0	0
20134	Méthaniseur Gennevilliers	1 391 476	0	1 391 476	0	1 391 476	0	0	0
20135	Rénovation du groupe scolaire Cachin Jorissen - Drancy	687 074	0	687 074	687 074	0	0	0	0
20136	Rénovation du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau Epinay-sur-Seine	1 144 998	0	1 144 998	254 444	381 666	508 888	0	0
20137	Réseau de chaleur géothermique Dugny-Le Bourget	1 509 776	0	1 509 776	610 007	899 769	0	0	0
20166	Rénovation thermique du Groupe scolaire Pasteur - Neuilly-sur-Marne	1 143 347	0	1 143 347	95 565	1 047 782	0	0	0
20167	Rénovation école Guest - La Garenne-Colombes	875 790	0	875 790	875 790	0	0	0	0
20168	Rénovation Groupe scolaire Tour d'Auvergne - Colombes	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
20169	Rénovation de la Tour des poissonniers - Paris	1 206 216	0	1 206 216	33 133	578 258	594 825	0	0
20170	Rénovation école Jules Verne - Villeneuve-la-Garenne	811 240	0	811 240	811 240	0	0	0	0
20171	Extension du réseau de chaleur Viry -Savigny	1 168 321	0	1 168 321	107 444	389 338	308 909	362 630	0
20172	Rénovation des collèges de Seine-Saint-Denis	1 000 000	0	1 000 000	662 468	337 532	0	0	0
20186	Rénovation Groupe Scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux Fresnes	1 513 114	0	1 513 114	95 485	1 417 629	0	0	0
20187	Rosny-sous-Bois - Rénovation École Felix Eboué	1 289 463	0	1 289 463	81 372	1 208 091	0	0	0
20188	Fontenay-sous-Bois - Adaptation du réseau de chaleur : forage géothermique au Dogger, renforcement de la chaufferie biomasse, passage en basse température et extension du réseau	2 000 000	0	2 000 000	84 140	1 915 860	0	0	0
20189	Réseau de chaleur géothermique - Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Noisy-le-Grand	3 200 000	0	3 200 000	8 413	1 062 460	1 062 460	1 066 667	0

Autorisations de programme / Opérations		Montant des autorisations de programmes Dépenses			Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				
N° opération	Libellé opération	Stock d'AP au 01/01/2026	AP votées au BP 2026	Total AP votées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et suivants
20190	Réseau de chaleur géothermique - Sceaux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses	1 300 000	0	1 300 000	36 096	622 928	640 976	0	0
20191	Réseau de chaleur géothermique - Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson	1 900 000	0	1 900 000	52 756	910 433	936 811	0	0
20192	Réseau de chaleur géothermique - Clichy-sous-Bois, Livry-Gargan	1 700 000	0	1 700 000	25 243	554 046	554 046	566 665	0
20193	Rénovation du GS Victor Hugo - Colombes	1 152 604	0	1 152 604	72 735	1 079 869	0	0	0
20199	Requalification d'une friche en centre-ville en pôle administratif - Epinay-sur-Seine	0	1 511 928	1 511 928	95 410	1 416 518	0	0	0
Z17600001	Valorisation des espaces naturels	7 293 172	-1 305 050	5 988 122	2 449 287	2 918 335	395 500	112 500	112 500
20042	Partenariat ONF	814 835	0	814 835	120 000	694 835	0	0	0
20138	Maison de la Nature Bassée Montois	140 000	0	140 000	140 000	0	0	0	0
20139	Partenariat Fédération régionale des Chasseurs d'Ile-de-France	144 000	0	144 000	0	144 000	0	0	0
20140	Refuge SPA	1 400 000	0	1 400 000	700 000	700 000	0	0	0
20176	Subvention à l'Acquisition terres agricoles - Queue-en-brie	775 000	0	775 000	775 000	0	0	0	0
20200	Maintien de terres agricoles	0	1 000 000	1 000 000	200 000	517 000	283 000	0	0
20201	Valorisation d'espaces naturels	0	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0
20178	Plateforme Hortilio - Suivi et conseils pour jardins privés	19 337	0	19 337	19 337	0	0	0	0
20204	Seine Nourricière	0	450 000	450 000	0	112 500	112 500	112 500	112 500
20177	Aménagement de cours oasis des collèges du CD93	4 000 000	-2 765 050	1 234 950	484 950	750 000	0	0	0
Z1600004	Adaptation au changement climatique	0	2 765 050	2 765 050	0	700 000	700 000	700 000	665 050
20195	Adaptation au changement climatique	0	2 765 050	2 765 050	0	700 000	700 000	700 000	665 050
Z17600002	Fonds Nature 2050	7 125 398	0	7 125 398	1 820 000	2 500 000	2 805 398	0	0
20043	Fonds Nature 2050	7 125 398	0	7 125 398	1 820 000	2 500 000	2 805 398	0	0

Autorisations de programme / Opérations		Montant des autorisations de programmes Dépenses			Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				
N° opération	Libellé opération	Stock d'AP au 01/01/2026	AP votées au BP 2026	Total AP votées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et suivants
Z17600003	Fonds Biodiversité	33 483 146	8 000 000	41 483 146	5 000 001	17 407 612	10 543 385	7 332 148	1 200 000
20084	Fonds biodiversité-projets divers	7 663 312	-5 744 487	1 918 825	575 648	959 413	383 764	0	0
20060	Le Grand Chemin-Boucle verte de l'Est parisien	0	5 000 000	5 000 000	400 000	2 000 000	2 000 000	600 000	0
20082	Parc des Lilas - CD94	490 150	466 850	957 000	200 000	500 000	257 000	0	0
20083	Plan 50 000 arbres - CD94	659 731	900 000	1 559 731	852 075	400 000	307 656	0	0
20103	Plan Canopée - CD93	899 647	0	899 647	200 000	699 647	0	0	0
20104	Plan 20 000 arbres	4 200 000	0	4 200 000	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 200 000
20141	Aménagement des espaces publics de l'île Seguin - Boulogne-Billancourt	2 567 806	0	2 567 806	954 797	1 613 009	0	0	0
20142	Renaturation de l'Écoparc des Carrières - Fontenay-sous-Bois	325 542	0	325 542	0	325 542	0	0	0
20143	Renaturation du Parc Marcel Cachin - Saint-Denis	2 125 083	0	2 125 083	0	500 000	1 625 083	0	0
20144	Renaturation écologique des berges du Canal de l'Ourcq - Aulnay-sous-Bois	753 660	0	753 660	0	753 660	0	0	0
20145	Renaturation ÉcoQuartier Faïencerie - Bourg-la-Reine	1 037 615	0	1 037 615	200 000	837 615	0	0	0
20162	Aménagement du parc du plateau d'Avron - Rosny-sous-Bois	518 727	0	518 727	0	518 727	0	0	0
20163	Aménagement du parc de l'Esplanade de la Défense - Paris la Défense	3 927 363	0	3 927 363	617 481	2 000 000	1 309 882	0	0
20164	Aménagement des espaces publics ZAC Sevrans Terre d'Avenir	3 314 511	0	3 314 511	0	1 000 000	1 000 000	1 314 511	0
20179	Aménagement du parc Aire des vents - Dugny	5 000 000	0	5 000 000	200 000	1 800 000	1 500 000	1 500 000	0
20205	Aménagement du Grand Parc Delta Vert - Nanterre	0	5 377 637	5 377 637	400 000	2 000 000	660 000	2 317 637	0
20206	Rénovation de la cité jardin - Chateaufort - Malabry	0	2 000 000	2 000 000	400 000	500 000	500 000	600 000	0
Z17700001	Métropole roule propre	10 409 416	0	10 409 416	4 000 000	4 909 416	1 500 000	0	0
20062	Métropole roule propre	10 409 416	0	10 409 416	4 000 000	4 909 416	1 500 000	0	0

Autorisations de programme / Opérations		Montant des autorisations de programmes Dépenses			Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				
N° opération	Libellé opération	Stock d'AP au 01/01/2026	AP votées au BP 2026	Total AP votées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et suivants
Z17700002	Logistique urbaine	2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
20146	Plateforme intermodale d'approvisionnement-Marché de Rungis	2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
Z17800001	Résorption des Points noirs bruit ferroviaires	10 942 922	0	10 942 922	700 000	2 456 043	2 168 125	1 250 070	4 368 685
20044	Point noir bruit Saint-Denis	333 102	0	333 102	0	333 102	0	0	0
20045	Point noir bruit Vanves Malakoff	1 220 724	0	1 220 724	113 372	87 500	0	0	1 019 852
20046	Point noir bruit Saint-Mandé-Vincennes-Fontenay-sous-Bois	300 498	0	300 498	150 000	150 498	0	0	0
20047	Études acoustiques points noirs du bruit ferroviaires	79 452	0	79 452	10 000	20 000	20 000	29 452	0
20061	Isolation des façades	1 238 676	0	1 238 676	163 273	476 179	249 224	150 000	200 000
20075	Écrans antibruit des axes RER C et RER D	5 239 633	0	5 239 633	0	563 309	606 873	920 618	3 148 833
20085	Point noir bruit gare de triage Drancy-Le Bourget	1 140 000	0	1 140 000	50 000	500 000	590 000	0	0
20086	Point noir bruit Alfortville, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges	413 565	0	413 565	57 855	137 855	137 855	80 000	0
20124	Point noir bruit Aulnay-sous-Bois	750 600	0	750 600	40 000	140 600	500 000	70 000	0
20125	Point noir bruit Meudon-Clamart	139 173	0	139 173	28 000	47 000	64 173	0	0
20126	Point noir bruit RER B-Arcueil Gentilly et Cachan	87 500	0	87 500	87 500	0	0	0	0
Z17800002	Prévention du bruit dans l'environnement	355 000	50 000	405 000	230 000	175 000	0	0	0
20087	Partenariat BRUITPARIF	0	50 000	50 000	50 000	0	0	0	0
20088	Étude urbaine et paysagère Charenton	75 000	0	75 000	0	75 000	0	0	0
20165	Acquisition de radars sonores pédagogiques	280 000	0	280 000	180 000	100 000	0	0	0
Z17100001	Opérateurs Développement durable	0	213 000	213 000	213 000	0	0	0	0
20063	Coopérative carbone	0	100 000	100 000	100 000	0	0	0	0
20064	SEM Axe Seine Énergies Renouvelables			0		0	0	0	0

Autorisations de programme / Opérations		Montant des autorisations de programmes Dépenses			Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				
N° opération	Libellé opération	Stock d'AP au 01/01/2026	AP votées au BP 2026	Total AP votées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et suivants
20207	Séquestration carbone	0	113 000	113 000	113 000	0	0	0	0
ZI8700001	Plan Vélo et aménagements cyclables	72 443 512	0	72 443 512	10 000 000	8 659 058	8 135 440	10 000 000	35 649 014
20048	Plan Vélo métropolitain	57 714 882	0	57 714 882	8 219 853	6 018 745	6 535 440	10 000 000	26 940 844
20089	Autres aménagements cyclables	14 709 580	0	14 709 580	1 761 097	2 640 313	1 600 000	0	8 708 170
20098	JO Paris 2024 - Parkings vélos	19 050	0	19 050	19 050	0	0	0	0
ZI0200001	Parc informatique	1 452 005	0	1 452 005	298 000	485 064	317 758	288 609	62 574
20001	Parc informatique	1 452 005	0	1 452 005	298 000	485 064	317 758	288 609	62 574
ZI0200002	Aménagements et équipements de bureaux	5 320 622	0	5 320 622	1 588 424	2 711 117	1 021 081	0	0
20002	Aménagements et équipements de bureaux	5 320 622	0	5 320 622	1 588 424	2 711 117	1 021 081	0	0
ZI0200003	Site Internet	61 465	5 700	67 165	67 165	0	0	0	0
20049	Site Internet	61 465	5 700	67 165	67 165	0	0	0	0
Total Dépenses		631 713 753	69 870 135	701 583 888	149 794 107	212 057 337	132 445 484	105 252 382	102 034 578

APPROUVE les autorisations de programme en recettes suivantes, hors flux entre le budget principal et le budget annexe :

Autorisations de programme / Opérations		Montant des autorisations de programme Recettes			Échéancier prévisionnel des recettes				
N° opération	Libellé opération	Stock d'AP au 01/01/2026	AP votées au BP 2026	Total AP votées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et suivants
ZI5100003	Opérations d'aménagement	5 581 000	0	5 581 000	1 000 000	4 581 000	0	0	0
20012	ZAC Plaine Saulnier	4 581 000	0	4 581 000	0	4 581 000	0	0	0
20051	Portage foncier	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0
ZI7300001	GEMAPI	2 000 000	1 063 856	3 063 856	2 232 856	527 000	152 000	152 000	0
20030	Système d'endiguement métropolitain	0	377 000	377 000	377 000	0	0	0	0
20080	Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Seine et Marne Franciliennes 2023-	2 000 000	100 000	2 100 000	1 269 000	527 000	152 000	152 000	0

Autorisations de programme / Opérations		Montant des autorisations de programme Recettes			Échéancier prévisionnel des recettes				
N° opération	Libellé opération	Stock d'AP au 01/01/2026	AP votées au BP 2026	Total AP votées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et suivants
	2029								
20079	Subvention AESN Morbras	0	586 856	586 856	586 856	0	0	0	0
Z17600001	Valorisation des espaces naturels	951 245	225 000	1 176 245	951 245	56 250	56 250	95 625	16 875
20084	Subvention à l'Acquisition terres agricoles - Queue-en-brie	951 245	0	951 245	951 245	0	0	0	0
20204	Seine nourricière BDT	0	225 000	225 000	0	56 250	56 250	95 625	16 875
Z17700001	Métropole roule propre	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0
20062	Fonds vert - PCAET	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0
Total Recettes		8 532 245	2 288 856	10 821 101	5 184 101	5 164 250	208 250	247 625	16 875

APPROUVE les autorisations de programme relatives aux flux entre le budget principal et le budget annexe, en dépenses et en recettes :

Autorisations de programme / Opérations		Montant des autorisations de programme			Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				
N° opération	Libellé opération	Stock d'AP au 01/01/2026	AP votées au BP 2026	Total AP votées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et suivants
20012	Avance de trésorerie du budget annexe (dépense)	49 131 956	15 781 532	64 913 488	62 225 188,00	2 688 300			
20012	Versements du budget annexe au budget principal (recette)	178 272 550	17 470 594	195 743 144	59 614 062,00		5 541 259	9 291 100	121 296 722
Solde net		129 140 594	1 689 062	130 829 656	-2 611 126,00	-2 688 300	5 541 259	9 291 100	121 296 722

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

14/ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL

M. LAURENT - Monsieur le Président, chers collègues, pardonnez-moi par avance, je serai un peu long. Nous avons évoqué un certain nombre de points importants pour la Métropole, mais je vais y revenir. Même si je me répète, ce n'est pas forcément mauvais, compte tenu de la complexité, et surtout, de l'importance du sujet.

M. OLLIER - Cela s'appelle de la pédagogie.

M. LAURENT - La présentation du budget principal et du budget annexe est pour moi l'occasion de revenir sur les grands équilibres budgétaires de notre Métropole, ainsi que sur ses perspectives financières et budgétaires.

Ce projet de budget intervient après plusieurs délibérations, qui viennent d'être prises et nous permettent de mieux comprendre les forces à l'œuvre dans la détermination des grands équilibres budgétaires de la Métropole.

Je pense au compte administratif 2025, que nous venons d'approuver, qui fait apparaître un résultat de clôture positif de 48 M€. C'est un niveau historiquement bas, c'est le signe clair de l'épuisement progressif de nos réserves financières. Je pense également à la délibération relative à la taxe GeMAPI, que nous venons de voter, qui porte son produit à 50 M€. Cela traduit la montée en puissance continue des responsabilités assumées par notre Métropole.

Ces éléments ne doivent pas être lus séparément mais dans leur ensemble, car ils reflètent la tension qui structure désormais notre situation budgétaire, avec une érosion continue de nos marges de manœuvre d'un côté, des missions toujours plus nombreuses et structurantes de l'autre, pour améliorer très concrètement le cadre de vie des habitants de la Métropole, mieux équilibrer les territoires et accompagner toujours mieux les communes.

Ce budget primitif 2026 est très révélateur, il prolonge les grands équilibres que nous avons su tenir depuis dix ans, mais montre aussi de façon très nette que nous arrivons à un point de bascule. En d'autres termes, la continuité est encore possible cette année, mais ne le sera plus durablement si rien ne change dans l'intervalle.

Tout d'abord, plaçons-nous du point de vue des équilibres généraux de ce budget primitif 2026.

La structure de ce projet de budget demeure très proche des précédents. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,505 Md€ en 2026 *versus* 3,507 Md€ en 2025, soit un écart de 2 M€ seulement. Comme chaque année, les attributions de compensations seront versées aux communes, à hauteur de 3,371 Md€, soit 95 % des recettes de fonctionnement de la Métropole. Les dépenses propres de fonctionnement de la Métropole s'établissent ainsi à 128 M€, dont plus de 33 M€ pour GeMAPI (hors flux liés aux circuits financiers métropolitains et hors prélèvement DILICO). Le budget d'investissement propre de la Métropole atteint 151,5 M€, dont près de 30 M€ pour la GeMAPI.

Au final, le budget propre de la Métropole s'élève à environ 280 M€, à comparer au total de 3,5 M€ dont je parlais à l'instant, soit environ 60 M€ de moins par rapport au budget primitif 2025, mais 40 M€ de plus par rapport à l'exécution budgétaire 2025.

Autrement dit, nous sommes bien dans la continuité de la trajectoire des orientations budgétaires débattue lors de notre Conseil métropolitain du 20 février dernier. Plus généralement, nous sommes dans la continuité du modèle budgétaire et financier métropolitain que nous avons construit depuis 2016. Nous y retrouvons tous les fondamentaux de notre politique budgétaire :

- protéger les finances communales,
- maîtriser strictement les dépenses propres de la Métropole,
- concentrer des moyens sur les interventions utiles et visibles dans les communes.

Toutefois, le diable se niche dans les détails, permettez-moi maintenant de souligner quelques évolutions de fond.

D'abord, le niveau d'investissement proposé pour 2026 est élevé avec 152 M€, ce qui représente un montant bien supérieur à la moyenne réalisée ces dernières années (129 M€). Cet effort vise à renforcer notre action en faveur des grandes priorités métropolitaines, notamment les différents fonds qui sont sollicités par vos communes pour accompagner des projets locaux. Il s'agit principalement du fonds d'investissement métropolitain (FIM), du fonds pour les Équipements structurants, du fonds Énergies, du fonds Biodiversité, du plan Vélo et des dispositifs pour revitaliser les centres-villes et favoriser l'innovation. Ces dépenses d'investissement sont autant de leviers pour soutenir des projets locaux et prolonger l'action dans vos communes.

Ce projet d'investissement 2026 maintient également des niveaux élevés de dépenses afin de répondre à des enjeux métropolitains structurants :

- en 2026, la compétence GeMAPI représente, à elle seule, un peu plus de 29 M€ en investissement, à la fois en amont (finalisation du casier pilote de La Bassée, multiplication des ZEC) et sur le périmètre métropolitain (interventions sur les digues, acquisition de batardeaux, travaux de réouverture et de renaturation de cours d'eau). Cela reflète l'élargissement progressif du champ d'intervention de la Métropole et la consolidation de ses partenariats ;
- les projets liés à l'eau dans la ville : plusieurs opérations importantes sont prévues cette année, qu'il s'agisse de l'aménagement de sites de baignade ou du lancement des travaux du Moulin de Berny ;
- la troisième libération du capital de la foncière « Centres-Villes Vivants », qui accompagne la revitalisation commerciale de proximité – sujet que nous connaissons tous en tant que maires ou élus municipaux ;
- le soutien aux mobilités propres est également maintenu, à travers le dispositif « Métropole Roule Propre ! », même si chacun voit bien que l'avenir de certains instruments appelle une clarification, en particulier celui de la ZFE.

Encore une fois, nous restons fidèles à notre ligne de conduite : tenir les engagements, concentrer les moyens financiers sur des actions utiles, préserver ce qui fonde la valeur ajoutée concrète de l'intervention métropolitaine.

Ensuite, je voudrais faire quelques commentaires sur le budget de fonctionnement de la Métropole. Avec un montant de 128 M€, il se situe à un niveau identique à celui du BP de l'année dernière, en hausse de 15 M€ par rapport à l'atterrissage budgétaire de l'exécution 2025.

Cette hausse globale révèle deux dynamiques majeures :

- d'un côté, le budget des dépenses courantes de fonctionnement demeure stable en 2026 par rapport à 2025, malgré les pressions fortes exercées sur les charges des collectivités, en particulier en matière de personnels, avec l'augmentation des taux de cotisation de la CNRACL. Cette stabilité des dépenses courantes reflète une véritable discipline de gestion, afin de concentrer les capacités financières de la Métropole sur les dépenses les plus utiles, c'est-à-dire les dépenses d'intervention et d'investissement ;
- de l'autre, l'évolution à la hausse du budget de fonctionnement, liée exclusivement à la hausse des dépenses d'intervention de la Métropole, qui bénéficie directement aux communes et aux habitants.

Ces dépenses d'intervention constituent la part significative de ce budget de fonctionnement, puisqu'elles représentent 85 M€ sur 128 M€.

En premier lieu, elles financent nos interventions en matière de GeMAPI. L'action de la Métropole se renforce en matière de prévention des inondations, d'entretien des ouvrages de protection, de coopération avec Seine Grands Lacs et les syndicats de rivières pour préparer les territoires aux risques majeurs. Je souligne que cette politique ne se limite pas aux dépenses techniques, mais traduit également une approche métropolitaine plus large de la solidarité territoriale, y compris entre l'amont et l'aval du bassin, – le Président l'a évoqué tout à l'heure –, *via* des initiatives innovantes, afin de mieux articuler la prévention des crues, l'adaptation climatique et l'évolution des pratiques agricoles. La GeMAPI est une compétence exigeante en pleine expansion, ce qui justifie à la fois le relèvement de la taxe dédiée (que nous venons d'adopter) et le maintien d'un effort d'investissement soutenu.

En second lieu, les dépenses d'intervention financent des projets liés à l'action de la Métropole pour l'environnement, la mobilité durable et la promotion des énergies renouvelables. Elles viennent soutenir l'amélioration de la qualité de l'air et valoriser le patrimoine naturel et paysager.

Ces dépenses permettront également de poursuivre l'action métropolitaine en matière d'aménagements, avec 15 M€ prévus en 2026, avec des opérations lancées à Saint-Ouen, Noisy-le-Grand, au Blanc-Mesnil, à Villeneuve-la-Garenne, ainsi que le projet Marne Est à Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Champigny-sur-Marne. Les études d'aménagement de la porte de Bagnolet seront également poursuivies.

Comme en 2025, le choix proposé pour ce budget 2026 consiste donc à continuer de protéger les finances locales des communes *via* les attributions de compensations, en préservant nos grandes priorités d'investissement et en maintenant les interventions les plus structurantes en fonctionnement. L'effort portera sur les grandes politiques métropolitaines : la GeMAPI, l'environnement, l'habitat, l'innovation, l'attractivité économique et les coopérations territoriales.

Comme les années précédentes, ce budget permettra également de maintenir le soutien direct aux communes à travers les fonds métropolitains. Ces dispositifs ont déjà permis de financer des milliers de projets locaux et produire un effet de levier considérable dans nos territoires. Il est proposé de poursuivre cette action en 2026, avec la même priorité donnée aux projets utiles, visibles et rapidement mobilisables.

Il nous faudra également poursuivre l'effort de rééquilibrage territorial engagé depuis l'origine au bénéfice des communes les moins favorisées.

Je voudrais maintenant en venir au second point du propos, à savoir le point de bascule dont je parlais en introduction. Si ce budget reconduit encore les grands équilibres du passé, il le fait dans un contexte profondément renouvelé qui fragilise le modèle financier de la Métropole.

Du côté des recettes, le budget 2026 montre que nos ressources de fonctionnement continuent de se contracter, avec près de 40 millions de baisse entre 2025 et 2026. La diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en constitue l'essentiel tandis que les autres ressources fiscales, notamment la TVA, stagnent au mieux. La seule progression significative concerne la taxe GeMAPI dont nous venons de parler. Le fait est donc simple : nos recettes diminuent alors que nos obligations se renforcent.

Ce budget continue d'assumer ce qui est au cœur de notre pacte métropolitain depuis l'origine, à savoir la protection des finances des communes. En 2026, les attributions de compensations représenteront près de 95 % de nos recettes de fonctionnement. C'est un choix politique fort. C'est un rôle d'amortisseur essentiel pour nos communes (2 Md€ depuis dix ans). Évidemment, ce choix a un coût croissant pour la Métropole, puisque cet amortisseur dépassera les 300 M€. Chacun voit bien que compte tenu de l'état des finances publiques nationales, cette pression ne devrait pas se desserrer spontanément ; c'est une litote.

Dans le même temps, toutes les marges internes ont été largement mobilisées. Le résultat 2025, qui a été affecté à 100 %, s'est élevé à 48 M€, compte tenu d'une relative sous-exécution des dépenses en cours d'exercice. Il n'en sera pas de même en 2026, car le niveau d'exécution budgétaire progresse et se rapproche des 95 %. C'est une saine gestion, puisque nous exécutons véritablement le budget qui est voté, mais cela signifie qu'il n'y aura plus de réserves de fin d'exercice significatives pour abonder la capacité d'autofinancement de la Métropole en 2027.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement étaient déjà contenues dans la préparation de ce budget, après une année 2025 où elles ont été fortement diminuées, notamment après les Jeux olympiques et paralympiques. Ces dépenses sont ainsi projetées au plus près des besoins et des projections. Aller plus loin dans la diminution des dépenses de fonctionnement impliquerait de réduire directement les dépenses d'intervention dans les territoires, ce qui pourrait être à la fois difficile et dommageable.

Enfin, l'équilibre de ce budget 2026 repose aussi sur un recours à l'emprunt. Certes, la solvabilité de la Métropole demeure très solide, puisque sa capacité de désendettement est inférieure à une année. Je vous rappelle que cette capacité de désendettement est en moyenne de 5,5 années pour l'ensemble des communes de la Métropole, selon la direction générale des collectivités locales (DGCL). En 2025, nous avons proposé un emprunt du même montant (50 M€), mais en cours d'exercice budgétaire, des marges de manœuvre ont pu être dégagées et 25 M€ seulement ont été empruntés. Le solde de clôture s'est finalement élevé à 48 M€.

Autrement dit, nous n'avons levé cet emprunt, fin 2025, que pour renforcer la trésorerie de la Métropole, afin de pouvoir verser sans difficulté les attributions de compensations aux communes au mois de janvier 2026. C'est très important de le souligner.

Pour la première fois, en 2026, ce recours à un emprunt d'équilibre ne sera plus un instrument de prudence ou de trésorerie, il sera nécessaire pour boucler le budget. En d'autres termes, la Métropole atteint aujourd'hui un seuil à partir duquel le seul effort de gestion ne suffira plus à garantir durablement sa capacité à protéger les finances communales, avec le maintien du versement des attributions de compensations et, en même temps, à maintenir un haut niveau d'investissement dans les communes.

Par conséquent, si nous souhaitons préserver ce double objectif à partir de 2027, il nous faudra activer plusieurs leviers simultanément.

Le premier levier consistera à continuer d'adosser la montée en puissance de la GeMAPI à des ressources dédiées. Comme la compensation aux communes, c'est aussi un élément très important. La GeMAPI est financée par des ressources dédiées, c'est un « mantra » de notre politique budgétaire depuis le début. C'est tout le sens du relèvement de la taxe GeMAPI à 50 M€. Nous l'avons dit, cette contribution demeure toutefois modérée au regard des services rendus et des risques couverts à l'échelle métropolitaine. Une nouvelle évolution de ce produit sera probablement proposée dans les années à venir, car les besoins sont immenses et nous sommes largement en dessous des moyens levés par les autres métropoles exerçant cette mission. Par exemple, le long de l'axe Seine, le montant moyen de la taxe GeMAPI est de 9 € par habitant, soit 22 % supérieur à celui de la taxe actuelle de la Métropole ramenée au nombre d'habitants.

Le second levier est celui de la discipline de gestion des dépenses courantes de fonctionnement. Ces efforts de bonne gestion ne devront pas se relâcher, nous devons rester exemplaires, chercher des économies supplémentaires partout où cela sera possible. Cependant, disons-le avec franchise, ce levier a déjà été fortement activé et, à lui seul, ne suffira plus à rétablir une trajectoire soutenable.

Le troisième est le levier fiscal. Je vous l'ai dit, nous avons très peu de marge de manœuvre fiscale, la seule qui est encore possible est la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), qui concerne les grandes surfaces commerciales exploitant un commerce de plus de 400 mètres carrés ou appartenant à un groupe dont la surface totale dépasse 4 000 mètres carrés et dont le chiffre d'affaires annuel est d'au moins 460 000 € hors taxes. En 2025, le produit de la TASCOM a représenté 56 M€, répartis sur près de 3 800 établissements. Je souligne que cette taxe ne pénalise ni les petits commerces de proximité ni les artisans, que nous soutenons par ailleurs grâce à notre politique « Centres-Villes Vivants » et notre foncière du même nom. Il est essentiel de rappeler que la TASCOM ne concerne que les grands établissements. Nous avons une possibilité juridique de porter le coefficient d'application de la TASCOM de 1 (son niveau actuel) à 1,2 (le maximum légalement possible). Si nous le décidons, nous devons en délibérer avant le 1^{er} octobre 2026 pour ce qui concerne l'année 2027. Nous aurons certainement à en reparler lors de nos prochaines séances du Conseil métropolitain.

Je voudrais maintenant aborder le sujet des dotations, qui est un autre sujet extrêmement important. Vous le savez, nous subissons l'écèlement, à hauteur d'environ 35 M€ cette année, ce qui explique la diminution de notre DGF. La loi stipule que cet écèlement ne peut pas dépasser 1 % de nos recettes de fonctionnement. Or, c'est le cas aujourd'hui. Cependant, nos recettes de fonctionnement n'étant pas très élevées, puisque nous reversons 95 % de ce que nous percevons, nous demandons que soit prise en compte la réalité des recettes propres de la Métropole, à savoir 180 M€ cette année, pour calculer ce fameux écèlement et qu'il soit ramené entre 1 et 2 M€. En termes d'impacts, la différence serait de taille, puisque le gain serait de plus de 30 M€ par rapport à la situation actuelle. Ce serait extrêmement important de l'obtenir, mais cela nécessite évidemment une modification législative. C'est un enjeu d'équité élémentaire pour nous, puisque notre budget est très, très particulier. C'est un combat que nous devons porter, j'espère collectivement, tous groupes confondus, lors du projet de loi de finances 2027, qui a déjà commencé à être élaboré. Nous devons nous en occuper rapidement. Sans cela, la Métropole continuera de subir des impacts disproportionnés par rapport à son budget propre réel qui, depuis quelques années, siphonnent ses marges de manœuvre budgétaires.

J'ajoute une dernière chose, Monsieur le Président, mes chers collègues, qui concerne la question du régime transitoire de perception du produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Nous avons tous en tête que la loi NOTRe prévoyait que la CFE soit perçue par la Métropole à partir de 2021, en lieu et place des établissements publics territoriaux. Des discussions ont eu lieu, dont beaucoup se souviennent et ont abouti à un compromis : la Métropole ne perçoit que la moitié de l'augmentation du produit de la CFE d'une année sur l'autre. Je veux bien insister, parce que c'est très important de comprendre. Dans les établissements publics territoriaux dont vous faites partie, il y a probablement des discussions sur cette affaire de la CFE. Chaque année, la Métropole perçoit 50 % de l'augmentation d'une année sur l'autre. En revanche, le stock de l'augmentation reste acquis aux territoires. Nous percevons du flux, mais les territoires perçoivent le stock ; c'est très important de le rappeler. En 2026, le produit de CFE que nous avons prévu est inférieur à celui de 2025, puisque nous anticipons une moindre progression. Cela ne veut pas dire que le total de la CFE diminue, mais que la progression est moins forte et, puisque nous ne percevons que la moitié de la progression, nous prévoyons de percevoir un peu moins de CFE. C'est très important de le comprendre.

Il n'est pas inutile de se rappeler les termes de ce compromis, puisque tout cela pourrait être remis en discussion dans l'année à venir, sous des formes qu'il convient de déterminer et que nous ne connaissons pas forcément. Cette question ne pourra pas être éludée, son échéance prochaine fera nécessairement partie de l'équation d'ensemble que nous devons résoudre pour conférer une nouvelle stabilité au modèle métropolitain.

Pour terminer, Monsieur le Président, je vois que vous vous impatientez et je le comprends, parce que c'est difficile à entendre. *(Sourire.)* Ce budget 2026 est un budget de continuité au sens le plus exigeant du terme. Il préserve les grands équilibres, protège les communes, soutient les investissements utiles et tient nos engagements, mais c'est aussi un budget de vérité, qui montre clairement que nous devons renouveler le cadre financier dès cette année, pour permettre à la Métropole de continuer à jouer pleinement son rôle.

Après ces observations, je vous propose d'adopter ce budget primitif 2026, à la fois le budget principal et le budget annexe. Je voudrais remercier l'ensemble des services qui ont travaillé ce dossier complexe. Je remercie Gilles CARREZ. Je ne peux pas remercier la commission des Finances, qui n'existe pas encore.

M. OLLIER - Ne t'inquiète pas, je vais le faire.

M. LAURENT - Je le fais aussi, parce que c'est un ami et que nous partageons les mêmes vues depuis au moins 35 ans, sur ces sujets comme sur d'autres.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. OLLIER - Vous pouvez l'applaudir, parce qu'il a du mérite. Pourquoi faire court quand on peut faire aussi long avec autant de talent. Je te félicite.

Je crains d'être obligé de quitter la séance, parce que j'ai une obligation à 13 heures. *(S'adressant à Monsieur Philippe LAURENT.)* Je te demanderai de me remplacer.

La parole est à Gilles CARREZ.

M. CARREZ - Chers collègues, comme Philippe (LAURENT) a été très complet et exhaustif, – je partage largement ce qu'il a dit –, je vais me borner à faire quelques observations, pour montrer à quel point les finances de la Métropole du Grand Paris sont en difficulté, à cause de l'évolution générale de l'environnement et notamment celui de l'État.

Premièrement, depuis sa création, pour pouvoir voter un budget primitif, nous sommes obligés d'inscrire l'excédent de l'année précédente. Dans nos communes, en général, nous attendons de connaître l'excédent au compte administratif pour prendre une décision modificative. À la Métropole, si nous n'avons pas d'excédent l'année précédente, nous ne pouvons pas voter un budget primitif en équilibre. Dieu merci, nous avons cette année un excédent de 48 M€ sur l'exercice 2025. Il y a trois à quatre ans, notre excédent tournait autour de 90 M€ à 100 M€.

Deuxièmement, cet effondrement est dû à la baisse de nos deux recettes principales – qui est un phénomène structurel – que sont la dotation globale de fonctionnement et la TVA. Concernant la dotation globale de fonctionnement, d'un peu plus de 1 Md€, nous subissons une baisse de 36 M€ en 2026 quand elle était de 40 M€ en 2025. Quant à la TVA (qui a remplacé la CVAE), qui représente 1,4 Md€, la baisse sera de quelques millions.

Troisièmement, malgré ces baisses structurelles qui se cumulent année après année, nous avons réussi deux choses.

D'abord, la Métropole du Grand Paris est avant tout la Métropole des communes et, à travers les attributions de compensations (qui représentent 95 % de nos recettes de fonctionnement), nous avons réussi à leur restituer les montants de DGF, de CVAE et dotation de compensation de la part Salaires (DCPS) qu'elles avaient dans leurs comptes 2015. Par conséquent, nous avons joué un rôle d'amortisseur. La situation des finances des communes est devenue tellement difficile, entre la CNRACL, les baisses de dotations budgétaires, etc., qu'il n'y a plus de communes riches et de communes pauvres. Nous devons absolument garantir aux communes le retour à travers les attributions de compensations.

Ensuite, nous avons réussi jusqu'à présent et encore en 2026, à mener une politique essentiellement d'investissement. 150 M€ d'investissement sont prévus au budget primitif 2026 au service des communes, à travers le FIM, les fonds structurels, l'accompagnement des communes.

Quatrièmement, nous avons pratiquement réussi tout cela sans emprunter. Nous n'avons emprunté que de façon limitée, au titre de la GeMAPI, avec une taxe affectée pour adosser les emprunts, qui fait que notre situation est totalement saine. En 2025, pour la première fois, nous avons malheureusement dû souscrire un petit emprunt d'équilibre de 25 M€. En 2026, nous sommes obligés d'inscrire à nouveau un emprunt de 50 M€. J'espère que nous n'aurons pas à l'utiliser ou tout au moins partiellement.

Nous devons faire preuve d'une prudence extrême dans l'exécution 2026. En effet, si nous n'arrivons pas à dégager un excédent 2026 suffisant pour faire le budget primitif 2027, si nous n'obtenons pas, de la part de l'État, dans le cadre de la loi de finances 2027, un écrêtement de ces baisses de DGF qui deviennent insupportables, nous serons en très grande difficulté.

Quand je parle de très grande difficulté, – ce sera ma dernière observation –, cela peut aller très loin. Hier, face à une quasi-faillite (un trou de 120 M€), la Métropole Aix-Marseille a été obligée de transmettre l'élaboration de son budget au préfet et à la chambre régionale des comptes. Nous n'en sommes pas là, car nous avons été d'une extrême prudence ces dix dernières années et je salue l'action de Patrick OLLIER. C'est aussi le fruit d'une gestion partagée, car nous avons assumé les responsabilités ensemble. Nous avons mis au point un pacte financier et fiscal dès 2016 consistant à protéger les communes (doublement, attributions de compensations, politique d'investissement au service des communes). Nous avons été très prudents sur les dépenses de fonctionnement.

Cependant, comme l'a très bien dit Philippe LAURENT tout à l'heure, nous arrivons aujourd'hui au bout du bout. Il y a quelques parlementaires dans la salle, il faut vraiment nous aider, faute de quoi nous ne nous en sortirons pas.

(Applaudissements.)

M. OLLIER - Avant de devoir partir, je voudrais dire un mot.

Ce que vient de dire Gilles CARREZ à propos de la Métropole d'Aix-Marseille est très important. Nous ne sommes pas les seuls à subir les affres d'une loi mal votée et mal ficelée. Nous ne sommes pas les seuls à subir ces difficultés liées à des méthodes de financement qui ne sont pas satisfaisantes pour les métropoles. Nous ne sommes pas les seuls.

Merci à Gilles CARREZ, à Philippe LAURENT. Merci à vous, merci au directeur général et à toute l'équipe des finances, c'est-à-dire Thomas FOURNIER d'HENNEZEL, le directeur général adjoint, Yves OLIVIER, Nathalie VAN SHOOR, à qui je vais confier l'intérim de la direction générale des services après le départ de Philippe CASTANET. Merci à toutes et à tous.

Le problème est que nous prenons dans la figure moins 40 millions. À l'époque, ceux qui ont prévu la loi NOTRe – c'est le gouvernement, ce n'est pas nous – nous ont fait passer par la CVAE, à propos de laquelle il nous a été reproché de piquer de l'argent aux communes. Je ne sais pas si vous vous souvenez des premières discussions ? Les communes ne supportaient pas que la CVAE soit transférée à la Métropole. Ensuite, on nous a dit : « *Non, non, non, c'est la TVA. Vous allez voir, ça va monter, c'est profitable, c'est positif.* » Bang ! Manque de chance, la TVA diminue.

Nous ne sommes pas responsables de tout cela. Merci, Gilles (CARREZ), Philippe (LAURENT) de dire que nous sommes responsables d'une gestion prudente, car elle nous permet de garder notre capacité d'investissement tout en arrivant à fonctionner, en rappelant que cela ne durera pas encore deux à trois ans de plus. C'est très clair.

Nous allons entreprendre toutes les démarches nécessaires, maintenant que la gouvernance va être mise en place, pour porter cette parole très haut. Ce que la Métropole de Marseille a décidé, à savoir refuser de voter son budget, est une terrible catastrophe pour elle. Or, cette catastrophe risque de toucher progressivement – par contamination – les autres métropoles.

Cela me préoccupe énormément. Gilles (CARREZ), je me souviens le jour où nous avons fondé le pacte CARREZ-OLLIER, afin de rassurer les communes à travers les attributions de compensation (AC), que nous vous restituons. Nous avons tenu notre engagement. Au départ, nous n'étions pas obligés de restituer les AC, nous aurions pu en récupérer une partie pour la Métropole. Nous ne l'avons pas fait, nous avons voulu protéger les communes, parce que nous sommes la métropole des maires.

Nous avons rajouté les 2 milliards d'amortisseur, en annonçant aux communes que nous compenserions si elles touchaient moins. Nous avons compensé, notre pacte a tenu. Je ne sais pas ce qui peut être fait de plus vertueux. Nous avons tenu notre parole.

Merci à Monsieur Patrice LECLERC d'avoir dit l'autre jour que le président OLLIER avait tenu sa parole. Je n'ai pas oublié ce que tu avais dit, cela m'a touché sincèrement. Quand je donne ma parole, je la respecte. Je vois que vous aussi, vous respectez vos paroles, donc, tout va bien.

La parole est à Monsieur Patrice LECLERC au nom du groupe Communistes, Citoyen.n.e.s et Écologistes.

M. LECLERC - Monsieur le Président, chers collègues, merci à Philippe LAURENT pour la qualité de son rapport. Merci aux services de la Métropole pour le travail accompli pour préparer cette séance.

Il y a quelques semaines, au moment de la discussion sur l'Europe, je me posais la question de savoir si c'était notre dernière discussion budgétaire et ce, pour deux raisons essentielles.

La première est la volonté du Premier ministre, déjà affirmée en octobre dernier, d'aller vers une réforme territoriale d'ampleur. Un énième rapport sur l'avenir de la Métropole du Grand Paris a été demandé au préfet de région. La commande a été passée le 3 mars, les élus concernés ont été informés début avril et le rapport a été remis le 15 avril soi-disant, mais je crois qu'ils continuent de nous interroger dans les départements. L'association des maires d'Île-de-France a retenu cinq scénarios, le Premier ministre ne nous interroge que sur deux. Pour résumer, c'est soit la disparition de la Métropole, soit la disparition des territoires. Un pile ou face empêchant une approche minutieuse d'une réalité complexe.

Par conséquent, nous sommes suspendus au calendrier parlementaire, qui décidera de notre sort dans la précipitation et l'impréparation. Cette version, c'est la mort rapide. Je voudrais attirer votre attention : méfions-nous d'un gouvernement qui pourrait s'empresse de supprimer la Métropole pour récupérer quelques centaines de millions, à son profit, sur les AC au détriment des communes.

Mais il existe une autre manière de tuer la Métropole – c'est la mort lente –, celle de l'asphyxie budgétaire, moins visible, mais tout aussi efficace. Année après année, nos moyens diminuent. La dotation générale de fonctionnement, déjà largement sous-dimensionnée par rapport aux autres métropoles françaises, est à nouveau amputée de 34 M€. Les recettes liées à la TVA plongent de 40 M€. L'État a trouvé la solution à notre place : essayer d'obliger la Métropole à renoncer à son rôle d'amortisseur pour les communes, tout au moins ne pas les compenser à l'euro près.

Monsieur le Président, vous n'avez jamais laissé tomber les communes. Combien de temps encore pourrions-nous aider à l'équilibre des budgets communaux si nous n'avons plus assez de recettes ? Si le gouvernement va au bout de sa démarche dans le seul but de faire des économies, c'est pour mettre un coup dans la nécessaire solidarité métropolitaine à l'égard des collectivités. C'est pour détourner la colère des maires vers la Métropole alors que c'est le gouvernement qui change sans cesse les règles du jeu budgétaires en cours de partie.

Pour maintenir un volet investissement de 152 M€, les différents fonds (FIM, fonds d'Équipements structurants, fonds Énergies, plan Vélo, Centres-Villes Vivants), nous devons affecter le résultat intégral de l'exercice précédent (48 M€). Nous devons également recourir à l'emprunt pour 50 M€, 34 M€ étant dédiés à la GeMAPI.

L'augmentation de la taxe GeMAPI reste raisonnable, nous sommes très loin des montants appliqués par les autres métropoles, comme cela a été dit précédemment.

Nous soutenons l'augmentation de 0,2 % de la TASCOT, car elle ne concerne que les grandes surfaces commerciales, défendant ainsi le commerce de proximité, comme nous le faisons avec la foncière « Centres-Villes Vivants ».

Nous aurions peut-être pu aller un peu plus loin – 9 M€ à 12 M€ par an – c'est beaucoup pour le budget métropolitain, c'est une goutte d'eau pour celui des grandes surfaces.

Oui, nous voterons ce budget, parce qu'il s'inscrit dans la droite ligne de votre engagement d'aider les communes, parce qu'il ne répercute pas sur les budgets communaux la baisse de recettes à laquelle nous sommes confrontés.

Même si nous n'avons pas la même vision de l'avenir de la Métropole, nous ne laisserons pas casser l'outil, fût-il imparfait, pour une version technocratique éloignée du territoire, des élus et de la population. Nous savons tous que le rêve de ce gouvernement est d'avoir des collectivités locales courroies de transmission de ses politiques. Je disais que leur modèle était celui de Napoléon III, je crains malheureusement que ce gouvernement, qui est tellement déconnecté des réalités, ne fasse avec la réforme territoriale un énième monstre bureaucratique, échouant sur ce sujet comme sur tant d'autres.

Je vous remercie de votre attention.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le président.

La parole est à David BELLIARD.

M. BELLIARD - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons favorablement ce budget. Je remercie Philippe LAURENT pour sa présentation, ainsi que toutes les équipes de la Métropole pour la préparation de ces documents.

Je souhaite partager avec vous les trois préoccupations principales de notre groupe.

Premièrement, nous partageons évidemment ce qui vient d'être présenté sur la situation très préoccupante de la Métropole. Ce qui vient de nous être expliqué montre à quel point notre institution est aujourd'hui en danger. Elle est en danger sur le plan financier en raison d'une volonté plus ou moins affirmée de l'État et du gouvernement d'asphyxier notre institution et donc, d'entraver sa capacité à agir et à mener des politiques publiques qui sont essentielles pour le bassin de 7 millions d'habitants que nous représentons. Les chiffres sont extrêmement frappants : moins 40 M€ pour la TVA. En effet, nous sommes dans une situation très préoccupante.

Deuxièmement, je souhaite marquer notre engagement à continuer à faire de cette métropole un outil de redistribution des richesses et de réduction des inégalités territoriales et sociales. C'est l'une des missions premières de notre métropole. Nous représentons un territoire qui est marqué par des inégalités territoriales et sociales extrêmement importantes, nous pourrions même parler d'un gouffre entre l'Ouest, très prospère et, l'Est, plus défavorisé.

Au regard de l'action de la Métropole depuis dix ans, bien sûr, il y a quelques succès, mais force est de constater que ces inégalités n'ont pas été réduites. Nous n'en avons pas complètement tous les moyens, cela vient d'être dit, mais le principe d'atténuation ou de compensation – qui est une politique de restitution des financements aux collectivités – n'est pas suffisant. Tout à l'heure, j'ai entendu : « *Il n'y a plus de communes riches et plus de communes pauvres.* » Si, bien sûr, il y en a encore des communes riches et des communes pauvres et nous avons besoin d'avoir des outils, de manière plus importante qu'aujourd'hui, de redistribution des richesses, soit directement auprès des collectivités et communes, soit lors d'investissements métropolitains, soit de politiques plus globales.

Troisièmement, je souhaite vous dire notre engagement à sauver la Métropole, malgré les faiblesses que je viens d'évoquer, notamment de participer avec vous au fait de lui retrouver des marges de manœuvre financières pour pouvoir mener les missions qui sont les siennes. Dans le débat public, j'entends que certains voudraient tuer cette institution, parce qu'elle serait une strate supplémentaire inutile. Nous le savons, en politique comme ailleurs, qui veut tuer son chien l'accuse d'avoir la rage et qui veut tuer la Métropole l'empêche de disposer des moyens suffisants.

Si nous souhaitons en faire un outil de réduction des inégalités sociales et environnementales – ce qui est pour nous un point extrêmement important, les deux étant extrêmement liés, nous avons besoin d'avoir une métropole forte. Pour cela, il lui faut des moyens pour agir, des moyens pour intervenir, des moyens pour rectifier les inégalités. D'ailleurs, quand la Métropole investit dans certains sujets, par exemple celui de la GeMAPI, 30 M€ annuels, puis un passage à 50 M€ que je salue, cela donne des résultats et nous sommes en mesure de mener des politiques qui fonctionnent et sont utiles, à la fois pour nos territoires et pour celles et ceux qui y habitent.

Vous l'aurez compris, nous pensons qu'il faut aller plus loin. Nous ne pouvons pas rester dans cette zone où la Métropole existe, opère avec succès dans quelques domaines, mais reste néanmoins impuissante à répondre aux enjeux structurants de nos territoires, à savoir la réduction des inégalités, le logement, la transition écologique. Selon nous, il faut renforcer la Métropole, en faire un véritable outil de redistribution.

Enfin, nous parlions de la ZFE, il me semble essentiel que nous soyons plus entendus et proactifs dans les débats nationaux. Je crois que nous ne pouvons pas continuer à subir les choses. Bien sûr, nous n'avons pas tous les moyens et il y a des actions de la part de nos différents groupes et responsables politiques dans les institutions dans lesquelles nous siégeons, cependant, nous devons faire davantage entendre ce que nous souhaitons entreprendre dans le débat public. Nous devons nous aussi nous opposer à cette politique qui est une politique d'affaiblissement des collectivités territoriales, voire de mépris, qui est menée depuis plusieurs années.

C'est dans cet état d'esprit que nous voterons ces différents éléments budgétaires et que nous travaillerons au sein de cette métropole. Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, Monsieur BELLIARD. J'apprécie ce que vous avez dit, mais je voudrais faire deux observations.

Premièrement, je ne suis pas d'accord avec vous s'agissant de la réduction des inégalités. Par rapport à nos capacités budgétaires, avec l'ensemble de la direction, j'ai tenu la route, avec deux tiers des investissements au Nord et dans l'Est de Paris et un tiers dans l'Ouest, dont je suis issu, puisque je suis maire de Rueil-Malmaison. Pendant ces dix années, nous avons respecté ces deux tiers-un tiers, justement pour réduire les inégalités ; cela a permis de faire des développements et de créer des équipements utiles aux populations de ces départements. Tout le reste dépend de l'État. Excusez-moi, vous parliez du social, etc., c'est l'État.

Deuxièmement, le problème que nous rencontrons est un manque de recettes. Ce n'est pas notre faute, c'est encore l'État et je le montre du doigt.

Enfin, vous dites : « *Bravo pour la GeMAPI.* » C'est nous qui décidons ; nous avons la chance de pouvoir décider, puisque nous fixons une recette qui va nous rapporter X millions d'euros qui nous permettent de réaliser des investissements dans les différentes communes de l'amont. C'est nous qui avons mis en place un plan d'actions, qui avons décidé, évalué les besoins et voté la taxe ; vous venez de le faire, je vous en remercie. Si nous pouvions faire pareil pour le budget de la Métropole, décider nous-mêmes de ses revenus par rapport aux crédits de l'État, qu'il ne veut plus nous transmettre, nous serions très heureux. Ce n'est pas le cas, au contraire, il nous les réduit.

Par conséquent, il faut faire la part des choses. Ce que fait la Métropole est positif, merci de le reconnaître, mais c'est vers l'État qu'il faut se tourner. Franchement, ce qu'il s'est passé avec la Métropole de Marseille est un cataclysme. Il y a trois à quatre métropoles significatives en France, Marseille en fait partie.

La parole est à Philippe DALLIER.

M. DALLIER - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je me réjouis de constater que ce budget va être adopté à une large majorité et je crois que celui qui nous a été présenté est le meilleur budget possible dans les circonstances actuelles. Je remercie Philippe LAURENT et Gilles CARREZ d'avoir attiré notre attention sur les perspectives. D'ailleurs, ils avaient commencé à le faire dès l'année dernière, peut-être même l'année précédente pour ce qui concerne Gilles CARREZ.

Ce budget 2026 est ce qu'il est. Nous voyons bien que les deux années à venir sont pleines d'incertitudes. Incertitudes sur le budget de l'État en 2027, avec des répercussions sur les collectivités locales. Incertitudes sur la situation économique du pays, avec une crise énergétique qui se profile. Et puis, mes chers collègues, il faudra bien qu'un jour, le Parlement s'attaque aux 3 500 milliards de dettes publiques, qui seront à 3 650 milliards à la fin de l'année, 3 800 ou 3 900 milliards dans deux ans, ce qui sera absolument insoutenable. Nous pouvons le regretter, mais nous savons tous que les collectivités locales devront nécessairement y contribuer. Nous savons que les perspectives seront difficiles, il n'y a pas de doute et nous devons nous y préparer.

Je ne voudrais pas qu'on fasse un mauvais procès à la Métropole. La situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui est le résultat de ce que le Parlement a fait, en adoptant les lois NOTRe et MAPTAM il y a dix ans. Je me suis réjoui de la création de la Métropole du Grand Paris, j'ai longtemps plaidé en faveur de la création d'une métropole forte, mais force est de constater que ce qui a été fait à l'époque est un compromis boiteux, dont nous savions tous qu'il ne serait pas tenable dans la durée. On a créé un millefeuille à cinq couches d'administrations locales – exemple unique au monde – et, quand il a fallu répartir la richesse fiscale et les dotations de l'État, on a instauré un mécanisme dont on savait qu'il ne pouvait pas tenir dans la durée. Cela a tenu dix ans, à coup d'amendements lors de chaque loi de Finances. Cela a tenu dix ans et nous arrivons au bout du bout de ce système.

Je partage ce point de vue et nous verrons à l'avenir si nous pouvons le corriger, mais il y a effectivement des inégalités. J'en pointe une : lorsque les établissements publics territoriaux ont été créés, les intercommunalités existantes ont gardé leurs dotations, et ces établissements publics territoriaux, créés à partir de communes majoritairement isolées, l'ont été quasiment sans dotation d'intercommunalité. Ce mécanisme pénalise un certain nombre de territoires et les communes qui en sont membres.

Nous connaissons les défauts du système qui a été mis en place à l'époque. Le gouvernement semble vouloir engager une réforme. J'espère que cela n'ira pas au bout, parce que je ne vois pas comment on pourrait, sur un coin de table, modifier l'avenir institutionnel de la Métropole d'ici les élections présidentielles. J'espère que tout cela n'ira pas au bout. Sous votre égide, Monsieur le Président et sous celle de la commission des Finances, il faut travailler à un autre modèle, que nous pourrions proposer en essayant de corriger ce qui n'a pas été fait correctement.

Pour ce qui concerne l'année 2026, je pense que nous avons le meilleur budget possible, tout en étant conscients, les uns et les autres, que l'avenir s'annonce difficile.

M. OLLIER - Merci, Philippe (DALLIER).

La parole est à Monsieur MEUNIER.

M. MEUNIER - Merci, Monsieur le Président.

Ce débat m'inquiète un peu. En réalité, nous partageons tous le même constat de la situation, néanmoins, aucun plan, aucune solution ne se dessinent. Au nom de notre groupe Les Insoumis et les Verts Populaires, je vous demande, Monsieur le Président, de prendre une parole forte dans le débat public. Sans parole forte, les choses vont continuer comme avant. Depuis que je suis élu, en 2020, j'ai l'impression de revivre la même scène, les mêmes débats... nous nous plaignons, mais que faisons-nous pour que cela change ?

Je vais vous donner une piste : le fameux pacte des amortisseurs. Je suis désolé, Monsieur CARREZ, dans cette métropole, il y a des inégalités qui sont insupportables. Il y a des communes avec un taux de pauvreté à 6 %, d'autres avec un taux de pauvreté à 40 %. Quand on amortit pour les communes avec un taux de pauvreté à 6 %, je suis désolé, mais politiquement parlant, cela pose un problème. Nous devrions tous nous interroger à l'occasion peut-être d'un travail sur cette réalité.

Concernant la question des dépenses, on me dit que l'on fait une gestion rigoureuse des dépenses. Je me permets de redire que, dans ce Conseil, nous allons voter 200 000 € pour les Championnats du monde d'escrime. Quelles inégalités résorbons-nous avec cela ? Quelles inégalités résorbons-nous avec les 100 000 € de costumes et mocassins à glands qui ont été payés pour les élus et collaborateurs de la Métropole ? Interrogeons-nous sur ce que nous devons vraiment dépenser, euro par euro, pour atteindre l'objectif de cette métropole, à savoir réduire les inégalités.

Enfin, je m'adresse à mes collègues qui sont dans des partis politiques permettant à ce gouvernement de continuer à exister, soit en ne votant pas la censure, soit en coconstruisant le budget : la moindre des choses est de ne pas se plaindre des conséquences financières des budgets – que vos partis politiques permettent de voter – sur notre Métropole et nos territoires qui en souffrent.

Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, Monsieur MEUNIER. Pour l'instant, vous n'êtes pas un groupe, mais puisque vous en parlez, vous feriez bien de parler de votre groupe à l'Assemblée. Si celui-ci, à l'Assemblée, se battait pour défendre la Métropole et fixer des perspectives d'avenir, cela nous aiderait beaucoup. Mais il ne le fait pas. (*Applaudissements.*)

C'est important, parce que d'autres le font, mais votre groupe à l'Assemblée n'a jamais évoqué ce sujet. Donc, il faut faire preuve d'un peu de modestie dans votre approche, car vous savez que le travail est bien fait, avec les moyens dont nous disposons.

La parole est à Monsieur TORO.

M. TORO - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, cela fait longtemps que Philippe LAURENT et Gilles CARREZ nous alertent. Chaque année, ils haussent un peu le ton en nous affolant et ils ont raison de le faire.

Au nom des maires, je voudrais vous remercier. Merci de nous aider. Merci pour la compensation. Merci pour la régulation territoriale. Merci pour le FIM. Sans vous, nous ne pourrions pas monter bon nombre de nos projets.

Toutefois, cela ne concerne pas seulement la Métropole. Parlons de la Région Île-de-France, des départements, des territoires, qui subissent eux aussi des restrictions. Il n'y a plus de lait dans les mamelles de ceux qui nous nourrissent aujourd'hui. Mais qu'allons-nous faire ? Comment allons-nous construire, faire de l'investissement plus tard ? Je ne crois pas au fait que la suppression de l'une des mamelles – la Métropole – permettra de donner à un autre. Non, ce sera récupéré autrement. Donc, autant garder tout ce qui nous donne de l'argent, cela nous fera du bien.

Philippe LAURENT l'a rappelé, au départ, il était question de supprimer les départements de la petite couronne. Lors de la création de la Métropole, c'était les départements qu'on voulait supprimer, il n'était pas du tout question des établissements publics territoriaux. Appliquons la CFE et récupérons de l'argent.

Nous avons parlé de Marseille, dans quelques années, Paris sera Marseille si nous ne faisons rien.

Comme l'ont dit mes collègues, Messieurs LECLERC, BELLIARD et DALLIER, oui, il faut sauver la Métropole. Voilà pourquoi je vous propose, Monsieur le Président, de créer une commission, qui sera ouverte à tous les groupes, afin que nous puissions porter notre parole auprès du gouvernement. Vous le savez, chacun d'entre nous, va être auditionné par les préfets sur l'avenir, ce que l'on fait de la Métropole, des territoires. Les principaux concernés – nous, les maires qui profitons de la Métropole – doivent pouvoir s'exprimer, voilà pourquoi je vous propose de créer une commission de travail ouverte à tous les partis. Nous pourrions faire des propositions sur les établissements publics territoriaux, les départements, la région.

Ceux qui ne nous connaissent pas doivent arrêter de parler en notre nom. Seuls les maires peuvent parler de l'argent qu'ils reçoivent.

Ce sera un vote positif du groupe UDI-UC.

M. OLLIER - Merci.

D'une manière unanime, je pense que nous sommes tous d'accord pour créer cette commission, dans le cadre de la nouvelle gouvernance, à laquelle vous pourrez participer. Merci de cette excellente idée, Ludovic (TORO).

Je mets aux voix.

ADOpte le budget primitif principal de la Métropole du Grand Paris pour l'exercice 2026, au niveau du chapitre, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles 2026	3 504 985 917,00	3 548 010 740,18	213 726 597,19	122 749 029,00
Résultats 2025 reportés		84 151 347,50	139 365 410,75	
Restes à réaliser 2025	36 198 602,49		41 383,33	
Affectation au compte 1068				139 406 794,08
Opérations d'ordre entre sections	91 477 568,19	500 000,00	500 000,00	91 477 568,19
Opérations d'ordre patrimoniales			30 730 796,00	30 730 796,00
TOTAL	3 632 662 087,68	3 632 662 087,68	384 364 187,27	384 364 187,27

AUTORISE le Président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein des sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

FIXE le montant d'emprunt maximum autorisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement à 55 000 000 € (cinquante-cinq millions d'euros).

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ABSTENTIONS : 5 (Mesdames Sophia CHIKIROU représentée par Céline VERZELETTI, Céline VERZELETTI, Messieurs Bally BAGAYOKO, Aly DIOUARA représenté par Emile MEUNIER, Emile MEUNIER)

15/ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE

M. LAURENT - Il s'agit du budget primitif 2026 pour le budget annexe d'aménagement, qui s'inscrit dans la continuité de l'existant. Nous reprenons les stocks de dépenses antérieures à intégrer pour 59,6 M€, des dépenses nouvelles pour 4,6 M€, dont 3,6 M€ d'études et de prestations diverses, 1 M€ de travaux. Les recettes de fonctionnement s'établissent à 2 M€, avec des subventions de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de la Région Île-de-France, et des recettes qui sont constituées par des avances du budget principal.

M. OLLIER - Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

ADOpte le budget primitif du budget annexe « opérations d'aménagement » de la Métropole du Grand Paris pour l'exercice 2026, au niveau du chapitre, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles 2026	64 222 946,00	1 997 758,00	0,00	62 225 188,00
Opérations d'ordre entre sections	73 213 354,00	135 438 542,00	135 438 542,00	73 213 354,00
TOTAL	137 436 300,00	137 436 300,00	135 438 542,00	135 438 542,00

AUTORISE le Président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein des sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

ADOpte l'autorisation d'engagement suivante, en dépense et en recette, répartie comme suit :

Autorisation d'engagement		Montant de l'autorisation d'engagement Dépenses			Echéancier prévisionnel des crédits de paiement (dépenses)				
N°	Libellé	Stock d'AEau 01/01/2026	AE votées au BP 2026	Total AE votées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et suivants
25100001	ZAC Plaine Saulnier	79 892 706	39 668 181	119 560 887	64 222 946	6 036 300	32 862 641	11 957 000	4 482 000

Autorisation d'engagement		Montant de l'autorisation d'engagement Recettes			Echéancier prévisionnel des recettes				
N°	Libellé	Stock d'AEau 01/01/2026	AE votées au BP 2026	Total AE votées	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030 et suivants
25100001	ZAC Plaine Saulnier	151 108 300	39 668 181	190 776 481	1 997 758	3 348 000	38 403 900	21 248 100	125 778 723

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS D'EUROPE D'ESCRIME 2026 ET POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS D'EUROPE D'ESCRIME SÉNIORS 2026

M. OLLIER - La parole est à Quentin GESELL.

M. GESELL - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'une convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et le comité d'organisation des Championnats d'Europe d'escrime 2026 et l'organisation des Championnats d'Europe d'escrime seniors 2026, qui auront lieu à Antony, du 16 au 21 juin prochains. Nous proposons de participer à l'organisation de ces Championnats d'Europe à hauteur de 200 000 € au titre de notre compétence en matière de grands événements sportifs internationaux, conformément à notre ambition en termes d'attractivité territoriale, à la suite des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le président.

Monsieur MEUNIER, cela a dû vous échapper, dans le cadre de l'attractivité de la Métropole et du rayonnement de son identité, qu'il faut faire connaître ailleurs, nous avons une compétence pour les événements sportifs internationaux, qui est fixée par la loi. Il s'agit ici des Championnats d'Europe d'escrime, qui sont un événement international. Nous sommes bien dans le cadre de notre compétence.

Je ne pense pas que notre métropole de 7 millions d'habitants, 130 villes, puisse passer en catimini, sans participer à des événements internationaux qui ont lieu en France. C'est notre responsabilité d'y participer dès lors qu'ils sont internationaux. Cette attractivité est importante, ce rayonnement l'est tout autant. Imaginez une métropole qui ne fait rien, comment voulez-vous qu'elle résonne sur le plan européen ? Lorsque nous rencontrons nos collègues d'Allemagne ou d'Angleterre, comment voulez-vous que nous puissions parler de la Métropole si celle-ci reste les bras croisés et ignore les événements internationaux ? Cela fait partie de nos missions.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

APPROUVE les termes du projet de convention de partenariat, entre la Métropole du Grand Paris et le Comité d'organisation des Championnats d'Europe d'escrime 2026 annexé à la présente délibération.

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant total de 200 000 € (deux-cent-mille euros) au Comité d'organisation des Championnats d'Europe d'escrime 2026.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

DIT que les crédits afférents seront inscrits au chapitre 65 du budget 2026 de la Métropole du Grand Paris.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

CONTRE : 5 (Mesdames Sophia CHIKIROU représentée par Céline VERZELETTI, Céline VERZELETTI, Messieurs Bally BAGAYOKO, Aly DIOUARA représenté par Emile MEUNIER, Emile MEUNIER)

M. OLLIER - Merci infiniment pour les Championnats d'Europe d'escrime.

Nous ne pouvons pas rester des clandestins sur le plan européen ! Nous devons exister ! Il faut exister par des activités, des actions. Je cède la parole à Monsieur AESCHLIMANN.

❖ **Administration générale et Ressources humaines**

17/ FIXATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

M. AESCHLIMANN - Merci, Monsieur le Président.

Les prochaines élections professionnelles des représentants des personnels de la Métropole auront lieu le 10 décembre prochain. Notre assemblée doit fixer la composition du comité social territorial (CST), qui est l'instance majeure du dialogue social pour notre collectivité. Cette composition doit tenir compte des effectifs de la Métropole, qui ont évolué depuis les dernières élections professionnelles de 2022 et ont désormais franchi la barre des 200 agents.

En accord avec l'organisation syndicale de la Métropole, la CFDT et, après validation à l'unanimité au cours du CST du 23 avril dernier, il vous est proposé de fixer cette composition de la manière suivante :

- passage à 4 représentants titulaires des personnels et 4 suppléants,
- maintien à 3 représentants titulaires de la collectivité et 3 suppléants.

Cette composition entrera en vigueur au lendemain des prochaines élections professionnelles et sera valable pendant toute la durée du mandat (quatre ans) des représentants du personnel.

M. OLLIER - Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

FIXE à quatre le nombre de représentants titulaires du personnel et à trois le nombre de représentants titulaires de l'établissement public de coopération intercommunale au sein du comité social territorial de la Métropole du Grand Paris, à compter du renouvellement général des instances de dialogue social de la fonction publique du 10 décembre 2026.

DIT que la composition du Comité social territorial de la Métropole du Grand Paris instaurée par la présente délibération se substituera, à compter du renouvellement général des instances de dialogue social du 10 décembre 2026, à la composition instaurée par la délibération BM2022/03/21/13.

PRÉCISE que le nombre de représentants suppléants est égal à celui des représentants titulaires.

DÉCIDE du recueil de l'avis des représentants de la l'établissement public de coopération intercommunale dans le cadre des avis rendus par le comité social territorial.

PRÉCISE que le comité social territorial est présidé par le Président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant.

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18/ CRÉATION DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

M. AESCHLIMANN - La Métropole ayant franchi la barre des 200 agents, elle doit créer une formation spécialisée du CST, pour examiner les projets et situations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Après consultation de l'organisation syndicale de la Métropole, la CFDT, et une validation à l'unanimité au cours du CST du 23 avril dernier, il vous est proposé de valider la composition suivante :

- 4 représentants titulaires des personnels et 4 suppléants ;
- 3 représentants titulaires de la collectivité et 3 suppléants.

M. OLLIER - Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

DÉCIDE d'instituer au sein du Comité social territorial d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

PRÉCISE que le dernier alinéa de la délibération BM2022/03/13 portant création du comité social territorial, par lequel la Métropole du Grand Paris avait décidé de ne pas instituer de formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein de son comité social territorial est abrogé.

FIXE à quatre le nombre de représentants titulaires du personnel à cette formation spécialisée au sein comité social territorial et à trois le nombre de représentants titulaires de l'établissement public de coopération intercommunale.

PRÉCISE que le nombre de représentants suppléants est égal à celui des représentants titulaires.

PRÉCISE que la formation spécialisée est présidée par le Président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant.

DÉCIDE du recueil de l'avis des représentants de la l'établissement public de coopération intercommunale dans le cadre des avis rendus par la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

19/ CRÉATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES

20/ ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

[A la suite d'une erreur matérielle dans le processus de vote, les deux délibérations seront examinées séparément au prochain Conseil métropolitain.]

21/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS

M. OLLIER - Avant de donner la parole à Philippe DALLIER, je tiens à vous dire que nous allons faire moitié-moitié. Nous n'allons pas passer tous les organismes en revue, car nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord sur tous. Concernant ceux sur lesquels nous nous sommes mis d'accord, quelques candidats n'ont pas été désignés par certains groupes, qui n'ont pas eu le temps d'y travailler. Par conséquent, nous allons élire ceux qui ont été désignés et nous élirons les autres au mois de juin.

Monsieur DALLIER, vous avez la parole.

M. DALLIER - Merci, Monsieur le Président.

Je vais nommer les conseillers métropolitains que nous allons désigner pour ces différents organismes :

(Monsieur Philippe DALLIER énonce les conseillers métropolitains à désigner pour chaque organisme.)

M. OLLIER - Sincèrement, je tiens à remercier les présidents de groupes, d'abord toi, cher Philippe (DALLIER), qui coordonnes tout cela. Merci à Ludovic TORO, David BELLIARD, Patrice LECLERC et Emmanuel GRÉGOIRE, car vous avez travaillé très sérieusement.

Je remarque une chose. Bien souvent, il y a un candidat de droite ou de gauche qui a été désigné, mais il reste une place pour l'autre partie qui n'est pas attribuée. Je demande aux groupes de bien regarder dans le détail les représentations dans les divers organismes, afin que nous puissions voter, au mois de juin, sur les désignations qui manquent encore. Le fait que nous votions des représentations qui ne sont pas complètement affinées est important, parce que certains de ces organismes vont se réunir d'ici le mois de juin et il est bien que la Métropole puisse y être représentée. Voilà pourquoi je vous demande de voter, même si ce n'est pas complet. C'est une question d'efficacité.

Y a-t-il une demande de parole ? Je n'en vois pas.

Je vous propose de voter pour la totalité de ces désignations. Je mets aux voix.

21-01/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT MIXTE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN SEINE GRANDS LACS

DÉSIGNE en la qualité de délégué(e)s pour représenter la Métropole du Grand Paris au sein du comité syndical du Syndicat mixte de l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs

1. SERERO Nicolas	6. KARKULOWSKI Jérôme	11. TIMSIT Alice
2. BEDU Vincent	7. GONZALES Didier	12. GUESDON Nathalie
3. BERRIOS Sylvain	8. GOUJON Philippe	13. OLLIER Patrick
4. BENETEAU Sébastien	9. VAUGLIN François	14. GNABALY Mohamed
5. COSKUN Taylan	10. LECLERC Patrice	15. CARVOUNAS Luc

DIT que cette délibération sera notifiée au syndicat mixte Seine Grands Lacs et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-02/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE

DÉSIGNE en la qualité de représentant(e)s titulaires et suppléant(e)s de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration de l'établissement public foncier Ile-de-France (EPFIF) :

Titulaires	Suppléant(e)s
Patrick OLLIER	Pierre CROSNIER-LECONTE
Denis CAHENZLI	Stéphane RABANY
Lounes ADJROUD	Adrien TIBERTI
Raphael ADAM	Inès MERBAH

DIT que cette désignation sera notifiée à l'EPFIF et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-04/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE "FONCIÈRES CENTRES-VILLES VIVANTS"

DÉCIDE de désigner comme représentant de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein de l'assemblée générale des actionnaires de la société d'économie mixte « Foncière Centres-villes vivants » :

- Monsieur Patrici OLLIER.

DÉCIDE de désigner pour représenter la Métropole au sein du conseil d'administration de la SEM « Foncière Centres-villes vivants » :

- Monsieur Patrick OLLIER
- Madame Alexandra CORDEBARD
- Monsieur Joakim GIACOMONI
- Madame Inès MERBAH
- Monsieur Philippe LAURENT
- Monsieur Olivier SARRABEYROUSE
- Monsieur Hervé CHEVREAU

DIT que cette désignation sera notifiée à la SEM « Foncière Centres-villes vivants » et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

AUTORISE les mandataires ci-dessus désigné(e)s de la Métropole au sein du conseil d'administration à se prononcer en faveur de la dissociation des fonctions de président et de directeur général de la SEM « Centres-villes vivants » et à exercer toute fonction qui pourrait leur être confiée à ce titre (président, vice-président...).

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-05/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION FRANCE URBAINE

DÉSIGNE en qualité de représentants de la Métropole du Grand Paris à l'assemblée générale de l'association France Urbaine :

- Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS
- Monsieur Jérôme COUMET
- Monsieur Daniel-Georges COURTOIS

DÉSIGNE en qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris au conseil d'administration, en cas d'empêchement du Président :

- Monsieur Daniel-Georges COURTOIS

DIT que ces désignations seront notifiées à l'association France Urbaine et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-06/ DÉSIGNATION DU OU DE LA REPRÉSENTANT(E) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DES INSTANCES DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA TOUR EIFFEL

RENOUVELLE son approbation des statuts modifiés de la société d'exploitation de la Tour Eiffel.

DÉSIGNE en tant que représentant(e) de la Métropole du Grand Paris au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la société d'exploitation de la Tour Eiffel :

- Monsieur Philippe GOUJON

PRÉCISE qu'en vertu de l'article 17 des statuts de la société d'exploitation de la Tour Eiffel, une rémunération sera versée au ou à la représentant(e) de la Métropole pour ses fonctions d'administrateur de la société, avec un montant annuel maximum de 3 841€ brut proratisé en fonction de sa présence aux conseils d'administration.

DIT que cette désignation sera notifiée à la société d'exploitation de la Tour Eiffel et au ou à la conseiller(e) métropolitain(e) désigné(e).

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (Monsieur Philippe GOUJON, Monsieur Philippe PEMEZEC représenté par Monsieur Philippe GOUJON)

21-07/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉRODROME DE PARIS-CHARLES-DE-GAULLE

DÉSIGNE en tant que représentant(e)s de la Métropole à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle :

	Titulaires	Suppléant(e)s
1	LANCHAS-VICENTE Karine	CAHENZLI Denis
2	GONZALES Didier	
3	ALIBERT Antoine	MOTHRON Georges

DIT que cette désignation sera notifiée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-08/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉRODROME DE PARIS-LE BOURGET

DÉSIGNE en tant que représentant(e)s titulaires et suppléant(e)s de la Métropole à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget :

N°	Titulaires	Suppléants
1	LERT Dan	
2	HANOTIN Mathieu	
3	GONZALES Didier	
4	GESELL Quentin	
5	PELAIN Pascal	
6	TAIBI Azzedine	LERCLERC Patrice

DIT que cette désignation sera notifiée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-09/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉRODROME DE PARIS-ORLY

DÉSIGNE en tant que représentant(e)s de la Métropole à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Orly :

	Titulaires	Suppléants
1	Stéphanie DAUMIN	Régis CHARBONNIER
2	Alphonse BOYE	Tonino PANETTA
3	Didier GONZALES	Laurent LAFON
4	Eric GRILLON	Nathalie LALLIER
5	Jean-Jacques GROUSSEAU	Françoise LECOUFLE
6	Christian CAMBON	Kristell NIASME

DIT que cette désignation sera notifiée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-10/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉRODROME DE LOGNES-ÉMERAINVILLE

DÉSIGNE en tant que représentant titulaire de la Métropole à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lognes-Émerainville :

- Monsieur Vincent MONNIER

DIT que cette désignation sera notifiée au préfet de la Seine-et-Marne et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-11/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AUPRÈS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'HÉLIPORT DE PARIS - ISSY LES MOULINEAUX - VALÉRIE ANDRÉE

DÉSIGNE en tant que représentant(e)s de la Métropole à la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux :

	Titulaires	Suppléants
1	GONZALES Didier	
2	GOUJON Philippe	
3	SANTINI André	MARTIN Xavière

DIT que ces désignations seront notifiées au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-12/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DES MOBILITÉS PARTAGÉES (AGEMOB)

DÉSIGNE en qualité de représentant(e)s de la Métropole du Grand Paris au sein du comité syndical de l'Agence Métropolitaine des Mobilités Partagées :

Titulaire	Suppléante
OLLIER Patrick	
	BOSLER Alice

DIT que ces désignations seront notifiées à l'Agence Métropolitaine des Mobilités Partagées et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-14/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS D'EUROPE DE NATATION 2026

DÉSIGNE, en qualité de représentant(e)s de la Métropole du Grand Paris au sein de la commission d'organisation des championnats d'Europe de natation 2026 :

- Monsieur Patrick OLLIER
- Monsieur Quentin GESELL

PRÉCISE que Monsieur Patrick OLLIER occupera les fonctions de vice-président(e) au sein de cette commission.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-15/ DÉSIGNATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION INSTITUT PARIS RÉGION

DÉSIGNE en qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris au sein des instances de l'association Institut Paris Région :

- Monsieur Philippe DALLIER

DIT que cette désignation sera notifiée à l'association Institut Paris Région et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-16/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DU CONSEIL CONSULTATIF INSTAURÉ PAR L'ASSOCIATION SPÉCIAL OLYMPICS FRANCE POUR L'ORGANISATION DE LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL UNIFIÉ PARIS 2026

DÉSIGNE, en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil consultatif instauré par l'association Special Olympics France pour l'organisation de la coupe du monde de football unifié Paris 2026 :

- Monsieur Patrick OLLIER.

DÉSIGNE, en qualité de représentant suppléant de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil consultatif instauré par l'association Special Olympics France pour l'organisation de la coupe du monde de football unifié Paris 2026 :

- Monsieur Quentin GESELL

DIT que ces désignations seront notifiées à l'association Special Olympics France et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-17/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À LA COOPÉRATIVE CARBONE PARIS & MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

DÉCIDE de désigner en tant que représentant(e)s de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein des instances de la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris :

- Monsieur Daniel GUIRAUD
- Madame Valérie MONTANDON

PRÉCISE que Monsieur Daniel GUIRAUD exercera les fonctions de président(e) et/ ou de vice-président(e) au sein du conseil coopératif de la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris.

DIT que cette délibération sera notifiée à la Ville de Paris, à la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 (Messieurs Daniel GUIRAUD, Laurent BARON représenté par Monsieur Daniel GUIRAUD, Jean-Pierre LECOQ, Madame Rachida DATI représentée par Monsieur Jean-Pierre LECOQ)

21-19/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DES INSTANCES DE L'ASSOCIATION EKOPOLIS

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association Ekopolis :

- Monsieur Jacques-Alain BENISTI

DIT que cette désignation sera notifiée à Ekopolis et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-20/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ORLY RUNGIS-SEINE AMONT (EPA ORSA)

DÉSIGNE en qualité de représentants titulaires de la Métropole du Grand Paris, élus en son sein par le Conseil métropolitain parmi ceux des communes de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre :

- Monsieur Richard DELL'AGNOLA
- Monsieur Fatah AGGOUNE

DÉSIGNE en qualité de représentante suppléante de la Métropole du Grand Paris, élue en son sein par le Conseil métropolitain parmi ceux des communes de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre :

- Madame Françoise LECOUFLE

DIT que ces désignations seront notifiées à l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-22/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC PARIS LA DÉFENSE

DÉSIGNE en qualité de représentants de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration de l'établissement public Paris La Défense :

Titulaire	Suppléant
Patrick OLLIER	Vincent FRANCHI

DIT que ces désignations seront notifiées à l'établissement public Paris La Défense et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-26/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DES INSTANCES DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE PARIS & MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT

DÉSIGNE en qualité de représentante de la Métropole du Grand Paris au conseil d'administration de Paris & Métropole Aménagement :

- Madame Nelly GARNIER

DÉSIGNE en qualité de représentante spéciale de la Métropole du Grand Paris aux assemblées générales de Paris & Métropole Aménagement :

- Madame Valérie MONTANDON

DIT que ces désignations seront notifiées à la société Paris & Métropole Aménagement et aux conseillères métropolitaines désignées.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-27/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DES INSTANCES DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE PLAINE COMMUNE DÉVELOPPEMENT

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole au sein des instances de la société publique locale Plaine Commune Développement :

Instances	Titulaires
Conseil d'administration	DALLIER Philippe
Assemblée générale	DALLIER Philippe

AUTORISE, sur proposition de la société publique locale Plaine Commune Développement qui prévoit une rémunération pour ses administrateurs, Monsieur DALLIER Philippe à percevoir, de la part de cette société, une rémunération au titre de ses fonctions de représentant de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration de la société.

FIXE le montant annuel maximum de ladite rémunération à 400 € (quatre cents euros) nets.

DIT que ces désignations seront notifiées à la SPL Plaine Commune Développement et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (Monsieur Philippe DALLIER, Monsieur Jean-Yves SENANT
représenté par Monsieur Philippe DALLIER)**

**21-29/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DES
INSTANCES DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'INTÉRÊT NATIONAL NOISY EST**

DÉSIGNE en qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris, pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPLA-IN Noisy-Est :

- Monsieur Jacques-Alain BENISTI

DÉSIGNE en qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris, pour siéger au sein de l'assemblée générale de la SPLA-IN Noisy-Est :

- Monsieur Vincent MONNIER

DÉSIGNE en qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris, pour siéger au sein de la commission des achats en cas de marché passé dans la cadre d'une concession d'aménagement entre la Métropole du Grand Paris et la SPLA-IN Noisy-Est :

- Monsieur Jacques-Alain BENISTI

DIT que la présente délibération sera notifiée à la société publique locale d'intérêt national Noisy-Est et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**21-30/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ DU TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE**

DÉSIGNE les représentants titulaires de la Métropole du Grand Paris au sein des instances des établissements publics de santé suivants :

Établissement public de santé	Représentants
Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)	- OLLIER Patrick
Centre Hospitalier Départemental Stell	- RICHARD Muriel - CHANCERELLE Blandine
Centre Hospitalier Rives de Seine	- LIMOGES Marie-Pierre -
EPS Erasme	- DONATH Patrick - SENANT Jean-Yves
Centre de Gériatrie Les Abondances	- BAGUET Pierre-Christophe - LAVARDE Christine

Centre Hospitalier des Quatre Villes	- DE LARMINAT Ségolène -
Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre	- CROSNIER-LECONTE Pierre
Fondation Roguet à Clichy La Garenne	- BOURDIER-CHAREF Angéline - KARKULOWSKI Jérôme
EPS Ville Evrard	- CRANOLY Rolin - DE CARVALHO Virginie
Centre Hospitalier de Saint-Denis	- - CHEVREAU Hervé
Hôpitaux de Saint-Maurice	- CAMBON Christian - GICQUEL Hervé
Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil	- BERRIOS Sylvain -
Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges	- LECOUFLE Françoise - GRILLON Eric
Groupe Hospitalier Fondation Vallée Paul Guiraud	- SENANT Jean-Yves - AGGOUNE Fatah
Centre Hospitalier Les Murets	- SESSA Jean-Raphael - MILLOT Christophe
Centre Hospitalier Victor Dupouy	- - GICQUEL Camille
Hôpital Roger Prevot de Moisselles	- PELAIN Pascal - CROSNIER-LECONTE Pierre

DIT que ces désignations seront notifiées à chaque établissement ainsi qu'à l'Agence régionale de santé (ARS) et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-31/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AUX AGENCES LOCALES DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT

DÉSIGNE en qualité de représentants de la Métropole du Grand Paris aux assemblées générales de chaque association suivante :

Structure	Représentant(e)s
ALEC Paris Ouest La Défense (POLD)	- Jérôme KARKULOWSKI
ALEC Paris Terres d'Envol (ALEPTE)	- Denis CAHENZLI

DIT que ces désignations seront notifiées à chaque agence locale de l'énergie et du climat et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-32/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S TITULAIRE ET SUPPLÉANT(E) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'ASSOCIATION AGRIPARIS

DÉSIGNE en tant que représentante titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein des instances de l'association AgriParis Seine :

- Madame Anne-Gaëlle LEYDIER

DÉSIGNE en tant que représentante suppléante de la Métropole du Grand Paris au sein des instances de l'association AgriParis Seine :

- Madame Naïga STEFEL

DIT que cette désignation sera notifiée à l'association AgriParis Seine et aux conseillères métropolitaines désignées.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-33/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION AIRPARIF

DÉSIGNE en tant que représentants de la Métropole du Grand Paris à l'assemblée générale de l'association Airparif :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Patrick OLLIER	Monsieur Daniel GUIRAUD

DIT que ces désignations seront notifiées à l'association Airparif et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-35/ DÉSIGNATION DU OU DE LA REPRÉSENTANT(E) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION MAIRES D'ILE DE FRANCE

DÉSIGNE en qualité de titulaire pour représenter la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale de l'association Maires d'Ile-de-France (AMIF) :

- Monsieur Daniel-Georges COURTOIS

DIT que cette délibération sera notifiée à l'AMIF et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-36/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION BRUITPARIF

DÉSIGNE en tant que représentant de la Métropole du Grand Paris à l'assemblée générale de l'association Bruitparif :

Titulaire	Suppléant
GONZALES Didier	

DIT que cette désignation sera notifiée à l'association Bruitparif et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-37/ DÉSIGNATION DU OU DE LA REPRÉSENTANT(E) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'ASSOCIATION "CAP DIGITAL"

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association « Cap Digital » :

- Monsieur Geoffroy BOULARD

DIT que la présente désignation sera notifiée à l'association « Cap Digital » ainsi qu'au ou à la conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-38/ DÉSIGNATION DU OU DE LA REPRÉSENTANT(E) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU CENTRE D'INFORMATION SUR LE BRUIT (CIDB)

DÉSIGNE en tant que représentant de la Métropole pour siéger au sein des instances du Centre d'information sur le Bruit (CidB) :

- Monsieur Didier GONZALES

DIT que cette désignation sera notifiée au Président du CidB et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-39/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION CHOOSE PARIS REGION

DÉSIGNE en tant que représentants de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Choose Paris Region :

- Monsieur Geoffroy BOULARD
- Monsieur Pascal PELAIN

DIT que ces désignations seront notifiées à l'association Choose Paris Region et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-43/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITÉ DE LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS ET DE SON QUARTIER

DÉSIGNE en qualité de délégué(e)s titulaires et suppléant(e)s pour représenter la Métropole du Grand Paris au sein au comité syndical du syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et de son quartier :

Titulaires	Suppléants
1. LAURENT Philippe	1. BENETEAU Sébastien
2.	2.
3. LECOUFLE Françoise	3.
4. LEYDIER Anne-Gaëlle	4. BELL-LOCH Pierre

DIT que cette délibération sera notifiée au syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et de son quartier et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-44/ DÉSIGNATION DU OU DE LA REPRÉSENTANT(E) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE CROULT-ENGHEIN-VIEILLE-MER

DÉSIGNE en la qualité de représentante de la Métropole du Grand Paris à la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille-Mer :

- Madame Karine LANCHAS-VICENTE

DIT que cette délibération sera notifiée à la CLE du SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer et à la conseillère métropolitaine désignée.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-45/ DÉSIGNATION DU OU DE LA REPRÉSENTANT(E) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE ET DE LA BIÈVRE

DÉSIGNE en la qualité de représentante de la Métropole du Grand Paris à la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Bièvre :

- Madame Sophie PASCAL-LERICQ

DIT que cette délibération sera notifiée à la CLE du SAGE de la Bièvre et à la conseillère métropolitaine désignée.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-46/ DÉSIGNATION DU OU DE LA REPRÉSENTANT(E) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE MARNE CONFLUENCE

DÉSIGNE en la qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris à la commission locale (CLE) de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Marne Confluence :

- Monsieur Vincent MONNIER

DIT que cette délibération sera notifiée à la CLE du SAGE Marne Confluence et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-47/ DÉSIGNATION DU OU DE LA REPRÉSENTANT(E) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE DE L'YERRES

DÉSIGNE en la qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris à la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de l'Yerres. :

- Monsieur Stéphane RABANY

DIT que cette délibération sera notifiée à la CLE du SAGE de l'Yerres ainsi qu'au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-48/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS POUR SIÉGER AU SEIN DE LA CONFÉRENCE DE L'ENTENTE AXE SEINE

DÉSIGNE en la qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein de la conférence de l'entente Axe Seine :

- Monsieur Patrick OLLIER

DIT que cette délibération sera notifiée à chaque signataire de la convention Axe Seine et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-49/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DU SPORT

DÉSIGNE les représentants de la Métropole du Grand Paris au sein de la conférence régionale du sport d'Ile-de-France :

Titulaire	Suppléant
Patrick OLLIER	Quentin GESELL

DIT que cette délibération sera notifiée au préfet de la région d'Ile-de-France, à la conférence régionale du sport d'Ile-de-France et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-50/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'ASSOCIATION "LES CANAUX"

DÉSIGNE, en qualité de représentant(e)s titulaires de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration s de l'association Les Canaux :

- Monsieur LEMOINE Xavier
- Madame DE RUGY Anne

DIT que ces désignations seront notifiées à l'association Les Canaux ainsi qu'aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-51/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE AU SEIN DE L'ASSOCIATION "PARIS JE T'AIME - OFFICE DE TOURISME"

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale l'association « Paris je t'aime – Office de tourisme » :

- Monsieur Luc CARVOUNAS

DIT que la présente désignation sera notifiée à l'association « Paris je t'aime – Office de tourisme » ainsi qu'au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-52/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'ASSOCIATION "PARIS & COMPAGNIE"

DÉSIGNE en qualité de représentant(e)s de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale de l'association Paris&Co :

Représentant(e)s au sein de l'assemblée générale
Monsieur Adrien TIBERTI
Madame Mélody TONOLLI
Monsieur Jean-Raphaël SESSA
Monsieur Geoffroy BOULARD

DÉSIGNE en qualité de représentants de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration de l'association Paris&Co,

Représentants au sein du conseil d'administration
Monsieur Denis LARGHERO
Monsieur Geoffroy BOULARD

DIT que les désignations seront notifiées à l'association Paris&Co ainsi qu'aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-54/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DES INSTANCES DE LA SOCIÉTÉ DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS (SOREQA)

DÉSIGNE en la qualité de représentant de la Métropole pour siéger au conseil d'administration de la société de requalification des quartiers anciens (SOREQA) :

- Monsieur Denis CAHENZLI

DÉSIGNE en la qualité de délégué de la Métropole du Grand Paris aux assemblées générales de la société de requalification des quartiers anciens (SOREQA) :

- Monsieur CAHENZLI Denis

DIT que cette délibération sera notifiée à la SOREQA et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-56/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT DE L'ORGE

DÉSIGNE en la qualité de délégué(e)s, pour représenter la Métropole du Grand Paris au sein du comité syndical du syndicat de l'Orge :

Titulaires	Suppléant(e)s
1. BENETEAU Sébastien	1.
2. GONZALES Didier	2.
3. LALLIER Nathalie	3.
4. TEILLET Alexis	4.
5.	5.
6.	6.
7.	7.
8.	8.
9.	9.
10.	10.

DIT que cette délibération sera notifiée au syndicat de l'Orge et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-57/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLÉE DE L'YVETTE (SIAVHY)

DÉSIGNE, en la qualité de délégué(e)s, pour représenter la Métropole du Grand Paris au sein du comité syndical du SIAVHY :

Titulaires	Suppléants
1. BENETEAU Sébastien	1.
2. GONZALES Didier	2.
3. VERMILLET Brigitte	3.
4.	4.

DIT que cette désignation sera notifiée au SIAVHY et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-58/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE (SIAVB)

DÉSIGNE en la qualité de délégué(e)s, pour représenter la Métropole du Grand Paris au sein du comité syndical du syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) :

Titulaires	Suppléant(e)s
1. BERRIOS Sylvain	1. PASCAL-LERICQ Sophie
2.	2. AGGOUNE Fatah

DIT que ces délibérations seront notifiées au SIAVB et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-59/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIÈVRE (SMBVB)

DÉSIGNE en la qualité de délégué(e)s, pour représenter la Métropole du Grand Paris au sein du comité syndical du SMBVB :

Titulaires	Suppléants
1. Sylvain BERRIOS	1. Patrick DONATH
2. Fatah AGGOUNE	2. Sophie PASCAL-LERICQ

DIT que cette délibération sera notifiée au SMBVB et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-60/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT MIXTE MARNE VIVE

FIXE à deux titulaires et deux suppléants le nombre de ses représentant(e)s au sein du comité syndical du syndicat mixte Marne Vive.

DÉSIGNE, en la qualité de délégué(e)s, pour représenter la Métropole du Grand Paris au sein du comité syndical du syndicat mixte Marne Vive :

Titulaires	Suppléant(e)s
1.	1. BOUYSSOU Philippe
2. VEDIE Arnaud	2.

DIT que cette délibération sera notifiée au syndicat mixte Marne Vive et aux conseiller(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-61/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES (SYAGE)

DÉSIGNE en la qualité de délégué(e)s, pour représenter la Métropole du Grand Paris au sein du comité syndical du syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE), au titre de la compétence « GeMAPI » :

Titulaires	Suppléant(e)s
1. NIASME Kristell	1. NGUYEN Caroline
2. GONZALES Didier	2. DADU Daniel
3. YAVUZ Métin	3. SPANO Cécile
4. RABANY Stéphane	4. MAUGER Christophe
5. VEDIE Arnaud	5. ANDRE Corinne
6. DIAS-DAS-ALMAS Joël	6. BEDU Vincent
7. HOUX Frederic	7. DEYSINE Stéphane
8. HANNI Vanessa	8. BOYE Alphonse

DÉSIGNE en la qualité de délégué, pour représenter la Métropole du Grand Paris au titre de la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » parmi les délégués précédemment désignés :

Titulaire	Suppléant(e)
1. VEDIE Arnaud	1.

DIT que cette délibération sera notifiée au SyAGE et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-62/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION AFIOLOG

DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant de la Métropole du Grand Paris à l'assemblée générale de l'association AFIOLOG :

- Monsieur Geoffroy BOULARD

DIT que cette désignation sera notifiée à l'association AFIOLOG et au conseiller métropolitain.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-65/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'ASSOCIATION "TERRITOIRES D'ÉVÈNEMENTS SPORTIFS"

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association « Territoires d'Évènements Sportifs » :

- Monsieur Quentin GESELL

DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant :

- Monsieur Geoffroy BOULARD

DIT que les présentes désignations seront notifiées à l'association « Territoires d'Evènements Sportifs » aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-66/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'ASSOCIATION ARCEAU (ASSOCIATION RECHERCHE-COLLECTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'EAU) ILE-DE-FRANCE

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale et du conseil d'orientation de l'association ARCEAU Ile-de-France :

- Monsieur Sylvain BERRIOS

DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant :

- Monsieur Daniel GUIRAUD

DIT que cette délibération sera notifiée à l'association ARCEAU Ile-de-France et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-69/ DÉSIGNATION DU OU DE LA REPRÉSENTANT(E) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION EUROCITIES

DÉSIGNE en la qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association EUROCITIES : *

- Monsieur Daniel-Georges COURTOIS

DIT que cette délibération sera notifiée à l'association EUROCITIES et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-70/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION FRANCILIENNE POUR FAVORISER L'INSERTION PAR LE LOGEMENT (AFFIL)

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire pour siéger à l'assemblée générale de L'association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement (AFFIL) :

- Monsieur Denis CAHENZLI

DIT que cette désignation sera notifiée à L'association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement (AFFIL) et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-72/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION CENTRE EUROPÉEN DE PRÉVENTION DU RISQUE (CEPRI)

DÉSIGNE le représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale de l'association Centre européen de prévention du risque (CEPRI) :

- Monsieur Sylvain BERRIOS

DIT que cette délibération sera notifiée au CEPRI et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-73/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION CERTIBRUIT

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris à l'assemblée générale de l'association CERTIBRUIT :

- Monsieur Denis CAHENZLI

DIT que la présente désignation sera notifiée à l'association CERTIBRUIT ainsi qu'au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-74/ DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'ASSOCIATION CIRCOLAB

DÉSIGNE, en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale de l'association CIRCOLAB :

- Monsieur Xavier LEMOINE

DÉSIGNE, en qualité de représentante suppléante de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale de l'association CIRCOLAB :

- Madame Anne-Claire BOUX

DIT que la présente désignation sera notifiée à l'association CIRCOLAB ainsi qu'aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-77/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU COMITÉ RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

DÉSIGNE en qualité de représentante de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein du Comité régional de la biodiversité :

- Madame Naïga STEFEL

DIT que les organismes sont appelés à proposer les noms d'une femme et d'un homme pour chaque représentant, la Métropole disposant d'un seul représentant au Comité régional de la biodiversité, c'est le comité qui élira l'un des deux élus proposés.

DIT que cette désignation sera notifiée au Comité régional de la biodiversité et à la conseillère métropolitaine désignée.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-78/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU SIGEIF

DÉSIGNE en qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris à la commission consultative paritaire du SIGEIF :

- Monsieur Vincent FRANCHI

DIT que la présente délibération sera notifiée au SIGEIF et au ou à la conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-80/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE AU SEIN DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES CONSULTATIVES DES GENS DU VOYAGE

PROPOSE, en qualité de représentants de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein des commissions suivantes :

- La commission départementale consultative des gens du voyage de l’Essonne :
 - Madame Brigitte VERMILLET
- La commission départementale consultative des gens du voyage du Val d’Oise :
 - Madame Camille GICQUEL
- La commission départementale consultative des gens du voyage du Val-de-Marne :
 - Monsieur Arnaud VEDIE
- La commission départementale consultative des gens du voyage des Hauts-de-Seine :
 - Madame Angéline BOURDIER-CHAREF
- La commission départementale consultative des gens du voyage de Paris :
 - Madame KONE Fatoumata

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-82/ DÉSIGNATION DU OU DE LA REPRÉSENTANT(E) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES (CDNPS) EN SEINE-SAINT-DENIS

DÉSIGNE en qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris au sein des formations « Nature » et « Sites et paysages » de la commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites en Seine-Saint-Denis :

- Monsieur Vincent MONNIER

DIT que cette délibération sera notifiée à la commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites en Seine-Saint-Denis ainsi qu’au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-83/ DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS DU VAL-DE-MARNE

DÉSIGNE le représentant de la Métropole du Grand Paris à la Commission départementale des risques naturels majeurs du Val-de-Marne :

- Monsieur Sylvain BERRIOS

DIT que cette désignation sera notifiée au préfet du Val-de-Marne et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-84/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DU SPORT D'ILE-DE-FRANCE

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein de la conférence des financeurs du sport d'Ile-de-France :

- Monsieur Quentin GESELL

DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein de la conférence des financeurs du sport d'Ile-de-France :

- Monsieur Alphonse BOYE

DIT que cette délibération sera notifiée au préfet de la région d'Ile-de-France, à la conférence des financeurs du sport d'Ile-de-France et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-85/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DE L'EPT BOUCLE NORD DE SEINE

DÉSIGNE en qualité de titulaire et en qualité de suppléant(e) pour représenter la Métropole du Grand Paris au sein de la conférence intercommunale du logement de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine :

- Titulaire : Monsieur Pascal PELAIN
- Suppléante : Madame Angéline BOURDIER-CHAREF

DIT que cette délibération sera notifiée à l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-86/ DÉSIGNATION DU OU DE LA REPRÉSENTANT(E) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

DÉSIGNE en qualité de ou de la représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris à la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

- Monsieur Jacques-Alain BENISTI

DIT que cette désignation est notifiée à la région d'Ile-de-France et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-87-2/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE PARIS DE LA DIRECTION TERRITORIALE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC UNIQUE HAROPA PORT

DÉCIDE de désigner comme représentant suppléant de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Paris d'Haropa Port :

- Monsieur Luc CARVOUNAS

DIT que cette désignation sera notifiée à Haropa Port et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-88/ DÉSIGNATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF COOP BIO ILE-DE-FRANCE CHATENOY

DÉSIGNE en qualité de représentante de la Métropole du Grand Paris au sein des instances de la SCIC Coop Bio d'Ile-de-France :

- Madame Anne-Gaëlle LEYDIER

DIT que cette désignation sera notifiée à la SCIC Coop Bio d'Ile-de-France et à la conseillère métropolitaine désignée.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-89/ DÉSIGNATION DU OU DE LA REPRÉSENTANT(E) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'ASSOCIATION EAU ET AGRICULTURE DURABLES DU CHÂTILLONNAIS EADC)

DÉSIGNE en qualité de représentant(e) de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Eau et Agriculture durables du Châtillonnais :

- Monsieur Patrick OLLIER

DIT que cette délibération sera notifiée à l'association Eau et Agriculture durables du Châtillonnais et au ou à la conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-91/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT PARIS-SACLAY (EPAPS)

DÉSIGNE en qualité de représentants de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Paris-Saclay :

Titulaire	Suppléant(e)
Monsieur Sébastien BENETEAU	Monsieur Patrick DONATH

DIT que ces désignations seront notifiées à l'établissement public d'aménagement Paris-Saclay et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-93/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DES INSTANCES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE (EPCC) ATELIERS MÉDICIS

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis :

- Monsieur Patrick OLLIER

DÉSIGNE en qualité de représentante suppléante :

- Madame Raphaëlle PRIMET

DIT que les désignations seront notifiées à l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis ainsi qu'aux conseiller(e)s métropolitain(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-98/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION FRANCE DIGUES

PRÉCISE que les deux représentants titulaires et que les deux représentants suppléants de la Métropole du Grand Paris aux instances de l'association France Dignes sont :

Titulaires	Suppléants
1 - Monsieur Sylvain BERRIOS	1 -
2 – Monsieur Didier GONZALES	2 - Monsieur Pierre BELL-LOCH

DIT que ces désignations sont notifiées à l'association France Dignes et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-99/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC MAXIMILIEN

DÉSIGNE en qualité de représentante titulaire de la Métropole du Grand Paris auprès des instances du groupement d'intérêt public Maximilien :

- Madame Lucie CASTETS

DIT que ces désignations seront notifiées au GIP Maximilien et à la conseillère métropolitaine désignée.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-100/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC GRAND PARIS AMÉNAGEMENT

DÉSIGNE en qualité de représentant(e)s titulaires et de représentant(e)s suppléant(e)s de la Métropole au sein du conseil d'administration de l'établissement public Grand Paris Aménagement :

Titulaires	Suppléant(e)s
OLLIER Patrick	DALLIER Philippe
	ADAM Raphaël

DIT que ces désignations seront notifiées à l'établissement public Grand Paris Aménagement et aux conseillers métropolitains désignés.

PRÉCISE que les représentants désignés adressent au préfet compétent, dans les quinze jours suivant leur nomination ou désignation, la déclaration prévue à l'article R. 321-5 du code de l'urbanisme.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-101/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION HUB FRANCE IA (INTELLIGENCE ARTIFICIELLE)

DÉSIGNE en qualité de représentants de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale de l'association « Hub France IA » :

Titulaire	Suppléant
Geoffroy BOULARD	Vincent BEDU

DIT que cette désignation sera notifiée à l'association Hub France IA et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-103/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'ASSOCIATION INSTITUT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (INEC)

DÉSIGNE, en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale de l'association INEC :

- Monsieur Xavier LEMOINE

DÉSIGNE, en qualité de représentant suppléant de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale de l'association INEC :

- Monsieur François DECHY

DIT que la présente désignation sera notifiée à l'association INEC ainsi qu'aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-104/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'ASSOCIATION "LA 27ÈME RÉGION"

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein des instances de l'association « la 27^{ème} Région » :

- Monsieur BOULARD Geoffroy

DIT que la désignation sera notifiée à l'association « la 27^{ème} Région » ainsi qu'au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-106/ DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'ASSOCIATION LA SEINE EN PARTAGE ET SES AFFLUENTS

DÉSIGNE Monsieur Didier GONZALES en qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale de l'association La Seine en Partage et ses Affluents.

DIT que cette délibération sera notifiée à l'association et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-108/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'OBSERVATOIRE DES LOYERS DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (OLAP)

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire pour siéger à l'assemblée générale de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP) :

- Monsieur Denis CAHENZLI

DIT que cette désignation sera notifiée à l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne et au conseiller métropolitain.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-109/ DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AUX INSTANCES DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DU FONCIER EN ILE-DE-FRANCE (ORF)

DÉSIGNE Monsieur Raphaël ADAM en qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Observatoire Régional du Foncier en Ile-de-France (ORF).

DIT que cette désignation sera notifiée à l'association Observatoire Régional du Foncier en Ile-de-France et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-110/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION "OPEN DATA FRANCE"

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale de l'association « Open Data France » :

- Monsieur Geoffroy BOULARD

DIT que cette désignation sera notifiée à l'association « Open Data France » et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-111/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'ASSOCIATION ORGANISATION POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT DANS L'ENTREPRISE (ORÉE)

DÉSIGNE, en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale de l'association Orée :

- Monsieur Xavier LEMOINE

DIT que la présente désignation sera notifiée à l'association Orée ainsi qu'au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-112/ DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION PARIS ILE-DE-FRANCE CAPITALE ÉCONOMIQUE

DÉSIGNE en tant que représentant(e) de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Paris - Ile de France Capitale Economique (PCE) :

- Monsieur Geoffroy BOULARD

DIT que cette désignation sera notifiée à l'association Paris - Ile de France Capitale Economique (PCE) et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-113/ DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION EUROPLACE

DÉSIGNE en tant que représentant de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Paris Europlace :

- Monsieur Geoffroy BOULARD

DIT que ces désignations seront notifiées à l'association Paris Europlace et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-115/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'ASSOCIATION PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU (PFE)

DÉSIGNE une représentante suppléante de la Métropole du Grand Paris au sein de l'assemblée générale de l'association Partenariat Français pour l'Eau (PFE) :

- Madame Alice TIMSIT

DIT que cette délibération sera notifiée à l'association et à la conseillère métropolitaine désignée.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-116/ DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DU COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES DU VAL-DE-MARNE (PDALHPD)

PROPOSE Monsieur Metin YAVUZ en qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris au sein du comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes défavorisées du Val-de-Marne.

DIT que cette désignation sera notifiée Monsieur le préfet du Val-de-Marne, à Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne et au conseiller métropolitain.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-117/ DÉSIGNATION DU OU DE LA REPRÉSENTANT(E) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION "PLANTE & CITÉ"

DÉSIGNE en qualité de représentante titulaire de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein des instances de l'association « Plante & Cité » :

- Madame Naiga STEFEL

DIT que cette désignation sera notifiée à l'association « Plante & Cité » et à la conseillère métropolitaine désignée.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-119/ DÉSIGNATION DU OU DE LA REPRÉSENTANT(E) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DU COMITÉ STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES GRANDS PROJETS

DÉSIGNE en qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris au sein du comité stratégique de la Société des Grands Projets :

- Monsieur Richard DELL'AGNOLA

DIT que cette désignation sera notifiée au comité stratégique de la Société des Grands Projets et au ou à la conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

21-121/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'UNION MONDIALE DES VILLES OLYMPIQUES

DÉSIGNE en qualité de représentants de la Métropole du Grand Paris au sein de l'Assemblée générale de l'association Union Mondiale des Villes Olympiques :

- Monsieur Quentin GESELL
- Monsieur Patrick OLLIER

DIT que cette désignation sera notifiée à l'Association et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. OLLIER - Je suis obligé de vous quitter. Je cède la présidence à Philippe LAURENT.

(Monsieur Philippe LAURENT remplace Monsieur Patrick OLLIER au fauteuil de la présidence.)

22/ DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU BUREAU

M. LAURENT - Il s'agit des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris à son bureau.

Y a-t-il des questions, des observations ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

DÉLÈGUE au Bureau de la Métropole du Grand Paris, collégialement et pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

A- En matière domaniale et d'aménagement

- Décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée supérieure à 12 ans, sans limitation de montant,
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers à partir de 4 600€ (quatre mille six cents euros),
- Acquérir et céder des biens immobiliers, dans les limites de l'estimation des services de l'État et lorsque l'estimation est requise par les textes, y compris droits de tréfonds et de toutes servitudes et règlement des indemnités corollaires, à l'exception des biens acquis dans le cadre d'une procédure de préemption,
- Autoriser la conclusion de conventions de servitudes,
- Autoriser l'occupation temporaire du domaine public dans les conditions fixées par le code général de la propriété des personnes publiques et fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public lorsque celui-ci excède 10 000€ (dix mille euros),
- Prononcer le classement ou le déclassement de tout bien dans le domaine public, ainsi que prendre toute décision concernant la désaffectation de ces biens,
- Fixer dans les limites de l'estimation de l'autorité compétente de l'État, le montant des offres de la Métropole à notifier aux personnes expropriées,
- Décider du recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique prévue aux articles R.112-4 et R.112-5 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire prévu par l'article R.131-3 du même code,
- Décider de la conclusion et des modalités de financement de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de contrat de projet partenarial d'aménagement déjà approuvé par le Conseil métropolitain lorsque la participation financière métropolitaine est inférieure ou égale à 200 000€ (deux cent mille euros),
- Accepter les dons et legs avec charges et conditions.

B- Finances

- Décider de l'octroi de subventions aux associations, personnes publiques et organismes privés d'un montant inférieur ou égal à 200 000€ (deux cent mille euros) dans la limite des crédits ouverts au budget et de l'approbation des conventions afférentes (lorsque celles-ci sont obligatoires du fait des textes),
- Décider de l'octroi de toute subvention, peu importe le montant de ladite subvention, dès lors que le Conseil de la Métropole l'autorise préalablement et expressément dans une délibération,
- Décider de l'octroi des garanties d'emprunt et approbation des conventions afférentes.

C- Conventions

- Prendre toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des contrats relatifs aux relations internes au secteur public, tels que définis aux articles L.2511-1 à L.2511-6 du code de la commande publique (quasi régie et coopération public – public) d'un montant supérieur à 1 000 000€ H.T (un million d'euros hors taxes) ainsi que toute décision concernant leurs actes modificatifs,
- Conclure les conventions, chartes et autres engagements, n'emportant aucune incidence financière,

- Approuver tout avenant aux conventions qui l'auront été par le Conseil de la Métropole :
 - o dont le montant est inférieur ou égal à 200 000€ (deux cent mille euros),
 - o au-dessus de ce montant à la condition que les modifications apportées ne soient pas substantielles et dès lors que le Conseil de la Métropole l'autorise préalablement et expressément dans la délibération approuvant la convention initiale,
- Être informé de la signature des conventions de mise à disposition des agents de la Métropole.

D- Affaires générales

- Décider de l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à divers organismes et associations à l'exception de l'adhésion à un établissement public,
- Régler les conséquences dommageables des sinistres, y compris ceux non pris en charge par l'assureur, d'un montant égal ou supérieur à 10 000€ (dix mille euros),
- Approuver le principe de l'organisation de jeux ou de concours, adopter les règlements en découlant et autoriser l'attribution des lots afférents,
- Formuler les avis au titre de la Métropole du Grand Paris lorsque celui-ci est prévu par un texte législatif ou réglementaire, sauf en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville,
- Transiger avec les tiers lorsque le montant de la transaction excède 5 000€ (cinq mille euros).

PRÉCISE que les délégations consenties par le Conseil de la Métropole au Bureau lors de la mandature 2020-2026, dans le cadre de délibérations spécifiques relatives à certains dispositifs ou à des conventions particulières, sont reconduites et demeurent applicables dans les mêmes conditions notamment :

En matière de développement durable :

- CM2023/03/22/08 relative à la Zone à Faibles émissions (ZFE) et à la modification du règlement « Métropole roule propre ! » (MRP), pour modifier le règlement du dispositif MRP, à l'exception des montants maximum des aides attribuées,
- CM2025/07/11/16 relative à la 3^{ème} édition de l'appel à projets « nature 2050 -Métropole du Grand Paris », pour approuver des avenants supérieurs à 200 000€,
- CM2025/07/11/19-2,-3,-4,-5 et -6 relatives à l'aménagement cyclable, pour approuver des avenants supérieurs à 200 000€,
- CM2025/07/11/23-1,-2 et -3 relatives à l'attribution de subventions au titre de fonds énergies, pour approuver des avenants supérieurs à 200 000€,
- CM2025/10/15/08-1,-2 et -3 relatives à l'attribution de subventions au titre de fonds énergies pour approuver des avenants supérieurs à 200 000€,
- CM2025/10/15/12 relative à la convention cadre de coopération stratégique avec le département de la Seine-Saint-Denis pour le projet Aire des Vents à Dugny, pour approuver des avenants supérieurs à 200 000€,
- CM2025/10/15/15 relative à la convention de financement avec IDF Nature sur le projet d'acquisition de la Queue-en-Brie, pour approuver des avenants supérieurs à 200 000€,
- CM2025/10/15/17-2,-3,-4,-5,-6,-7 et -8 relatives à l'aménagement cyclable, pour approuver des avenants supérieurs à 200 000€,

- CM2025/10/15/28-1 relative à l'approbation de l'avenant n°4 à la convention de partenariat avec le groupe des agriculteurs Bio d'IDF pour la période 2021-2026, pour approuver des avenants supérieurs à 200 000€,
- CM2025/12/12/16-1 et -2 relatives à l'attribution de subventions au titre du fonds énergies pour approuver des avenants supérieurs à 200 000€,
- CM2025/12/12/19-1, -2 et -3 relatives à l'attribution de subventions et conventions au titre du plan vélo métropolitain pour approuver des avenants supérieurs à 200 000€,
- CM2025/12/12/27 relative à la convention de coopération stratégique avec le département de Seine-Saint-Denis pour le financement de 4 opérations d'aménagement de cours oasis dans les collèges, pour approuver des avenants supérieurs à 200 000€.

En matière d'habitat et de logement :

- CM2025/10/15/05 relative à l'approbation du dispositif d'aides de la Métropole à la rénovation énergétique de l'habitat privé « Métropole Rénov' » pour toute modification ultérieure du règlement des aides de la Métropole « Métropole Rénov' », à l'exception de la modification des montants d'aides de la Métropole et du budget prévisionnel du dispositif d'aides « Métropole Rénov' ».

En matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :

- CM2022/07/01/20 relative à l'approbation des règles de financement pour les actions de prévention des inondations proposées dans et hors papi, pour l'attribution des subventions correspondantes,
- CM2023/12/20/03 relative à la convention avec France Nature Environnement (FNE), pour l'approbation des conventions d'application annuelles qui en découlent,
- CM2023/12/20/21 relative à la convention avec l'association EADC pour la mise en place des paiements pour services environnementaux dans les zones d'expansion de crues du Châtillonnais, qui précise que les attributions annuelles à l'association EADC dans le cadre des conventions d'application annuelles feront l'objet chaque année d'une délibération du Bureau métropolitain,
- CM2024/04/09/01 relative à l'accompagnement des candidats à l'ouverture d'un site de baignade en héritage, pour l'approbation des conventions qui découlent du dispositif,
- CM2024/10/11/18 relative à la convention de financement de la phase 2 du projet de renaturation des berges de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges, pour l'approbation des modifications susceptibles d'intervenir à la suite de la concertation en cours, par voie d'avenant, hors modification substantielle.

En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel :

- CM2023/12/20/23-2 relative au programme « Numérique pour tous », pour l'attribution des subventions qui seront octroyées dans le cadre de la composante « Accompagnement vers l'autonomie numérique » du programme,

- CM2025/04/07/17 relative au Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS) pour l'attribution des subventions au titre du FIMACS et l'approbation des éventuelles décisions modificatives ainsi que des contrats afférents, sous réserve de la délégation octroyée au Président pour l'approbation des seuls avenants dont l'objet est limité à la modification des délais dont dispose le bénéficiaire pour réaliser les actions subventionnées ou pour transmettre à la Métropole les justificatifs nécessaires au versement des subventions,
- CM2025/04/07/19-2 relative au dispositif « Appropriation métropolitaine », pour la sélection des candidats retenus au titre du dispositif,
- CM2025/07/11/28 relative au Fonds Innover dans la Ville (IDL) pour l'attribution des subventions au titre du Fonds IDL, ainsi que l'approbation des conventions afférentes et de leurs éventuels avenants, sous réserve de la délégation octroyée au Président pour l'approbation des seuls avenants dont l'objet est limité à la modification des délais dont dispose le bénéficiaire pour réaliser les actions subventionnées ou pour transmettre à la Métropole les justificatifs nécessaires au versement des subventions,
- CM2025/12/12/09 relative aux championnats d'Europe de Natation 2026, pour la répartition entre les communes des places dont la Métropole bénéficierait ou acquerrait au titre desdits championnats.

De manière transversale :

- CM2016/09/21 relative à la création du Fonds d'Investissement Métropolitain,
- CM2025/07/11/02 relative à l'actualisation du règlement du Fonds d'Investissement Métropolitain.

RAPPELLE que, lors de chaque réunion du Conseil de la Métropole, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et par le Bureau, par délégation du Conseil.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

D) Points divers

- **Communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur l'action de la Métropole du Grand Paris durant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**

M. LAURENT - Vous avez pris connaissance de ce rapport.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Nous prenons acte de cette communication.

(La séance est levée à 12 heures 40.)

*
* *

Étaient présents :

Lounès ADJROUD, Manuel AESCHLIMANN, Bally BAGAYOKO, Zartoshte BAKHTIARI, Pierre BATY, Vincent BEDU, David BELLIARD, Pierre BENASSAYA, Sébastien BENETEAU, Jacques-Alain BENISTI, Florence BERTHOUT (jusqu'à 11h00), Thierry BESANCON, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Alice BOSLER, Anne-Claire BOUX (jusqu'à 10h55), Alphonse BOYE, Delphine BÜRKLI (jusqu'à 11h10), Denis CAHENZLI, Patrice CALMEJANE, Christian CAMBON, Gilles CARREZ, Luc CARVOUNAS, Lucie CASTETS, Blandine CHANCERELLE, Régis CHARBONNIER, Hervé CHEVREAU (jusqu'à 12h00), Hélène CILLIERES, Taylan COSKUN, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Florence CROCHETON-BOYER, Maxime CROSNIER, François DAGNAUD, Philippe DALLIER, François DECHY, Hélène de COMARMOND, Antoine de JERPHANION, Ségolène de LARMINAT, Richard DELL'AGNOLA, Aline de MARCILLAC, Nabila DJEBBARI, Patrick DONATH, Catherine DUMAS, Chantal DURAND suppléante de Francis SELLAM, Agnès EVREN, Sonia FIGUERES, Nelly GARNIER, Maud GATEL, Quentin GESELL, Joakim GIACOMONI, Camille GICQUEL, Mohamed GNABALY, Didier GONZALES, Philippe GOUJON, Emmanuel GREGOIRE, Nathalie GUESDON, Daniel GUIRAUD, Stephen HERVE, Emmanuelle HOFFMAN (jusqu'à 10h53), Laurent JEANNE, Halima JEMNI, Jérôme KARKULOWSKI, Jacques KOSSOWSKI, Johanne KOUASSI, Laurent LAFON, Karine LANCHAS-VICENTE, Denis LARGHERO, Philippe LAURENT, Patrice LECLERC, Jean-Pierre LECOQ, Françoise LECOUFLE, Pauline LE FUR, Leila LEGHMARA, Eric LEJOINDRE, Xavier LEMOINE, Sylvain MAILLARD, Bruno MARCILLAUD, Romain MARIA, Pierre-Yves MARTIN, Corinne MARTIN, Inès MERBAH, Emile MEUNIER, Christophe MILOT, Georges MOTHON, Mehdi NEZZAR, Aminata NIAKATE, Kristell NIASME, Patrick OLLIER, Tonino PANETTA, Sophie PASCAL-LERICQ, Pascal PELAIN, David PERRE, Stéphane RABANY, Muriel RICHARD, Isabelle ROCCA, Nicolas RONDEPIERRE, Magali ROUSSEAU, Abdel SADI, Yohan SALES SALADA (jusqu'à 11h10), Eric SCHAHN, Marie-Christine SEGUI, Nicolas SERERO, Jean-Raphaël SESSA, Laurent SOREL, Imène SOUID, Naïga STEFEL (jusqu'à 11h05), Alexis TEILLET, Anne TEXIER, Magalie THIBAUT, Aurore THIROUX, Alice TIMSIT, Mélody TONOLLI, Ludovic TORO, Demba TRAORE, Aurélie TROUBAT, François VAUGLIN, Céline VERZELETTI, Ariel WEIL, Karim ZIADY, Laurence GRANDJEAN (jusqu'à 11h49).

Étaient représentés :

Raphaël ADAM par Patrice LECLERC, Antoine ALIBERT par Aminata NIAKATE, Charles ASLANGUL par Zartoshte BAKHTIARI, Laurent BARON par Daniel GUIRAUD, Pierre BELL-LLOCH par Naïga STEFEL (jusqu'à 11h05), Sylvain BERRIOS par Laurent JEANNE, Patrice BESSAC par Taylan COSKUN, Stéphane BLANCHET par Hélène CILLIERES, Karim BOUAMRANE par Régis CHARBONNIER, Geoffroy BOULARD par Catherine DUMAS, Angéline BOURDIER-CHAREF par Manuel AESCHLIMANN, Christophe CARLIER par Richard DELL'AGNOLA, Laurent CATHALA par Magali ROUSSEAU, Sophia CHIKIROU par Céline VERZELETTI, Alexandra CORDEBARD par Pauline LE FUR, Pierre CROSNIER-LECONTE par Joakim GIACOMONI, Rachida DATI par Jean-Pierre LECOQ, Stéphanie DAUMIN par Imène SOUID, Virginie DE CARVALHO par Sonia FIGUERES, Christian DEMUYNCK par Pierre-Yves MARTIN, Anne de RUGY par David BELLIARD, Aly DIOUARA par Emile MEUNIER, Carole DRAI par Florence CROCHETON-BOYER, Lamia EL AARAJE par Emmanuel GREGOIRE, Théa FOURDRINIER par Karim ZIADY, Vincent FRANCHI par Blandine CHANCERELLE, Jean-Philippe GAUTRAIS par Abdel SADI, Hervé GICQUEL par Romain MARIA, Laurence GRANDJEAN par Jean-Raphaël SESSA (à partir 11h49), Eric GRILLON par Didier GONZALES, Jean-Jacques GROUSSEAU par Luc CARVOUNAS, Gilles HAGÈGE par Nathalie GUESDON, Mathieu HANOTIN par Magalie THIBAUT, Véronique JACQUELINE-COLAS par Denis LARGHERO, Philippe JUVIN par Jacques KOSSOWSKI, Sofienne KARROUMI par Nabila DJEBBARI, Bertrand KERN par Johanne KOUASSI, Olivier KLEIN par Ariel WEIL, Fatoumata KONÉ par Pierre BENASSAYA, Jean-

Christophe LAGARDE par Ludovic TORO, Nathalie LALLIER par Aurélie TROUBAT, Etienne LENGEREAU par Philippe LAURENT, Dan LERT par Alice TIMSIT, Anne-Gaëlle LEYDIER par Corinne MARTIN, Marie-Pierre LIMOGES par Patrick DONATH, Alexis MARECHAL par Alphonse BOYE, Vincent MONNIER par Nicolas SERERO, Valérie MONTANDON par Nelly GARNIER, Rémi MUZEAU par Pascal PELAIN, Philippe PEMEZEC par Philippe GOUJON, Eric PLIEZ par Eric LEJOINDRE, Emma RAFOWICZ par Isabelle ROCCA, Jérémy REDLER par Muriel RICHARD, Marine ROSSET par Hélène de COMARMOND, André SANTINI par Patrick OLLIER, Maxime SAUVAGE par Jérôme COUMET, Sabrina SEBAIHI par Mélody TONOLLI, Jean-Yves SENANT par Philippe DALLIER, Georges SIFFREDI par Jacques-Alain BENISTI, Paul SIMONDON par Lounès ADJROUD, Anouch TORANIAN par Thierry BESANCON, Arnaud VEDIE par Christophe MILOT, Brigitte VERMILLET par Sébastien BENETEAU, Métin YAVUZ par Françoise LECOUFLE, Mélissa YOUSSEF par François DECHY, Lionel ZINCIROGLU par Gilles CARREZ, Naïga STEFEL par Sophie PASCAL-LERICQ (à partir de 11h05), Florence BERTHOUT par Daniel-Georges COURTOIS (à partir de 11h00), Anne-Claire BOUX par Maxime CROSNIER (à partir de 10h55), Delphine BÜRKLI par Eric SCHÄHL (à partir de 11h10), Hervé CHEVREAU par Patrice CALMEJANE (à partir de 12h00), Emmanuelle HOFFMAN par Vincent BEDU (à partir de 10h53), Audrey PULVAR par François VAUGLIN, Yohan SALES SALADA à Bally BAGAYOKO (à partir de 11h10).

Étaient absents excusés :

Rolin CRANOLY, Jean-Christophe FROMANTIN, Xavière MARTIN, Mélanie NOWAK, Raphaëlle PRIMET.

Étaient absents :

Fatah AGGOUNE, Pierre-Christophe BAGUET, Christiane BARODY-WEISS, Jean-Didier BERGER, Sofia BOUTRIH, Philippe BOUYSSOU, Ian BROSSAT, Dieunor EXCELLENT, Benjamin HADDAD, Christine LAVARDE, Laurence PATRICE, Olivier SARRABEYROUSE, Azzédine TAÏBI, Adrien TIBERTI.

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison